

# STATISTIQUE PÉNITENTIAIRE

POUR

L'ANNEE 1883.

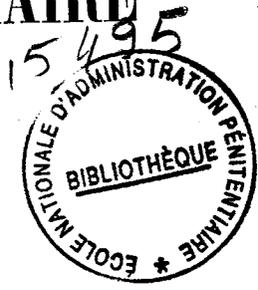
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

---

# STATISTIQUE PÉNITENTIAIRE

POUR L'ANNÉE 1883

---



## EXPOSÉ GÉNÉRAL

DE LA

SITUATION DES SERVICES & DES DIVERS ÉTABLISSEMENTS

PRÉSENTÉ

A M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

PAR

M. L. HERBETTE

CONSEILLER D'ÉTAT

DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

---

MELUN

TYPOGRAPHIE-LITHOGRAPHIE ADMINISTRATIVE

---

1886

# STATISTIQUE PÉNITENTIAIRE

POUR L'ANNÉE 1883

---

(32<sup>e</sup> année.)

---

## RAPPORT

A M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

---

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai l'honneur de vous présenter la statistique générale des services pénitentiaires pour l'année 1883.

Les renseignements contenus dans ce travail portent sur une période qui s'étend du 31 décembre 1882 au 31 décembre 1883. Ils donnent lieu aux constatations suivantes :

1<sup>o</sup> *Établissements de longues peines.* — Aucun changement n'a été apporté durant cette période dans le nombre ni dans l'affectation de ces établissements, qui comprennent les maisons centrales, les pénitenciers agricoles et le dépôt de Saint-Martin-de-Ré, réservé pour les condamnés aux travaux forcés.

2<sup>o</sup> *Prisons de courtes peines.* — Le nombre des maisons d'arrêt, de justice et de correction cellulaires a été porté de neuf à onze, les prisons de Corbeil et de Pontoise, ayant été classées dès le mois de mai 1882 comme établissements affectés à l'emprisonnement individuel. Dans ces divers établissements, l'application de la loi du 5 juin 1875 a continué de donner des résultats satisfaisants et l'on a constaté notamment que le condamné placé en cellule produit davantage et se soumet plus facilement au travail.

3° *Maisons d'éducation correctionnelle.* — Le nombre de ces établissements a été réduit de deux dans le courant de l'année 1883, par suite de la suppression des maisons privées de Méplier-Blanzy et de Bourges, réservées aux jeunes filles. La suppression de la colonie du Tesson prononcée le 31 décembre 1882 a été relatée dans le travail statistique de 1882.

Au 31 décembre 1883, l'ensemble des établissements pénitentiaires renfermait une population totale de 52.847 individus, ainsi répartis :

	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.
Établissements de longues peines, (y compris le dépôt de Saint-Martin-de-Ré et le quartier d'aliénés de Gaillon).....	14.979	2.244
Prisons de courtes peines.....	24.023	3.994
Maisons d'éducation correctionnelle.....	6.167	1.440
<b>Totaux.....</b>	<b>45.169</b>	<b>7.678</b>
<b>Total général.....</b>	<b>52.847</b>	

47.684 individus, soit 40.137 hommes et jeunes gens, 7.547 femmes et jeunes filles, étaient détenus dans les établissements de France; 5.163 individus dans les établissements d'Algérie, dont 5.032 appartenait au sexe masculin et 131 au sexe féminin.

La répartition comparative des journées de détention, ainsi que de la population moyenne entre l'Algérie et la métropole, se trouve consignée ci-après :

	JOURNÉES de DÉTENTION	POPULATION MOYENNE		
		SEXE masculin.	SEXE féminin.	TOTAL
France.....	17.389.144	39.762	7.880	47.642
Algérie.....	1.980.357	5.270	154	5.424
	<b>19.369.501</b>	<b>45.032</b>	<b>8.034</b>	<b>53.066</b>

## LONGUES PEINES

### FRANCE

*Hommes.* — Les maisons centrales et les pénitenciers agricoles, non compris le quartier d'aliénés de Gaillon, renfermaient au 31 décembre 1883, un effectif de 13.120 détenus soit 272 de moins qu'au 31 décembre 1882.

L'élément étranger présentait dans ces établissements un accroissement assez sensible, 12,29 p. 0/0 de la population totale au lieu de 10,68 p. 0/0 chiffre de l'année précédente.

24,56 p. 0/0 des condamnés étaient âgés de 30 à 40 ans ; les plus fortes proportions étaient ensuite de 19,82 p. 0/0 pour les individus de 20 à 25 ans et de 19,38 p. 0/0 pour ceux de 25 à 30 ans.

La proportion des personnes ayant des antécédents judiciaires ne s'élevait pas à moins de 80,68 p. 0/0.

Au moment de leur entrée dans les établissements, 30,08 p. 0/0 des condamnés étaient complètement illettrés. En 1882, la statistique indiquait une moyenne de 27,60 p. 0/0.

L'état disciplinaire révèle une légère recrudescence des crimes ou délits commis pendant la détention. Les simples infractions relevant des prétoires de justice disciplinaire des établissements ont été aussi nombreuses qu'en 1882. Elles présentent un caractère d'égale gravité.

L'état sanitaire marque une augmentation à peine sensible du nombre des décès par rapport à la population moyenne des établissements. Trois suicides seulement ont été signalés.

L'utilisation de la main d'œuvre des détenus a fourni des résultats plus favorables que les années précédentes, et le produit moyen par journée de travail s'est élevé d'une façon assez remarquable.

*Femmes.* — La population des établissements affectés aux femmes était de 2.193 au 31 décembre 1883, en diminution de 97 sur l'année précédente. — Il n'est survenu aucun changement important dans les chiffres relatifs aux crimes et délits qui avaient motivé les condamnations.

Les femmes âgées de 30 à 40 ans figurent dans une proportion de 29,68 p. 0/0 et celles qui étaient âgées de 40 à 50 ans dans une proportion moindre (22,66 p. 0/0). — 47,20 p. 0/0 d'entre elles avaient subi antérieurement des condamnations.

Le nombre des illettrés (à leur entrée) n'était plus que de 36,11 p. 0/0 contre 38,04 p. 0/0 en 1882. Une seule femme a été déférée aux tribunaux ordinaires (pour coups et blessures à une autre détenue).

On relève une augmentation du nombre des décès par rapport à la population moyenne, 2,85 p. 0/0 contre 2,65 p. 0/0 l'année précédente. Il n'y a eu aucune tentative de suicide.

Les résultats constatés dans la partie relative au travail marquent un progrès.

#### ALGÉRIE

La maison centrale d'hommes et le pénitencier agricole de Berrouaghia renfermaient au 31 décembre 1883 un effectif de 1.470 individus, soit 154 de moins qu'au 31 décembre 1882.

Parmi eux on comptait 930 musulmans, soit 63,26 p. 0/0 de l'effectif total.

Le nombre des illettrés (à leur entrée), toujours très considérable était de 1.086 ou 73,80 p. 0/0. L'élément étranger comprenait notamment : 35 Espagnols, 34 Tunisiens, Marocains ou Egyptiens, 31 Italiens, 16 Belges, 13 Allemands, 9 Suisses, etc.

L'état sanitaire a été très satisfaisant : on ne compte que 2,62 p. 0/0 de décès par rapport à la population moyenne, contre 3,76 p. 0/0 en 1882.

Aucune tentative de suicide n'a été signalée dans les établissements de l'Algérie.

#### DÉPOT DE SAINT-MARTIN-DE-RÉ

Le nombre des individus entrés dans le courant de l'année a été de 894, au lieu de 939 en 1882.

Il y a lieu de remarquer l'augmentation du nombre des étrangers (130 contre 108 l'année précédente), et la proportion considérable (65 p. 0/0 environ) des individus ayant subi des condamnations antérieures.

#### PRISONS DE COURTES PEINES

En France le chiffre du mouvement de la population dénote, par rapport à celui de l'année précédente, une diminution du nombre des détenus, aussi bien pour le sexe masculin que pour le sexe féminin ; la population s'est trouvée réduite, au 31 décembre de l'année 1883, à 24.458 détenus.

En Algérie, l'effectif a également diminué de 163 hommes et de 7 femmes.

Au point de vue sanitaire, les chiffres fournis par les tableaux ci-après semblent indiquer une légère amélioration dans la santé des détenus.

Les suicides n'ont été que de 20, au lieu de 24 en 1882.

#### MAISONS D'ÉDUCATION CORRECTIONNELLE

La population s'est abaissée, dans le courant de l'année 1883, de 8.071 à 7.473 pour la France, et de 156 à 134 pour l'Algérie.

Dans cet effectif total de 7.607 jeunes détenus (81 p. 0/0 du sexe masculin, et 19 p. 0/0 du sexe féminin), on en comptait 7.227 placés sous la tutelle administrative, par application de l'article 66 du code pénal comme ayant agi sans discernement, 164 subissant des peines diverses, et 216 maintenus par correction paternelle.

On remarque que, comme les années précédentes, c'est le vol simple qui a motivé le plus grand nombre des envois en correction ; viennent ensuite le vagabondage, la mendicité et l'attentat à la pudeur.

Au point de vue de l'instruction, il est important de noter que le contingent des illettrés a sensiblement diminué dans le courant de l'année; du nombre de 1.258 qu'il était au commencement des cours, il s'est abaissé à 484.

L'état sanitaire a continué d'être satisfaisant; il présentait même une amélioration sur l'année précédente, sauf dans deux maisons privées, où la fièvre typhoïde a causé un nombre de décès relativement élevé.

Enfin les jeunes gens libérés pendant l'année étaient pour la plupart, au moment de leur sortie, en état de gagner leur vie, grâce aux métiers qu'ils avaient appris pendant leur séjour dans les maisons d'éducation pénitentiaire.

## PREMIÈRE PARTIE

### TRANSFÈREMENTS

En 1883, le nombre des individus transférés par le service des voitures cellulaires s'est élevé à 25.236, dont 22.886 hommes et jeunes garçons et 2.350 femmes et jeunes filles.

Au point de vue de la destination des individus transférés, les tableaux I et I<sup>bis</sup> publient les renseignements ci-après :

	Hommes.	Femmes.
Condamnés à la déportation transférés.....	3	»
Condamnés aux travaux forcés transférés dans les dépôts spéciaux.....	1.258	»
Condamnés aux travaux forcés, à la détention, à la réclusion ou à plus d'un an d'emprisonnement, transférés à leur destination légale.....	5.892	821
<i>Transférés d'une prison départementale dans une autre :</i>		
Pour centralisation au chef-lieu.....	4.787	640
Revenant d'appel reconduits dans les départements d'origine..	1.642	87
Pour les rapprocher de leur destination définitive.....	14	»
Pour divers motifs.....	385	28
Transférés d'une maison centrale ou d'une prison départementale dans un asile d'aliénés.....	43	5
<i>Transférés d'un dépôt de forçats ou d'une maison centrale</i>		
Dans un établissement analogue ou dans un pénitencier agricole.	894	2
Dans une prison départementale pour divers motifs.....	256	25
Dans une prison départementale pour les rapprocher de leur situation définitive.....	3	»
Étrangers expulsés de France, transférés aux frontières.....	5.086	465
<i>A reporter.....</i>	<u>20.263</u>	<u>2.073</u>

Report..... 20.263 2.073

*Libérés transférés*

Dans les dépôts de mendicité.....	837	98
Dans leurs foyers.....	33	27
Condamnés par défaut reconduits dans les départements d'origine, extradés, prévenus, accusés, condamnés allant en appel, témoins détenus, transférés aux frais des ministères de la justice, de la guerre et de la marine.....	341	46

*Jeunes détenus transférés*

Du lieu du jugement dans les établissements d'éducation correctionnelle.....	1.207	»
D'un établissement d'éducation correctionnelle dans un autre.....	205	106
<b>Totaux.....</b>	<b>22.886</b>	<b>2.350</b>

On vient de voir que 385 hommes et 28 femmes avaient été transférés d'une prison départementale dans une autre pour divers motifs. Ces transfèrements s'expliquent pour 344 hommes et 16 femmes par le fait d'encombrement de plusieurs prisons. Les renseignements ci-après se réfèrent aux autres individus :

9 hommes et 3 femmes ont été conduits dans des prisons cellulaires en exécution de la loi du 5 juin 1875.

15 hommes indisciplinés ont dû être transférés dans d'autres établissements.

4 hommes tombés malades en route n'ont pu être dirigés sur la prison qui leur était primitivement assignée.

10 hommes ont été autorisés exceptionnellement à achever leur peine dans une autre prison.

2 hommes ont été envoyés dans d'autres prisons, dans l'intérêt de travaux industriels à exécuter.

11 femmes en état de grossesse ont été centralisées au chef-lieu dans le but de leur assurer les soins que pouvait réclamer leur santé.

L'énoncé de la destination des individus transférés signale aussi le transfèrement de 256 hommes conduits d'un dépôt de forçats ou d'une maison centrale dans une prison départementale. Voici les raisons qui ont motivé ces transfèrements :

		Hommes.
Transférés par application de la circulaire du 11 juin 1881.....		243
— par application de la loi du 5 juin 1875.....		3
— dans l'intérêt de travaux industriels.....		2
— pour leur permettre de régler des affaires personnelles.....		6
— pour cause de maladie.....		2

Sur 894 condamnés transférés d'une maison centrale dans un établissement analogue, 439 avaient été dirigés sur les pénitenciers agricoles de la Corse.

En ce qui concerne les transfèrements des jeunes détenus d'un établissement d'éducation correctionnelle dans un autre, ils s'expliquent par les motifs ci-après :

	Jeunes garçons.	Jeunes filles.
Transférés de la colonie agricole des Douaires	—	—
A la suite de faits graves d'insubordination :		
Dans des quartiers correctionnels.....	143	} 171
A la prison de Louviers.....	28	
En bas âge, conduits dans des écoles de réforme.....	26	»
Confiés à la société de patronage de Paris.....	4	»
Pour cause de santé.....	4	»
Transfèrements nécessités par suite de la suppression des établissements privés de Méplier, Bordeaux, Bourges et Varennes-les-Nevers.....	»	88
Pour cause d'une épidémie qui s'était déclarée à Bavilliers.....	»	13
Pour cause de religion.....	»	1
Pour cause de santé.....	»	3
Dans l'intérêt de la discipline.....	»	1

Il a été dit dans l'exposé des motifs de transfèrements que 5.086 hommes et 465 femmes avaient été l'objet d'arrêtés d'expulsion et reconduits aux frontières. En 1882 on signalait 5.421 individus de cette catégorie dont 4.968 du sexe masculin et 453 du sexe féminin. L'augmentation constatée en 1883, est, comme on le verra plus loin dans le rapport relatif aux maisons centrales, la conséquence de l'accroissement de plus en plus considérable du nombre des étrangers frappés de condamnations.

Dans le tableau suivant figurent les pays auxquels appartenait ces individus (Tableau II) :

		Hommes.	Femmes.
Italie.....	2.175	2.067	108
Belgique.....	1.460	1.355	105
Espagne.....	795	717	78
Allemagne.....	477	386	91
Suisse.....	385	320	65

Comparés à ceux de l'année précédente, ces renseignements donnent lieu de constater : pour l'Italie, une diminution de 64 femmes et une augmentation de 57 hommes ; pour la Belgique une augmentation de 12 hommes et de 52 femmes ; pour l'Espagne un nombre égal d'hommes et une diminution de 34 femmes ; pour la Suisse une diminution de 43 hommes et de 20 femmes ; pour l'état de Prusse seul une augmentation de 35 hommes et de 40 femmes (les chiffres des autres états de l'empire d'Allemagne ne donnent lieu à aucune mention spéciale).

Le nombre des condamnés transférés des maisons centrales dans les pénitenciers agricoles de la Corse s'est élevé à 439. Parmi eux figuraient 147 réclusionnaires et 292 correctionnels.

Ils ont été renfermés (Tableau III) :

	Réclusionnaires.	Correctionnels.
A Casabianda .....	124	»
A Castelluccio .....	»	84
A Chiavari .....	23	268

En 1882, on n'avait transféré dans les pénitenciers de la Corse que 400 hommes dont 128 condamnés à la réclusion et 272 condamnés à l'emprisonnement correctionnel.

## DEUXIÈME PARTIE

### MAISONS CENTRALES DE FORCE ET DE CORRECTION ET PÉNITENCIERS AGRICOLES

#### FRANCE

Pendant le cours de l'année 1883, il n'a été apporté aucun changement, ni à la nomenclature, ni à la destination des établissements affectés à l'exécution des longues peines.

Cinq maisons centrales de force (Aniane, Beaulieu, Melun, Riom, Thouars), dix maisons de correction (Albertville, Clairvaux, Embrun, Eysses, Fontevault, Gaillon, Landerneau, Loos, Nîmes et Poissy), enfin trois pénitenciers agricoles, pouvant recevoir les condamnés à la réclusion ou à l'emprisonnement correctionnel et répondant ainsi aux conditions spéciales des maisons de force et de correction, formaient l'ensemble des établissements réservés aux détenus du sexe masculin.

Six maisons recevant des condamnés aux travaux forcés, à la réclusion ou à l'emprisonnement, demeuraient affectées aux femmes, savoir : Auberive, Cadillac, Clermont, Doullens, Montpellier et Rennes.

La statistique des maisons centrales peut se diviser en quatre parties principales.

La première, comprenant le mouvement général d'entrée et de sortie, l'effectif de la population, le lieu d'origine, les crimes ou délits qui ont motivé la condamnation, la durée de la captivité, l'âge, la religion, les professions, les antécédents des condamnés,

forme une série de tableaux de I à XII et s'applique exclusivement à l'étude des éléments si divers dont se compose la population des maisons centrales.

La seconde, exposée dans les tableaux XIII à XXIX, traite des résultats obtenus pendant l'année, sous le rapport de l'instruction scolaire, des grâces et récompenses, de la discipline, de l'état sanitaire, du travail et de son organisation, enfin de la constitution et de l'emploi du pécule.

La troisième partie est relative à la situation des libérés et contient l'analyse des conditions plus ou moins favorables qui entouraient leur rentrée dans la société. Elle se trouve traitée dans les tableaux XXX et XXXI.

La quatrième fait connaître les diverses parties de l'ensemble des services, tant au point de vue de la répartition des journées de présence de l'année entière que de la situation de l'effectif au 31 décembre, suivant l'état d'occupation, de repos, de chômage, de maladie ou de punition. Ces renseignements sont contenus dans les tableaux XXXII et XXXIII.

HOMMES

*Mouvement général d'entrée et de sortie, population au 31 décembre 1883 (Tableau I).*

Dans les établissements affectés aux hommes l'effectif s'élevait, au 31 décembre 1882, à .....	13.392
Il est entré pendant l'année .....	6.711
Ensemble .....	20.103
Le nombre des sorties a été de .....	6.983

La population ne s'élevait au 31 décembre 1883 qu'à..... 13.120  
Soit une diminution de 272 par rapport à l'année précédente.

Les journées de détention représentaient un total de 4.825.786, auquel correspond une population moyenne de 13.221 détenus, contre 13.292 en 1882.

Ces 13.120 détenus se répartissaient de la façon suivante, au point de vue de la juridiction.

Jugés par les cours d'assises .....	6.783	ou 51,70 0/0	contre 50,06	en 1882
Jugés par les tribunaux correctionnels.	5.607	— 42,74	—	43,94
Jugés par les tribunaux militaires ou maritimes .....	730	— 5,56	—	6,00

Classée d'après la pénalité, la population se divisait en quatre catégories, savoir (Tableau II) :

Travaux forcés .....	16	soit 0,12 0/0	contre 0,09	en 1882
Détention .....	92	— 0,70	—	0,73
Réclusion .....	3.819	— 29,11	—	29,29
Emprisonnement correctionnel .....	9.193	— 70,07	—	69,89

Ainsi qu'on le voit, il n'y a pas eu, sous ce rapport, de différence sensible d'une année à l'autre.

Considérée au point de vue de la durée des peines, la population, au 31 décembre 1883, se trouvait répartie de la façon ci-après :

TRAVAUX FORCÉS

Plus de 5 et moins de 10 ans.	6	soit 37,50 0/0	contre 30,77	0/0 en 1882
10 ans .....	3	— 18,75	—	15,38
Plus de 15 à 20 ans .....	3	— 18,75	—	23,08
A perpétuité .....	4	— 25,00	—	30,77

DÉTENTION

5 ans .....	9	soit 9,78 0/0	contre 7,22	0/0 en 1882
10 ans .....	16	— 17,39	—	23,71
Plus de 10 à 15 ans .....	3	— 3,26	—	5,15
Plus de 15 à 20 ans .....	64	— 69,57	—	63,92

RÉCLUSION

5 ans .....	1.490	soit 39,02 0/0	contre 39,10	0/0 en 1882
Plus de 5 et moins de 10 ans ..	1.580	— 41,37	—	39,23
10 ans .....	664	— 17,38	—	19,63
Plus de 10 à 15 ans .....	22	— 0,58	—	0,53
Plus de 15 à 20 ans .....	37	— 0,97	—	0,82
20 ans .....	1	— 0,02	—	»
A perpétuité .....	25	— 0,66	—	0,69

EMPRISONNEMENT CORRECTIONNEL

1 an et 1 jour .....	713	soit 7,76 0/0	contre 7,92 0/0	en 1882
Plus de 1 an et 1 jour et moins de 2 ans .....	2.570	— 27,96	—	27,71
2 ans .....	1.949	— 21,20	—	20,91
3 ans .....	1.291	— 14,04	—	15,11
4 ans .....	738	— 8,03	—	7,99
5 ans .....	1.642	— 17,86	—	17,31
Plus de 5 à 7 ans .....	139	— 1,51	—	1,27
Plus de 7 ans et moins de 10 ans	54	— 0,59	—	8,72
10 ans .....	92	— 1,00	—	0,99
Plus de 10 à 15 ans .....	4	— 0,04	—	0,04
Plus de 15 ans .....	1	— 0,01	—	0,03

Les chiffres afférents aux réclusionnaires et aux correctionnels, qui forment la population normale des maisons centrales, révèlent : pour la réclusion, un abaissement peu sensible dans la durée des peines ; pour l'emprisonnement correctionnel, un état stationnaire de un an et un jour à deux ans inclus, et une augmentation de 1,86 p. 0/0 pour les peines de 3 à 7 ans.

Les crimes ou délits qui ont motivé les condamnations sont divisés en cinq catégories ou groupes représentant, du degré le plus élevé à un degré moindre, la perversité des auteurs principaux et des complices (Tableau III).

1 <sup>re</sup> Catégorie. — Assassinat, empoisonnement, meurtre connexe à un autre crime ou délit, fausse monnaie, recel, vol qualifié, incendie, etc..	3.648
2 <sup>e</sup> Catégorie. — Complicité d'avortement, d'infanticide ou d'attentat à la pudeur. Abus de confiance, faux en écriture, banqueroute, escroquerie, menaces de mort, vol simple, etc.	5.415
3 <sup>e</sup> Catégorie. — Évasion, faux dans les passeports, ivresse publique, rupture de ban, mendicité, vagabondage.	855
4 <sup>e</sup> Catégorie. — Attentat à la pudeur, viol, coups et blessures, refus d'obéissance militaire, meurtre, enlèvement de mineurs, bigamie, etc.	3.112
5 <sup>e</sup> Catégorie. — Arrestation illégale, contravention aux lois fiscales et lois diverses, crimes ou délits politiques, homicide par imprudence, exercice illégal de la médecine, etc.	90

Il peut être intéressant de comparer, par catégorie, ces chiffres à ceux de l'année précédente. On trouve les différences suivantes :

	1883	1882	DIFFÉRENCE d'une année à l'autre.
	0/0	0/0	0/0
1 <sup>re</sup> catégorie .....	27,80	27,13	+ 0,67
2 <sup>e</sup> — .....	41,27	41,11	+ 0,16
3 <sup>e</sup> — .....	6,52	6,70	— 0,18
4 <sup>e</sup> — .....	23,72	24,39	— 0,67
5 <sup>e</sup> — .....	0,69	0,67	+ 0,02

Il résulte de cette comparaison, que la proportion des individus composant les classes les plus dangereuses (1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> catégories) a augmenté de 0,83 p. 0/0. En 1882 on constatait au contraire une diminution de 0,40 p. 0/0. Le groupe des individus qui se sont fait une habitude de la mendicité et du vagabondage présente une diminution insignifiante de 0,18 p. 0/0 en 1883.

La 4<sup>e</sup> catégorie, qui ne comprend que les auteurs principaux de

crimes ou délits commis sous l'influence d'une passion violente et irrésistible, marque une diminution de 0,67 p. 0/0.

Enfin, le 5<sup>e</sup> groupe, composé d'individus qui ne sont pas un danger permanent pour la société et qui n'ont agi souvent que sous l'impulsion du désir d'améliorer leur situation matérielle en violant les lois spéciales, n'a pour ainsi dire pas varié, 0,02 p. 0/0 en plus.

L'effectif des individus présents, au 31 décembre 1883, dans les maisons centrales, donnait lieu à la répartition suivante, d'après le lieu de condamnation (Tableau IV) :

Département de la Seine .....	2.156
Autres départements .....	10.226
Algérie .....	694
Colonies françaises .....	29
Principauté de Monaco .....	10
En mer .....	4
Échelles du Levant .....	1

Ainsi sur 13.120 détenus, 94,37 p. 0/0 avaient été condamnés en France. Par rapport à l'effectif total, le contingent judiciaire du département de la Seine a été de 16,43 p. 0/0, en augmentation de 2 1/7 p. 0/0 sur 1882.

Depuis plusieurs années la statistique pénitentiaire fait ressortir le nombre toujours croissant des condamnés appartenant à une nationalité étrangère. En 1883, on comptait, sur 13.120 détenus, 1.613 étrangers, soit une proportion de 12,29 p. 0/0 (Tableau V).

Il peut être intéressant de comparer pour les quatre dernières années l'accroissement de l'élément étranger dans la population de nos maisons centrales et pénitenciers agricoles.

Il représentait une proportion de .....	6,35 p. 0/0	en 1880
— de .....	9,41	1881
— de .....	10,68	1882
— de .....	12,29	1883

Voici par ordre numérique les États d'Europe qui ont fourni les nombres les plus élevés :

Italie .....	473
Belgique .....	218
Allemagne .....	187
Espagne .....	80
Suisse .....	76
Angleterre .....	49
Autriche-Hongrie .....	27
Russie .....	14

Pour l'Italie l'augmentation a été en une seule année de 99 individus.

En ce qui concerne l'âge des condamnés, la durée de la captivité qu'ils subissaient, leur état civil, la religion à laquelle ils appartenaient, il a paru plus intéressant de grouper et de présenter sous une forme synoptique tous ces renseignements qui sont contenus dans les tableaux VI, VII et VIII.

*Age des condamnés (Tableau VI).*

Plus de 16 à 20 ans .....	1.141	8,70	9,94
— 20 à 25 ans .....	2.600	19,82	19,37
— 25 à 30 ans .....	2.543	19,38	19,67
— 30 à 40 ans .....	3.223	24,56	23,46
— 40 à 50 ans .....	1.992	15,18	15,61
— 50 à 60 ans .....	1.100	8,39	8,12
— 60 à 70 ans .....	427	3,25	3,12
— 70 ans .....	94	0,72	0,71

*Durée de la captivité (Tableau VI).*

1 <sup>re</sup> année .....	5.221	39,80	38,72
2 <sup>e</sup> année .....	3.732	28,45	27,80
3 <sup>e</sup> année .....	1.857	14,15	13,49
4 <sup>e</sup> année .....	1.001	7,63	9,37
5 <sup>e</sup> année .....	760	5,79	6,59
Après la 5 <sup>e</sup> année .....	549	4,18	4,03

*État civil (Tableau VII).*

Célibataires ou veufs	{	Sans enfants .....	8.935	68,10	67,41
		Ayant des enfants .....	586	4,46	4,62
Mariés .....	{	Sans enfants .....	965	7,36	7,40
		Ayant des enfants .....	2.634	20,08	20,57

*Religion (Tableau VIII).*

Catholiques .....	12.140	92,53	92,96
Protestants .....	304	2,32	1,98
Israélites .....	46	0,35	0,39
Mahométans .....	607	4,63	4,44
Ayant déclaré n'appartenir à aucun de ces quatre cultes .....	23	0,17	0,23

	1883		1882
	NOMBRE	PROPORTION 0/0	PROPORTION 0/0
13.120	100	100	
5.221	39,80	38,72	
3.732	28,45	27,80	
1.857	14,15	13,49	
1.001	7,63	9,37	
760	5,79	6,59	
549	4,18	4,03	
13.120	100	100	
8.935	68,10	67,41	
586	4,46	4,62	
965	7,36	7,40	
2.634	20,08	20,57	
13.120	100	100	
12.140	92,53	92,96	
304	2,32	1,98	
46	0,35	0,39	
607	4,63	4,44	
23	0,17	0,23	
13.120	100	100	

La répartition des condamnés se trouve indiquée dans le tableau IX. Ces détenus peuvent être groupés ainsi qu'il suit :

Propriétaires, rentiers .....	60
Professions libérales .....	345
Employés .....	718
Commerçants, fabricants .....	443
Professions alimentaires .....	367
Ouvriers d'ateliers, de fabriques .....	1.224
Industrie du bâtiment, du mobilier .....	2.260
Professions agricoles, journalières .....	6.164
Professions nomades .....	449
Militaires et marius .....	516
Vagabonds, mendiants .....	113
Individus à la charge de leur famille .....	461

*Antécédents judiciaires des condamnés (Tableau X).*

Dans les établissements affectés aux hommes, le nombre des condamnés ayant des antécédents judiciaires s'élevait à 10.585, et se répartissait ainsi sous le rapport des condamnations antérieures :

Condamnés se trouvant placés sous l'application des dispositions des articles 56, 57 et 58 du code pénal, concernant la récidive .....	4.295
Condamnés ayant seulement subi des condamnations d'un an et au-dessous .....	5.649
Condamnés ayant été détenus dans des colonies ou quartiers d'éducation correctionnelle .....	641

Des 4.295 récidivistes proprement dits, 8 appartenaient à la catégorie des travaux forcés; 4 à celle de la détention; 992 à celle de la réclusion; et enfin 3.293 à celle de l'emprisonnement correctionnel.

Le tableau ci-après permet d'apprécier aux points de vue qui présentent le plus d'intérêt l'état de récidive des condamnés appartenant aux maisons centrales et aux pénitenciers agricoles :

		1883		1882
		NOMBRE	PROPORTION 0,0	PROPORTION 0,0
Ayant subi antérieurement des condamnations entraînant la peine de la récidive. (Art. 56 à 58 C. P.)	Une . . . . .	1.925	14,67	14,98
	Deux . . . . .	934	7,12	7,39
	Trois . . . . .	508	3,87	4,13
	Quatre . . . . .	295	2,25	2,65
	Plus de quatre	633	4,83	5,69
Ayant subi seulement des condamnations à un an et au-dessous.	Une . . . . .	1.819	13,86	14,03
	Deux . . . . .	1.311	9,99	10,01
	Trois et plus	2.519	19,20	16,85
Ayant été seulement renfermés comme jeunes détenus dans les établissements d'éducation correctionnelle . . . . .		641	4,89	4,47
		10.585	80,68	80,20
Exempts d'antécédents judiciaires . . . . .		2.525	19,32	19,80
		13.120	100	100

De ces indications il ressort que non seulement le groupe des condamnés, auxquels les articles 56, 57 et 58 du code pénal ont été appliqués, a diminué, mais encore que la diminution a été à peu près égale sur tous les chiffres afférents au nombre de condamnations antérieures; ce qui marque bien une amélioration réelle. Quant aux individus condamnés antérieurement à des peines d'un an et au-dessous, le chiffre en paraît plus élevé notamment en ce qui concerne ceux qui ont encouru trois condamnations antérieures au minimum, et pour lesquels il y a augmentation dans la proportion de 2,35 p. 0/0 d'une année à l'autre. On voit aussi qu'il ne restait que 19,32 p. 0/0 de l'effectif n'ayant subi aucune condamnation antérieure.

Depuis quelques années, le nombre des condamnés, qui à l'expiration de la peine qu'ils subissent restent soumis à la surveillance de la haute police, tend à décroître de plus en plus. En 1883, la proportion des condamnés, contre qui cette peine accessoire avait été prononcée, n'était que de 31,88 p. 0/0 contre 33,74 p. 0/0 l'année précédente.

Le tableau suivant présente, dans son ensemble, la répartition de la quotité des parts concédées aux détenus sur le produit de leur travail (Tableau XI) :

		1883		1882
		NOMBRE	PROPORTION 0,0	PROPORTION 0,0
Condamnés recevant..	Un dixième . . . . .	527	4,01	4,03
	Deux dixièmes . . . . .	632	4,82	5,00
	Trois . . . . .	1.285	9,80	10,29
	Quatre . . . . .	4.577	34,89	35,18
	Cinq . . . . .	6.088	46,40	45,31
	Six . . . . .	11	0,08	0,16
		13.120	100	100

Une des peines attachées à la récidive consiste dans la suppression d'un dixième pour chaque condamnation antérieure à plus d'un an, sans cependant que le détenu puisse toucher moins d'un dixième sur le produit de son travail. On verra plus loin que des dixièmes peuvent également être supprimés par mesure disciplinaire (Tableau XV), ou accordés au contraire à titre de récompense (Tableau XIV).

Au moment de leur entrée dans les établissements, les détenus présents au 31 décembre 1883 étaient classés ainsi qu'il suit, sous le rapport de l'instruction (Tableau XII).

		1883		1882
		NOMBRE	PROPORTION 0,0	PROPORTION 0,0
Illettrés . . . . .		3.947	30,08	27,60
Sachant lire . . . . .		1.562	11,91	12,62
— lire et écrire . . . . .		3.999	30,48	30,56
— lire, écrire et calculer . . . . .		2.493	19,00	21,17
Possédant l'instruction primaire complète . . . . .		866	6,60	6,24
— une instruction supérieure à l'instruction primaire . . . . .		253	1,93	1,81
		13.120	100	100

Il résulte de la comparaison de ces chiffres que le niveau de l'instruction tendait à s'abaisser assez sensiblement. Le même fait avait déjà été constaté dans la statistique précédente.

FEMMES

La population des établissements affectés aux femmes, était,

Au 31 décembre 1882 (Tableau I), de.....	2.290
Les entrées pendant l'année se sont élevées à.....	890
Ensemble.....	3.180
Les sorties à.....	987
Il restait au 31 décembre 1883 un effectif de.....	2.193

Le total des journées de détention ayant atteint 817.565, la population moyenne de l'année ressort ainsi à 2.240 contre 2.410 en 1882. De même que pour les détenus du sexe masculin il y a donc eu diminution dans le chiffre de la population.

En répartissant ces 2.193 condamnées, d'après la juridiction, on constatait que :

1.299 soit 59,24 p. 0/0 contre 62,71 p. 0/0 en 1882 avaient été jugées par les cours d'assises. — 894 soit 40,76 p. 0/0 contre 37,29 p. 0/0 avaient été jugées par les tribunaux correctionnels.

Les peines prononcées par les jugements étaient :

Les travaux forcés.....	803	soit 36,61 0/0	contre 36,64 0/0	en 1882.
La réclusion.....	242	— 11,04	— 11,09	—
L'emprisonnement correctionnel	1.148	— 52,35	— 52,27	—

On voit par ces chiffres que les proportions ne varient pas sensiblement d'une année à l'autre.

Au point de vue de la durée des peines à subir, la population au 31 décembre 1883, se classait de la façon ci-après :

TRAVAUX FORCÉS

5 ans.....	181	soit 22,54 0/0	contre 20,38 0/0	en 1882.
Plus de 5 et moins de 10 ans.	207	— 25,78	— 27,29	—
10 ans.....	91	— 11,33	— 11,68	—
Plus de 10 à 15 ans.....	93	— 11,58	— 10,85	—
Plus de 15 à 20 ans.....	119	— 14,82	— 17,40	—
Plus de 20 ans.....	»	»	— 0,12	—
A perpétuité.....	112	— 13,95	— 12,28	—

RÉCLUSION

5 ans.....	99	soit 40,91 0/0	contre 37,40 0/0	en 1882.
Plus de 5 et moins de 10 ans.	94	— 38,84	— 42,52	—
10 ans.....	41	— 16,94	— 16,14	—
Plus de 10 à 15 ans.....	4	— 1,65	— 1,97	—
Plus de 15 à 20 ans.....	2	— 0,83	— 0,39	—
A perpétuité.....	2	— 0,83	— 1,58	—

EMPRISONNEMENT CORRECTIONNEL

1 an et 1 jour.....	90	soit 7,84 0/0	contre 5,09 0/0	en 1882.
Plus de 1 an et 1 jour et moins de 2 ans.....	348	— 30,31	— 29,56	—
2 ans.....	251	— 21,86	— 23,56	—
3 ans.....	157	— 13,68	— 15,03	—
4 ans.....	83	— 7,23	— 6,60	—
5 ans.....	192	— 16,73	— 17,90	—
Plus de 5 à 7 ans.....	9	— 0,78	— 0,67	—
Plus de 7 et moins de 10 ans.	7	— 0,61	— 0,59	—
10 ans.....	11	— 0,96	— 1,00	—

Il ressort de ces chiffres que la durée moyenne de la détention n'a pas sensiblement baissé d'une année à l'autre.

Les crimes ou délits qui ont motivé les condamnations se trouvent groupés en cinq catégories (Tableau III *bis*), savoir :

1 <sup>re</sup> Catégorie. — Assassinat, empoisonnement, incendie, meurtre connexe à un autre crime ou délit, parricide, fausse-monnaie, recel, vol qualifié, etc.....	619
2 <sup>e</sup> Catégorie. — Complicité d'attentat à la pudeur, d'avortement ou d'infanticide ; suppression d'enfants, abus de confiance, banqueroute, escroquerie, faux, vol simple, etc.....	776
3 <sup>e</sup> Catégorie. — Mendicité, rupture de ban, vagabondage, etc.....	77
4 <sup>e</sup> Catégorie. — Abandon ou exposition d'enfants, avortement, infanticide, coups et blessures, meurtre, etc.....	688
5 <sup>e</sup> Catégorie. — Homicide par imprudence, exercice illégal de la médecine, infraction à des arrêtés d'expulsion, etc.....	33

Si l'on compare ces chiffres à ceux de l'année précédente, on obtient les proportions suivantes :

	1883	1882
	0/0	0/0
1 <sup>re</sup> Catégorie.....	28,23	27,81
2 <sup>e</sup> — .....	35,39	34,98
3 <sup>e</sup> — .....	3,51	2,67
4 <sup>e</sup> — .....	31,37	33,06
5 <sup>e</sup> — .....	1,50	1,48
	100	100

Il ressort de l'examen de ces chiffres, que le nombre des femmes appartenant aux classes les plus dangereuses de détenues n'a pas

même varié de 1 p. 0/0. Celles qui ont pris des habitudes de paresse et de vagabondage sont un peu plus nombreuses au troisième groupe qu'en 1882. Par contre le nombre de celles qui agissent sous l'influence de passions violentes et instantanées a diminué de 1,69 p. 0/0 d'une année à l'autre.

Si l'on recherche le lieu de condamnation, on constate que, sur 2.193 femmes détenues au 31 décembre 1883, 2.190 avaient été condamnées en France. Le contingent fourni par le département de la Seine s'est élevé à 273 ou 12,45 p. 0/0 contre 11,66 p. 0/0 en 1882. Des trois femmes condamnées hors de la métropole, une avait été jugée dans le département de Constantine, une autre dans la principauté de Monaco, enfin la dernière dans les colonies françaises (Tableau IV).

La proportion de l'élément étranger dans le chiffre de la population est bien moins considérable chez les femmes que chez les hommes, et paraît demeurer stationnaire. On compte (Tableau V) 83 condamnées étrangères sur 2.193 détenues; ce qui correspond à une moyenne de 3,78 p. 0/0 au lieu de 3,71 p. 0/0 en 1882. Les pays qui ont fourni le plus d'étrangères sont :

L'Allemagne.....	22
La Belgique.....	20
L'Italie.....	15
L'Espagne.....	10
L'Angleterre.....	7
La Suisse.....	5

Si l'on se reporte aux chiffres de l'année précédente, on constate que : les augmentations portent sur l'Angleterre 3, la Belgique 2, l'Italie 2; les diminutions sur l'Allemagne 9 et la Suisse 3.

On peut résumer dans un tableau d'ensemble, les divers renseignements concernant l'âge des condamnées et la durée de leur captivité (Tableau VI); leur état civil (Tableau VII); enfin la religion à laquelle elles appartenaient (Tableau VIII).

	1883		1882
	NOMBRE	PROPORTION 0/0	PROPORTION 0/0
<i>Age (Tableau VI).</i>			
Plus de 16 à 20 ans .....	154	7,02	6,98
— de 20 à 25 ans .....	303	13,82	14,10
— de 25 à 30 ans .....	289	13,18	13,41
— de 30 à 40 ans .....	651	29,68	29,30
— de 40 à 50 ans .....	497	22,63	22,40
— de 50 à 60 ans .....	209	9,53	9,57
— de 60 à 70 ans .....	78	3,56	3,71
— de 70 ans .....	12	0,55	0,53
	2.193	100	100
<i>Durée de la captivité (Tableau VI).</i>			
1 <sup>e</sup> année .....	754	34,84	33,62
2 <sup>e</sup> — .....	456	20,79	20,44
3 <sup>e</sup> — .....	250	11,40	12,62
4 <sup>e</sup> — .....	201	9,16	9,48
5 <sup>e</sup> — .....	149	6,80	7,60
Après la 5 <sup>e</sup> année .....	373	17,01	16,24
	2.193	100	100
<i>État civil (Tableau VII).</i>			
Célibataires ou veuves { Sans enfants ....	803	36,62	34,06
{ Ayant des enfants.	565	25,76	27,69
Mariées { Sans enfants ....	222	10,12	9,87
{ Ayant des enfants.	603	27,50	28,38
	2.193	100	100
<i>Religion (Tableau VIII).</i>			
Catholiques .....	2.165	98,72	98,78
Protestantes .....	25	1,14	1,22
Israélites .....	2	0,09	»
Ayant déclaré n'appartenir à aucun des quatre cultes reconnus en France ....	1	0,05	»
	2.193	100	100

Au point de vue des professions exercées antérieurement à leur condamnation, les 2.193 femmes détenues au 31 décembre 1883 se classaient ainsi qu'il suit (Tableau IX<sup>bis</sup>) :

Propriétaires, Rentières .....	32
Professions libérales.....	37
Employées .....	8

Commerçantes .....	68
Professions alimentaires.....	36
Ouvrières d'ateliers, de fabriques .....	422
Industrie du mobilier.....	13
Professions agricoles, journalières.....	1.233
Professions nomades.....	76
Mendiantes, Filles publiques.....	100
A la charge de leur famille.....	168

Si l'on se reporte aux documents des années antérieures, on voit que les différents groupes ne varient pas sensiblement d'une année à l'autre.

*Antécédents judiciaires des condamnées (Tableau X).*

Les condamnées ayant des antécédents judiciaires se divisent en deux catégories : la première comprend les récidivistes proprement dites, c'est-à-dire celles qui se trouvent placées sous l'application des dispositions des articles 56, 57, 58 du code pénal; la seconde renferme toutes les femmes ayant subi antérieurement à la peine en cours des condamnations à un an et au-dessous ou ayant été détenues dans les colonies ou établissements d'éducation correctionnelle. Sur 2.193 femmes, on constatait la présence de 461 récidivistes, de 556 ayant subi antérieurement des condamnations à un an et au-dessous et de 18 ayant été renfermées dans des quartiers d'éducation correctionnelle.

Ces antécédents judiciaires donnaient lieu à la classification suivante :

		1883		1882
		NOMBRE	PROPORTION 0/0	PROPORTION 0/0
Ayant subi antérieurement des condamnations entraînant les peines de la récidive. (art. 56 à 58 C. P.)	Une .....	205	9,36	10,48
	Deux .....	94	4,33	4,63
	Trois .....	63	2,87	2,80
	Quatre .....	37	1,68	1,35
	Plus de quatre	62	2,74	2,31
Ayant subi seulement des condamnations à un an et au-dessous.	Une .....	236	10,76	10,17
	Deux .....	98	4,47	5,15
	Trois et plus.	222	10,17	9,04
Ayant été seulement renfermées comme jeunes détenues dans les établissements d'éducation correctionnelle.....		18	0,82	0,75
		1.035	47,20	46,68
Le nombre de femmes exemptes d'antécédents judiciaires a été de .....		1.158	52,80	53,32
		2.193	100	100

Il ressort de ces chiffres qu'au point de vue des antécédents judiciaires la situation était encore moins favorable que l'année précédente, puisqu'il y a eu augmentation du nombre de femmes qui avaient subi antérieurement trois condamnations et plus.

462 femmes récidivistes ou non récidivistes restaient, par application de l'art. 44 du code pénal, soumises à la surveillance à l'expiration de leur peine.

La quotité des parts attribuées aux condamnées sur le produit de leur travail se trouve résumée dans le tableau suivant (Tableau XI) :

		1883		1882
		NOMBRE	PROPORTION 0/0	PROPORTION 0/0
Condamnées recevant..	1 dixième.....	111	5,06	3,36
	2 — .....	96	4,38	4,37
	3 — .....	787	35,89	36,68
	4 — .....	426	19,42	20,48
	5 — .....	773	35,25	35,11
	6 — .....	»	»	»
		2.193	100	100

On voit par ces chiffres que les condamnées étaient moins favorisées que l'année précédente, sous le rapport de la part qui leur était concédée.

La statistique, pour l'année 1882, révélait, en ce qui concerne l'état de l'instruction des femmes au moment de leur entrée dans les établissements, une élévation assez sensible du niveau de l'instruction. Cette situation favorable reste acquise en 1883. On constate une diminution de 1,93 p. 0/0 parmi les illettrées, et par contre une augmentation de 2,27 p. 0/0 parmi les détenues sachant lire, écrire et calculer au moment de leur entrée (Tableau XII). C'est ce qui ressort du tableau ci-après :

		1883		1882
		NOMBRE	PROPORTION 0/0	PROPORTION 0/0
Illettrées .....		792	36,11	38,04
Sachant lire.....		368	16,78	15,41
Sachant lire et écrire.....		671	30,60	32,36
— lire, écrire et calculer.....		335	15,28	13,01
Possédant l'instruction primaire.....		19	0,87	0,87
Ayant une instruction plus élevée.....		8	0,36	0,31
		2.193	100	100

HOMMES

Mouvement de l'école. — Résultats de l'enseignement pendant l'année. — Bibliothèques (Tableau XIII).

Les écoles des maisons centrales et des pénitenciers agricoles comptaient, au 31 décembre 1882, un effectif de (Tableau XIII).. . . . . 3.354 élèves.

Les admissions pendant l'année ont été de. . . . . 2.792

Ensemble . . . . . 6.146

Les sorties ont été de. . . . . 3.049

Il restait au 31 décembre 1883. . . . . 3.097 élèves.

L'état d'instruction des 6.146 détenus, qui ont pris part aux leçons scolaires pendant l'année 1883, se trouve résumé dans le tableau suivant :

	1883		1882
	NOMBRE	PROPORTION 0/0	PROPORTION 0/0
Illettrés . . . . .	1.211	19,70	19,36
Sachant lire . . . . .	1.102	17,93	18,61
— lire et écrire . . . . .	1.575	25,63	26,63
— lire, écrire et calculer ou recevant le complément de l'instruction primaire..	2.258	36,74	35,40
	6.146	100	100

On voit que le niveau de l'instruction ne s'est pas sensiblement modifié, tant en ce qui concerne les individus présents au 31 décembre 1882 que ceux qui ont été admis à l'école pendant l'année 1883.

Il a été dit qu'il restait dans les écoles, au 31 décembre de l'année présente, un effectif de 3.097 élèves. Ils se répartissaient ainsi :

Illettrés . . . . .	221
Sachant lire . . . . .	414
Sachant lire et écrire . . . . .	843
Recevant le complément de l'instruction primaire . . . . .	1.619

Le tableau suivant permet d'apprécier les résultats obtenus pendant l'année, aux divers degrés de l'enseignement :

	1883		PROPOR- TION 0/0	1882
	NOMBRE	PROPOR- TION 0/0		
Illettrés {	Ayant appris à lire . . . . .	384	854	70,52
	— à lire et à écrire . . . . .	287		
	— à lire, écrire et cal- culer . . . . .	183		
	demeurés illettrés . . . . .	357		
Sachant lire {	Ayant fait quelques progrès . . . . .	205	909	82,49
	Ayant appris à écrire : . . . . .	439		
	— à écrire et à calculer . . . . .	265		
Sachant lire et écrire {	N'ayant fait aucun progrès . . . . .	193	1307	82,98
	Ayant fait quelques progrès . . . . .	556		
	Ayant appris à calculer . . . . .	590		
	Ayant reçu le complément de l'instruction primaire . . . . .	161		
Sachant lire, écrire et calculer {	N'ayant fait aucun progrès . . . . .	268	1944	86,09
	Ayant fait quelques progrès . . . . .	1356		
	Ayant reçu le complément de l'instruction primaire . . . . .	588		
	N'ayant fait aucun progrès . . . . .	314	13,91	21,64
			19,52	80,48

De ces indications il ressort que les élèves ont profité de l'enseignement scolaire dans la proportion de 81,58 p. 0/0 contre 79,20 p. 0/0 en 1882.

Si l'on observe au contraire les résultats acquis à divers degrés, on constate une situation moins favorable que l'année précédente, en ce qui concerne les individus illettrés ou sachant lire seulement au moment de leur admission à l'école. Mais la diminution n'atteint que 3,69 p. 0/0 pour les premiers et 0,92 p. 0/0 pour les seconds. Par contre, il y a une notable amélioration parmi ceux sachant lire et écrire et ceux sachant lire, écrire et calculer, et les proportions révèlent une augmentation de 4,62 p. 0/0 et de 5,61 p. 0/0 dans le nombre de ceux qui ont accru leur instruction.

En résumé, la situation est encore plus favorable qu'en 1882, et les résultats obtenus permettent de reconnaître que les efforts de l'administration pour développer l'instruction des condamnés ont eu des effets satisfaisants.

Dans la plupart des établissements on a organisé des cours spéciaux de dessin et de musique : 403 élèves ont suivi les premiers et 774 les seconds.

Les bibliothèques renfermaient 28.076 volumes ; on compte 265.137 mises en lecture contre 251.097 en 1882.

*Grâces, Commutations de peine, Récompenses* (Tableau XIV).

Les renseignements relatifs aux décisions gracieuses dont les condamnés ont été l'objet font connaître (Tableau XIV) que 1.741 individus ont, pendant le cours de l'année, bénéficié de mesures de clémence.

Ces 1.741 décisions gracieuses consistaient en ;

Remise entière du restant de la peine.....	454
Commutation { des travaux forcés en réclusion .....	1
{ des travaux forcés en emprisonnement...	1
{ de la réclusion en emprisonnement.....	14
	16
Réduction sur la peine { de moins de 1 an.....	932
{ de 1 an à 3 ans.....	282
{ de plus de 3 ans et moins de 5 ans.....	27
{ de 5 ans et plus.....	19
	1260
Remise de la surveillance à titre spécial .....	11

8 condamnés à la réclusion avaient en outre obtenu, accessoirement à une autre grâce, la remise de la surveillance.

Des dixièmes supplémentaires ont été accordés à titre de récompense à 905 condamnés et des virements permanents ont été autorisés en faveur de 11 réclusionnaires, qui ont pu ainsi disposer d'une partie des sommes affectées à leur pécule réserve.

*État disciplinaire* (Tableau XV).

La statistique disciplinaire révèle une situation moins favorable qu'en 1882. Abstraction faite des infractions de la compétence des prétoires disciplinaires des établissements, le nombre des condamnations prononcées par les tribunaux ordinaires pour crimes ou délits commis pendant la détention est supérieur au chiffre de l'année précédente, et il en est de même des évasions tentées ou consommées.

Les crimes ou délits déferés aux tribunaux pendant l'année 1883 se sont élevés à 24 : ils ont motivé les condamnations suivantes :

	Travaux forcés.	Réclusion.	Emprisonnement.	TOTAL
Tentative d'assassinat sur des gardiens	2	»	»	2
— sur d'autres détenus	3	»	»	3
Coups et blessures à des gardiens....	»	»	2	2
— à d'autres détenus.	»	»	6	6
Outrage public à la pudeur.....	»	»	2	2
Vol au préjudice de l'État.....	»	1	8	9
	5	1	18	24

Le nombre de ces condamnations prononcées pendant la captivité, après avoir été de 51 en 1880, était descendu à 19 en 1882.

Les infractions contre lesquelles la justice disciplinaire des établissements a prononcé un nombre égal de punitions sont au nombre de 53.792, savoir :

*Infractions.*

	1883		1882
	NOMBRE	PROPORTION 0/0	PROPORTION 0/0
Détournements ou larcins.....	815	1,52	1,79
Voies de fait contre le personnel supérieur.	2	0,004	0,001
— — les gardiens ou les contre-maitres .....	122	0,226	0,17
Voies de fait contre d'autres détenus.....	3.129	5,82	5,11
Rébellion, mutinerie.....	4.329	8,05	6,059
Actes d'immoralité .....	327	0,61	0,63
Infractions à la règle du silence.....	20.111	37,39	36,01
Refus de travail .....	2.198	4,09	3,78
Paresse, négligence dans le travail.....	3.840	7,14	8,97
Usage du tabac .....	2.685	4,99	5,83
Jeux, trafics, possession d'objets prohibés..	3.865	7,18	7,57
Infractions diverses .....	12.359	22,98	24,08
	53.792	100	100

*Punitions*

	1883		1882
	NOMBRE	PROPORTION 0/0	PROPORTION 0/0
Cellule.....	6.562	12,19	13,07
Salle de discipline.....	4.042	7,51	7,50
Pain sec.....	10.458	19,44	17,96
Autres privations alimentaires.....	13.587	25,26	24,35
Réduction de dixièmes.....	1	0,002	0,01
Amendes.....	7.866	14,628	14,14
Autres punitions.....	2.467	4,59	5,39
Réprimandes.....	8.809	16,38	17,58
	53.792	100	100

Ces punitions ont frappé 12.603 condamnés, savoir :

3.875 ont été punis ou réprimandés une seule fois.  
 2.617 — — — deux fois.  
 1.931 — — — trois fois.  
 4.180 — — — quatre fois au minimum.

On voit par ces chiffres, que le tiers des individus punis est composé d'individus pour qui la fréquence des infractions est passée en quelque sorte à l'état d'habitude.

Les journées de cellule se sont élevées à 100.429, dont 85.171 journées de prévention, punition ou consignation, et 15.258 d'observation et isolement. On note 36.152 journées de salle de discipline.

On a vu plus haut que, parmi les punitions infligées par le prétoire de justice disciplinaire des établissements, figuraient le pain sec et les autres privations alimentaires : à ces punitions correspond la mention des jours pendant lesquels elles ont été subies.

On constate que, pour l'année 1883, il y a eu 104.354 journées de privations alimentaires infligées à titre de punition principale et 59.134 autres journées à titre d'accessoire d'une autre punition.

En ce qui concerne les évasions, on relève 9 tentatives et 40 évasions contre 6 tentatives et 35 évasions en 1882.

Le tableau ci-après fait connaître les établissements où elles ont eu lieu.

	TENTATIVES	ÉVASIONS CONSOMMÉES	
		CONDAMNÉS REPRIS	CONDAMNÉS NON REPRIS AU 31 DÉCEMBRE 1883
Beaulieu.....			1
Clairvaux.....	»	»	2
Embrun.....	»	1	»
Fontevrault ..	»	1	»
Gaillon.....	»	1	1
Landerneau ..	2	»	1
Riom.....	3	»	»
Casabianda ..	»	14	»
Castelluccio ..	4	8	4
Chiavari.....	»	4	2
	9	29	11

FEMMES

*Mouvement de l'école. — Résultats de l'enseignement pendant l'année 1883. — Bibliothèques (Tableau XIII).*

Le nombre des élèves présentes au 31 décembre 1882, dans les écoles des établissements affectés aux femmes, était

Fréquentant l'école.....	690 élèves
Les admissions se sont élevées à.....	348
Ensemble.....	1.038
Les sorties à.....	354

Il restait dans les écoles, au 31 décembre 1883, un effectif de.. 684 élèves

classées de la façon ci-après :

Illettrées.....	24
Sachant lire.....	150
Sachant lire et écrire.....	269
Recevant le complément de l'instruction primaire.....	241

Au moment où elles ont été admises à bénéficier de l'enseigne-

ment scolaire, les 1.038 condamnées qui ont fréquenté l'école se répartissaient ainsi qu'il suit :

	1883		1882
	NOMBRE	PROPORTION 0/0	PROPORTION 0/0
Illettrées .....	151	14,55	16,64
Sachant lire .....	283	27,26	22,64
— lire et écrire .....	323	31,12	30,27
— lire, écrire et calculer .....	281	27,07	30,45
	1.038	100	100

Il ressort de ces chiffres que les conditions générales dans lesquelles ces détenues allaient être appelées à profiter de l'enseignement étaient un peu plus favorables qu'en 1882, puisque l'on comptait 2,09 p. 0/0 d'illettrées en moins.

Le tableau suivant fait connaître, pour chaque degré d'instruction, les résultats obtenus pendant l'année 1883.

	1883		1882		
	NOMBRE	PROPORTION 0/0	PROPORTION 0/0		
Illettrées.	Ayant appris à lire.....	66	117	77,48	82,52
	— à lire et à écrire.....	44			
	— à lire, à écrire et à calculer .....	7			
Sachant lire.	Demeurées illettrées.....	34	249	22,52	17,48
	Ayant fait quelques progrès...	99			
	Ayant appris à écrire.....	109			
Sachant lire et écrire.	— à écrire et à calculer .....	41	189	87,98	86,35
	N'ayant fait aucun progrès...	43			
	Ayant fait quelques progrès...	169			
Sachant lire, écrire et calculer.	Ayant appris à calculer.....	100	246	89,47	79,88
	Ayant reçu le complément de l'instruction primaire.....	20			
	N'ayant fait aucun progrès...	34			
Sachant lire, écrire et calculer.	Ayant fait quelques progrès...	222	246	87,54	91,34
	Ayant reçu le complément de l'instruction primaire.....	24			
	N'ayant pas fait de progrès...	35			
		1.038	100	100	

On avait constaté, en 1882, une amélioration à tous les degrés de l'instruction. Or, par les chiffres qui précèdent, on peut voir que la situation a été moins bonne pour ce qui intéresse les illettrées et les détenues sachant lire, écrire et calculer. Les progrès les plus considérables ont été réalisés par celles qui savaient lire et écrire seulement; on constate en leur faveur une diminution de 9,59 p. 0/0 du nombre des élèves n'ayant fait aucun progrès.

La proportion de celles des condamnées qui ont profité de l'enseignement scolaire correspond, pour l'année 1883, à une moyenne générale de 86,81 p. 0/0.

Un cours spécial de musique était suivi par 17 détenues à la maison centrale de Clermont.

Les distributions de livres fournis par les bibliothèques ont été faites dans les mêmes conditions que l'année précédente; on relève 14.705 mises en lecture; le nombre de volumes que possédaient les établissements est de 3.476.

*Grâces, Commutations, Récompenses (Tableau XIV).*

Les condamnées ont été l'objet, pendant le cours de l'année, de 351 décisions gracieuses.

Ces mesures de bienveillance ont été:

Remise entière du restant de la peine .....	91
Commutation { des travaux forcés à perpétuité en travaux forcés à temps..... 13 des travaux forcés en réclusion..... 4 des travaux forcés en emprisonnement correctionnel de la réclusion perpétuelle en réclusion à temps. 1 }	32
Réduction sur la peine. { de moins de 1 an..... 125 de 1 an à 3 ans..... 87 de 3 ans et moins de 5 ans..... 2 de 5 ans et plus..... 8 }	222
Remise de la surveillance à titre spécial .....	6

La remise de la surveillance accessoirement à une autre grâce avait été accordée à 2 condamnées.

Enfin des dixièmes supplémentaires ont été accordés à 49 détenues, pour leur conduite et leur assiduité au travail.

*État disciplinaire (Tableau XV).*

Une femme a été déférée aux tribunaux ordinaires pour coups et blessures à une autre détenue et a été condamnée à une peine correctionnelle. Depuis plusieurs années la statistique n'avait signalé aucun crime ou délit grave commis pendant la captivité dans les établissements affectés aux femmes.

Les infractions relevant du prétoire de justice disciplinaire des établissements, se sont élevées à 2.724 et ont donné lieu à l'application d'un nombre égal de punitions, savoir :

Infractions	1883		1882
	NOMBRE	PROPORTION 0/0	PROPORTION 0/0
Détournements ou larcins.....	24	0,88	0,49
Voies de fait envers les gardiens ou les contre-mâtres.....	5	0,18	0,04
Voies de fait envers d'autres détenues.....	41	1,50	1,04
Rébellion, mutinerie.....	82	3,04	3,16
Actes d'immoralité.....	51	1,86	1,41
Infractions au silence.....	1.350	49,55	50,02
Refus de travail.....	72	2,64	3,03
Paresse, négligence dans le travail.....	372	13,64	8,97
Jeux, trafics, possession d'objets prohibés..	14	0,54	0,25
Infractions diverses.....	713	26,17	31,59
	2.724	100	100
<i>Punitions</i>			
Cellule.....	638	23,42	23,00
Pain sec.....	728	26,72	27,73
Autres privations alimentaires.....	678	24,88	23,95
Amendes.....	215	7,89	7,39
Autres punitions.....	181	6,65	3,94
Réprimandes.....	284	10,44	13,99
	2.724	100	100

1.007 femmes avaient été punies dans les proportions suivantes :

- 493 une fois seulement,
- 165 deux fois,
- 141 trois fois,
- 208 quatre fois au minimum.

Une évasion suivie de réintégration a eu lieu à la maison centrale de Cadillac. Les journées de cellule, au nombre de 4.186, se divisent en 3.773 journées de prévention, punition ou consignation, et 413 d'observation et isolement.

Aux punitions consistant en privations alimentaires correspondent 4.205 journées à titre de punition principale et 1.010 comme accessoires d'autres punitions.

*État sanitaire (Tableaux XVI à XXII<sup>bis</sup>).*

HOMMES

L'effectif total des hommes en traitement à l'infirmierie des établissements au 31 décembre 1882, était de

En traitement.....	554 malades
Les admissions de l'année se sont élevées à.....	8.889 —
Ensemble.....	9.443 —

Il est sorti :

Guéris.....	8.217	} 8.925 —
Transférés dans des établissements hospitaliers.....	29	
Libérés.....	225	
Décédés.....	454	

Il restait aux infirmeries, au 31 décembre 1883, un effectif de 518 malades

Les journées de traitement ont atteint le chiffre de 209.248. Relativement aux entrées à l'infirmierie, à la durée du traitement et aux décès, on obtient les renseignements suivants :

	1883	1882
Proportion des entrées à l'infirmierie par jour à la population moyenne.....	0/0	0/0
Proportion des journées d'infirmierie aux journées de détention.....	0,18	0,17
Proportion des journées d'infirmierie au total de l'effectif au 31 décembre et des admissions en 1883.....	4,33	3,74
Proportion des décès au total des malades traités.....	22 jours 16	20 jours 58
Proportion des décès à la population moyenne.....	4,82	4,90
	3,43	3,25

Il ressort des indications qui précèdent que le nombre des malades traités a été bien supérieur à celui qui est accusé en 1882 (9.443 au lieu de 8.822). Cependant, la proportion des décès n'a pour ainsi dire pas augmenté (0,08 en moins par rapport aux malades traités, 0,18 en plus par rapport à la population moyenne de tous les établissements).

Sans la mortalité qui sévit chaque année au pénitencier agricole de Casabianda, l'état sanitaire des établissements pénitentiaires resterait bien au-dessous, au point de vue des décès, du chiffre admis comme moyenne de la mortalité dans la vie libre. On pourra d'ailleurs se rendre compte de ce fait dans l'état sanitaire des maisons centrales de femmes ou des établissements affectés aux hommes en Algérie.

Voici la nomenclature des établissements où sont survenus les plus nombreux décès, eu égard à la population moyenne :

Casabianda.....	11,20 p. 0/0 en 1883
Aniane.....	6,33
Loos.....	4,14
Eysses.....	3,44
Fontevrault.....	3,43

Ceux où l'on a constaté le moins de décès sont :

Chiavari.....	0,76 p. 0/0
Castelluccio.....	1,37
Albertville.....	1,54
Poissy.....	1,64
Thouars.....	1,78

Il a été dit plus haut que les entrées à l'infirmerie s'étaient élevées à 8.889. Le tableau XVII fait connaître, pour chaque catégorie d'établissements, les maladies qui ont motivé le plus grand nombre d'admissions à l'infirmerie. On y relève les indications ci-après :

	1883		1882
	NOMBRE	PROPORTION 0/0	PROPORTION 0/0
Maladies des bronches et du larynx.....	1.068	12,01	10,79
Fièvres intermittentes.....	973	10,95	9,45
Indigestions et embarras gastriques.....	642	7,22	8,74
Abcès, furoncles, ulcères.....	550	6,18	6,45

On a vu également qu'il avait été constaté 454 décès. Les maladies auxquelles on doit les attribuer sont dans les plus fortes proportions, les suivantes :

	1883		1882
	NOMBRE	PROPORTION 0/0	PROPORTION 0/0
La phthisie pulmonaire.....	115	25,32	22,85
Les pneumonies, pleurésies.....	63	13,87	12,01
Les maladies des bronches et du larynx...	34	7,49	8,77

Il n'a été signalé aucune épidémie pendant le cours de l'année.

FEMMES

Dans les établissements affectés aux femmes, les infirmeries fermaient, au 31 décembre 1882,

Une population de.....	109 malades.
Il a en été admis pendant l'année.....	1.319
Ensemble.....	1.428

Sont sorties :

Guéries.....	1.240	} 1.339
Transférées dans des établissements hospitaliers.....	9	
Libérées.....	26	
Décédées.....	64	

L'effectif des infirmeries était au 31 décembre 1883 de 89 malades.

Le nombre total des journées de traitement a été de 35.879.

Ces chiffres donnent lieu aux constatations suivantes :

	1883	1882
Proportion des entrées à l'infirmerie par jour à la population moyenne.....	0/0	0/0
Proportion des journées d'infirmerie aux journées de détention.....	0,16	0,17
Proportion des journées d'infirmerie au total des malades traitées (durée moyenne de séjour).	4,39	4,53
Proportion des décès au total des malades traitées.....	25 jours 12	24 jours 58
Proportion des décès à la population moyenne.	4,48	3,94
	2,85	2,65

On constate pour la proportion des décès au total des malades traités une augmentation de 0,54 p. 0/0, et, pour celle des décès à la population moyenne, une augmentation de 0,20 p. 0/0 seulement.

La situation est donc un peu moins favorable qu'en 1882. Voici comment se classeraient, d'après le degré de mortalité, les établissements affectés aux femmes :

Montpellier.....	3,92 p. 0/0 de la population moyenne.
Doullens.....	3,61 — — —
Rennes.....	2,78 — — —
Cadillac.....	2,61 — — —
Auberive.....	2,55 — — —
Clermont.....	1,83 — — —

Les admissions à l'infirmerie ont été motivées pour le plus grand nombre par (Tableau XVII) :

	1883		1882
	NOMBRE	PROPORTION 0/0	PROPORTION 0/0
L'anémie, débilité, gangrène.....	175	13,27	11,41
Les maladies des bronches et du larynx...	163	12,35	12,54
Les gastrites, entérites, diarrhées.....	154	11,67	10,63
La phtisie pulmonaire.....	74	5,61	3,70

Les maladies qui ont occasionné le plus de décès sont (Tableau XVIII) :

	1883		1882
	NOMBRE	PROPORTION 0/0	PROPORTION 0/0
La phtisie pulmonaire.....	13	20,31	29,69
Les maladies du cœur et du péricarde.....	8	12,50	9,37
Les gastrites, entérites, diarrhées.....	8	12,50	9,37

On voit par ces chiffres que chaque année ce sont les mêmes maladies qui entraînent le plus de décès. Toutefois il y a amélioration en ce qui concerne la plus redoutable, la phtisie pulmonaire.

Les tableaux XIX à XX contiennent la répartition des malades et des décédés, sous le rapport de la forme de la maladie, de l'âge,

de la durée de la captivité et de l'état de santé des condamnées, ainsi que de l'époque pendant laquelle sont survenus la maladie, puis le décès. Les renseignements sont présentés respectivement pour chaque catégorie d'établissements.

*Aliénation mentale. — Suicides* (Tableaux XXIII).

Le nombre des individus atteints d'aliénation mentale et maintenus dans les maisons centrales et les pénitenciers agricoles de France, s'élevait au 31 décembre 1882, à

Individus atteints.....	6 hommes	2 femmes.
Des symptômes de cette affection ont été constatés pendant l'année chez.....	20 —	13 —
Ensemble.....	26 —	15 —

Sont sortis des établissements :

Par libération, grâce ou décès.....	3	} 14 —
Transférés dans des établissements spéciaux.....	15	
	18 —	2 —

Il restait au 31 décembre 1883..... 8 hommes et 1 femme atteints d'aliénation mentale.

Les individus reconnus épileptiques étaient, au 31 décembre 1882, au nombre de.....	30 hommes	7 femmes.
Des accès ont été reconnus pendant l'année chez.....	29 —	» —
Ensemble.....	59 —	7 —

Il est sorti :

Libérés, graciés ou décédés.....	19	} 4 —
Transférés dans des établissements spéciaux.....	15	
	34 —	4 —

Il restait au 31 décembre 1883..... 25 hommes et 3 femmes épileptiques.

Pendant le cours de l'année, on a constaté chez les hommes 3 tentatives de suicide dont 2 à l'aide d'instruments tranchants et 1 par chute, et 3 suicides accomplis par suspension ou strangulation. Un de ces individus avait donné antérieurement des signes d'aliénation mentale.

Dans les établissements affectés aux femmes, il n'y a eu aucune tentative de suicide pendant l'année 1883.

*Quartier d'aliénés de Gaillon.*

L'Administration dispose, à la maison centrale de Gaillon, d'un quartier spécial réservé aux détenus aliénés ou épileptiques qui ne pourraient recevoir dans les autres établissements les soins réclamés par leur état.

La statistique précédente faisait connaître que l'effectif, au 31 décembre 1882, de ce quartier spécial était de :

En traitement.....	60 individus.
Le nombre des malades admis pendant l'année a été de...	41
Ensemble.....	101

Il en sorti :

Libérés {	Placés dans un asile.....	17	}	35
	Remis à leurs familles.....	12		
Évadés.....		3		
Décédés.....		3		

Il restait au 31 décembre 1883..... 66 malades en traitement.

Le tableau suivant expose les diverses conditions d'âge, de maladie et de détention des 101 malades qui sont restés au quartier, pendant l'année.

NATURE DE L'ALIÉNATION MENTALE	NOMBRE TOTAL DES MALADES TRAITÉS	AGE					CATÉGORIE PÉNALE					PEINE CAPITALE COMMUE EN		
		moins de 20 ans.	de 20 à 30 ans.	de 30 à 40 ans.	de 40 à 50 ans.	de 50 à 60 ans.	Emprisonnement.	Réclusion.	Travaux forcés.	Réclusion.	Emprisonnement.	Détention.	Réclusion.	Travaux forcés
Manie.....	13	5	3	3	1	1	7	4	1	»	»	»	»	1
Lypémanie générale.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Lypémanie partielle.....	39	9	16	11	3	»	15	18	3	1	»	»	1	1
Folie épileptique.....	3	1	1	»	1	»	2	1	»	»	»	»	»	»
Folie paralytique (Paralysie générale. Démence paralytique).....	7	1	2	3	1	»	5	1	»	»	»	»	»	1
Démence simple.....	6	2	1	1	1	1	»	4	2	»	»	»	»	»
Démence sénile.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Idiotie.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Faiblesse intellectuelle.....	1	1	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»
Simulateurs.....	1	»	1	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»
Epilepsie.....	31	13	16	2	»	»	17	12	1	»	»	1	»	»
	101	32	40	20	7	2	46	41	7	2	»	2	2	1

Il a été dit plus haut que 3 malades, soit 2,97 p. 0/0 étaient décédés. Chez deux d'entre eux l'aliénation mentale revêtait le caractère de folie paralytique, le troisième était atteint de démence simple.

Des 5 condamnés à mort dont la peine a été commuée, un était atteint de manie, deux de lypémanie partielle, un de folie paralytique et un d'épilepsie simple.

Le nombre total des journées de détention s'élève à 24.763, dont 18.549 pour les aliénés et 6.214 pour les épileptiques.

*Travail* (Tableaux XXIV à XXVII).

Les espérances que faisait concevoir, au point de vue du travail, la situation des divers établissements, se sont réalisées pendant l'année 1883. On constate en effet une amélioration dans la plupart des maisons centrales affectées à l'un ou l'autre sexe. Les pénitenciers agricoles de la Corse, où s'exécutent des travaux dont l'importance demeure subordonnée aux conditions climatiques du pays, n'ont point participé aux progrès de plus en plus satisfaisants des autres établissements; mais ils sont du moins restés dans une situation analogue à celle constatée l'année précédente.

Dans les établissements affectés aux hommes, le nombre total des journées de travail s'est élevé à 3.040.370 pour les maisons centrales de force et de correction et à 527.841 pour les pénitenciers agricoles. A ces chiffres correspondent respectivement la moyenne de 9.873 travailleurs (dont 568 apprentis) pour les premiers établissements et celle de 1.714 travailleurs pour les seconds.

Les produits du travail se sont élevés à 3.508.274 fr. 47 (produit net 3.290.107 fr. 08 gratifications 218.167 fr. 39) pour les maisons centrales, et à 336.417 fr. 98 (produit net 319.880 fr. 93 gratifications 16.537 fr. 05) pour les pénitenciers agricoles.

Voici d'ailleurs quelles ont été les moyennes comparées à celles de 1882 :

	1883		1882	
	Maisons centrales.	Pénitenciers agricoles.	Maisons centrales.	Pénitenciers agricoles.
Produit moyen par journée de travail.....	fr. 1.1538	fr. 0.6373	fr. 1.1258	fr. 0.6649
Produit moyen par journée de détention.....	0.8524	0.4739	0.8413	0.4721

Les produits les plus élevés ont été obtenus dans les maisons centrales ci-après désignées :

	MOYENNES	
	par journée de travail.	par journée de détention.
Poissy.....	fr. 1.5796	fr. 1.2293
Melun.....	1.5363	1.0872
Gaillon.....	1.3118	0.9949
Clairvaux.....	1.2307	0.8740
Nîmes.....	1.2220	0.8968

Parmi les industries exploitées, la fabrication des boutons, la cordonnerie, la confection de chaussons, sandales, etc. de lits en fer, de vêtements, le tissage, la vannerie représentent une large part des travaux exécutés (Tableau XXV).

On a vu plus haut que le produit total de la main-d'œuvre s'était élevé à 3.508.274 fr. 47 pour les maisons centrales et 336.417 fr. 98 pour les pénitenciers agricoles. Le tableau suivant indique l'emploi qui a été fait de ces sommes et leur répartition :

	PÉCULE DES DÉTENUÉS		PORTION concédée aux entrepreneurs.	PORTION RESTANT ACQUISE AU TRÉSOR		TOTAL
	DISPONIBLE	RÉSERVE		Sur les travaux exécutés pour le compte des particuliers	Sur les travaux exécutés pour le compte de l'Etat.	
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Maisons centrales.....	914.756 54	694.744 75	1.256.223 86	502.524 17	140.025 15	3.508.274 47
Pénitenciers agricoles...	83.585 07	67.009 10	»	243 52	185.580 29	336.417 98
Proportion par journée de détention..						
Maisons centrales.....	0 2222	0 1688	0 3054	0 1120	0 0240	0 8524
Pénitenciers agricoles...	0 1178	0 0944	»	0 0003	0 2614	0 4739

Pécule des condamnés (Tableau XXVIII).

Le compte de pécule des condamnés, pour l'année 1883, peut se résumer de la façon ci-après, pour les maisons centrales et les pénitenciers agricoles.

MAISONS CENTRALES

	Disponible. fr. c.	Réserve. fr. c.
Avoir net au 31 décembre 1882.....	283.945 94	928.385 91
Total net des recettes en 1883..	1.101.536 39	705.955 50
Ensemble.....	1.385.482 33	1.634.341 41
Total net des dépenses.....	1.130.745 85	702.524 30
Avoir au 31 décembre 1883.....	254.736 48	931.817 11
Auquel il y a lieu d'ajouter le débet au pécule disponible à la même date, soit.....	1.202 71	
Ensemble.....	255.939 19	

PÉNITENCIERS AGRICOLES DE LA CORSE

	Disponible. fr. c.	Réserve. fr. c.
Avoir net au 31 décembre 1882.....	40.518 08	223.491 97
Total net des recettes en 1883..	101.633 16	103.909 10
Ensemble.....	142.151 24	327.401 07
Total net des dépenses.....	102.748 24	108.555 13
Avoir au 31 décembre 1883.....	39.403 00	218.845 94
Auquel il y a lieu d'ajouter le débet au pécule disponible à la même date, soit.....	2.271 47	
Ensemble.....	41.674 47	

Dépenses des condamnés sur leur pécule (Tableau XXIX).

Pendant le cours de l'année 1883, les condamnés ont effectué, sur les fonds déposés à leur profit ou provenant du produit de leur travail, des dépenses s'élevant à la somme de 1.029.321 fr. 56 savoir :

Dépenses personnelles.	
Achat de pain.....	fr. c. 71.673 66
— d'autres aliments.....	715.782 67
— d'effets d'habillement et menus ustensiles.....	104.502 10
Ports de lettres, frais d'actes notariés, dépenses diverses.....	40.417 03
Total.....	932.375 45

Dépenses exceptionnelles.

Secours aux familles.....	91.514 00
Restitutions.....	3.096 50
Retrait de fonds particuliers et autres dépenses.....	2.335 60
Total.....	96.946 10

Si l'on examine la moyenne des dépenses personnelles d'un détenu, par journée de détention, on constate que les dépenses autorisées par les règlements d'une façon permanente ont été plus élevées en 1883 que l'année précédente, ainsi que le démontrent les chiffres ci-après :

	fr.	contre	fr.	en
Pain et autres aliments.....	0 1631		0 1564	1882.
Effets d'habillement et menus ustensiles	0 0217		0 0202	
Ports de lettres, frais d'actes notariés et dépenses diverses.....	0 0084		0 0071	
Moyenne générale.....	0 1932		0 1837	

Des vivres supplémentaires sont donnés gratuitement soit par l'administration, soit par les fabricants, aux détenus qui n'ont rien à prélever sur leur pécule.

L'évaluation de ces vivres fixée à une somme de 87.197 fr. 82 c. se répartit ainsi qu'il suit :

	Vivres donnés gratuitement :	
	par l'Administration.	par les fabricants.
	fr. c.	fr. c.
Pain.....	24.753 35	1.090 40
Autres aliments et boissons.....	57.993 17	3.360 90
Totaux.....	82.746 52	4.451 30

La moyenne ressort à 0 fr. 0181 par journée ; elle n'était que de 0 fr. 0158 en 1882.

*Travail* (Tableaux XXIV à XXVII).

Le travail a donné dans les maisons centrales affectées aux femmes des résultats plus satisfaisants encore qu'en 1882.

Les journées de travail se sont élevées à 628.499, ce qui donne une population moyenne de 2.040 ouvrières occupées pendant le cours de l'année.

Le produit du travail a été de 641.173 fr. 85 dont 629.068 fr. 40 en produit net et 12.105 fr. 45 en gratifications.

Ces données et celles qui ont été développées dans les tableaux précédents permettent de fixer ainsi qu'il suit la moyenne des produits en 1883 :

Par journée de travail. .	1 fr. 0201	contre	0 fr. 9881	en	1882.
Par journée de détention	0 fr. 7842		0 fr. 7557		

Les industries exploitées ont été de préférence : la couture, le repassage, la cordonnerie, la fabrication de corsets et de feuilages artificiels (Tableau XXV).

Les établissements se classent de la façon ci-après, sous le rapport du produit moyen de la main-d'œuvre :

	MOYENNES	
	par journée de travail	par journée de détention
	fr.	fr.
Auberive.....	1 1598	0 8681
Doullens.....	1 0658	0 8460
Rennes.....	1 0482	0 8123
Clermont.....	1 0450	0 8174
Montpellier.....	0 9872	0 7031
Cadillac.....	0 7706	0 6153

On voit que l'écart entre les quatre premières est peu considérable et fait présager une série de progrès de plus en plus satisfaisants.

La somme de 641.173 fr. 85 représentant les produits de la main-d'œuvre a été répartie ainsi qu'il suit (Tableau XXVII) :

	fr. c.	fr.	
Pécule des condamnées	{ disponible 132.086 50	soit 0 1616	par journée de détention.
	{ réserve.. 119.882 38	— 0 1466	—
Portion concédée aux entrepreneurs	{ 389.204 97	— 0 4760	—

L'année précédente, les moyennes avaient été respectivement de 0 fr. 1579, 0 fr. 1414 et de 0 fr. 4564 par journée de détention. Il y a donc eu amélioration à tous les points de vue.

*Pécule des condamnées* (Tableau XXVIII).

Le résumé des comptes de pécule des condamnées, pour l'année 1883, s'établit ainsi qu'il suit :

	Disponible.	Réserve.
	fr. c.	fr. c.
Avoir net au 31 décembre 1882.....	58.796 19	298.735 23
Total net des recettes en 1883...	151.784 82	120.875 14
Ensemble.....	210.581 01	418.610 37
Total net des dépenses.....	157.686 53	136.251 96
Avoir au 31 décembre 1883.....	52.894 48	283.358 41
Auquel il y a lieu d'ajouter le débet au pécule disponible à la même date, soit.....	0 05	
Ensemble.....	52.894 53	

*Dépenses des condamnées (Tableau XXIX).*

Le résumé des comptes de pécule des condamnées (Tableau XXVIII) fait connaître qu'une somme de 132.171 fr. 87 a été dépensée volontairement par les femmes détenues dans le courant de l'année 1883. Ces dépenses volontaires se rapportent soit aux condamnées elles-mêmes et sont consignées sous forme de dépenses personnelles, soit à des tiers et elles deviennent alors des dépenses exceptionnelles. Elles se répartissent toutes ainsi :

*Dépenses personnelles.*

Le pain est donné à discrétion aux détenues et n'a, par conséquent, nécessité de leur part aucun achat.

	fr. c.
Achat d'autres aliments.....	91.928 87
— d'effets d'habillement et menus ustensiles.....	19.587 28
Ports de lettres, frais d'actes notariés, dépenses diverses..	4.607 79
<b>Total.....</b>	<b>119.123 94</b>

*Dépenses exceptionnelles :*

	fr. c.
Secours aux familles.....	12.993 99
Restitutions.....	53 94
<b>Total.....</b>	<b>13.047 93</b>

Les dépenses personnelles autorisées par les règlements donnent, par article, les moyennes ci-après :

	1883	1882	
	fr.	fr.	
Aliments autres que le pain.	0 1161	contre 0 1109	par journée de détention.
Effets d'habillement et menus ustensiles.....	0 0239	— 0 0252	— —
Ports de lettres, frais d'actes notariés et dépenses diverses	0 0057	— 0 0054	— —
<b>Moyenne générale...</b>	<b>0 1457</b>	<b>— 0 1415</b>	<b>— —</b>

Des vivres supplémentaires évalués à la somme de 3.401 fr. 55 et consistant en aliments divers et boissons ont été en outre donnés gratuitement par les fabricants : dans la maison centrale de Rennes, pour 3.201 fr. 55, dans la maison centrale de Clermont, pour 200 fr. La moyenne de ces distributions, à titre généreux, ressort à 0 fr. 0041 par journée de détention.

*Libérés (Tableaux XXX et XXXI).*

Pendant l'année 1883, 5.475 hommes et 872 femmes ont été mis en liberté. Le nombre de ceux qui avaient été libérés par grâce s'élevait à 454 ou 8,29 p. 0/0 pour les hommes et à 91 ou 11,01 p. 0/0 pour les femmes.

Les deux tableaux ci-après font connaître dans quelles conditions s'étaient effectuées les libérations :

	1883				1882	
	NOMBRE		PROPORTION 0/0		PROPORTION 0/0	
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.
<i>Age (Tableau XXX).</i>						
Plus de 16 à 20 ans.....	463	30	8,45	3,44	8,05	2,93
— 20 à 25 ans.....	880	109	16,07	12,50	15,78	12,49
— 25 à 30 ans.....	1.143	128	20,88	14,68	20,30	16,42
— 30 à 40 ans.....	1.488	249	27,18	28,55	26,75	26,77
— 40 à 50 ans.....	842	218	15,38	25,00	16,85	23,84
— 50 à 60 ans.....	462	114	8,44	13,08	8,69	13,72
— 60 à 70 ans.....	169	17	3,09	1,95	3,06	3,49
— 70 ans.....	28	7	0,51	0,80	0,52	0,34
	5.475	872	100	100	100	100
<i>Durée de la détention (Tableau XXX).</i>						
1 an et moins.....	509	26	9,31	2,98	9,27	1,91
Plus de 1 à 2 ans.....	3.007	486	54,94	55,73	51,62	61,42
— 2 à 3 ans.....	626	100	11,41	11,46	13,80	8,43
— 3 à 4 ans.....	463	66	8,46	7,58	9,15	6,87
— 4 à 5 ans.....	532	89	9,71	10,21	10,55	10,35
— 5 ans.....	338	105	6,17	12,04	5,61	11,02
	5.475	872	100	100	100	100
<i>Conduite (Tableau XXX).</i>						
Bonne.....	2.891	548	52,80	62,84	60,08	62,65
Médiocre.....	1.764	207	32,22	23,75	26,81	23,85
Mauvaise.....	816	116	14,91	13,30	12,88	13,50
Ayant encouru de nouvelles condamnations pendant la captivité.....	4	1	0,07	0,11	0,23	»
	5.475	872	100	100	100	100
<i>Antécédents (Tableau XXX).</i>						
Récidivistes.....	2.617	350	47,79	40,13	45,96	34,87
Soumis à la surveillance.....	1.579	120	28,84	13,76	30,83	14,85

Destination des libérés (Tableau XXX).

	1883		1882		1882	
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.
Expulsés comme étrangers.....	363	25	6,63	2,87	6,08	3,60
Incorporés dans les armées de terre ou de mer	258	»	4,71	»	5,49	»
Malades ou infirmes dirigés sur des établissements hospitaliers.....	»	1	»	0,11	0,13	0,23
Dirigés sur leur ancien domicile. { Sur leur demande	1.443	366	26,36	41,98	25,56	35,09
Dirigés sur une autre localité que leur résidence. { Par ordre.....	»	1	»	0,11	0,42	0,56
Dirigés sur leur demande	3.395	471	62,01	54,01	62,08	58,61
Par ordre.....	16	8	0,29	0,92	0,54	1,02
	5.475	872	100	100	100	100

Moyens présumés d'existence (Tableau XXX).

	1883		1882		1882	
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.
Paraissant avoir des ressources personnelles..	207	34	3,78	3,90	2,44	3,71
En état de travailler. { Ayant du travail assuré.....	1.548	213	28,27	24,44	30,04	20,70
{ N'ayant pas de travail assuré	2.932	553	53,55	63,41	48,18	66,14
Hors d'état de travailler.....	135	46	2,47	5,27	7,74	5,62
Remis à des sociétés de patronage.....	32	»	0,59	»	0,20	»
Etrangers expulsés, incorporés dans l'armée, dirigés sur des établissements hospitaliers..	621	26	12,34	2,98	11,40	3,83
	5.475	872	100	100	100	100

Situation pécuniaire (Tableau XXX).

	1883		1882		1882	
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.
Ayant reçu à leur résidence :						
Un solde de pécule de 20 à 60 francs.....	1.041	206	19,01	23,62	18,51	24,52
— de plus de 60 à 100 francs.....	1.105	208	20,18	23,85	20,43	19,24
— de plus de 100 francs.....	1.036	298	18,92	34,18	20,16	19,68
N'ayant rien touché à leur résidence, mais ayant pourvu sur leur pécule à leurs frais d'habillement et de route.....	2.236	150	40,85	17,20	40,02	34,87
Ayant reçu des secours de l'Etat à leur sortie	57	10	1,04	1,15	0,88	1,69
	5.475	872	100	100	100	100

État de l'instruction au moment de la sortie (Tableau XXXI).

	1883		1882		1882			
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.		
Illettrés à leur entrée.	233 330 313 33	55 69 53 2	56,25	46,86	46,97	45,80		
							Ayant appris à lire.....	
								Ayant acquis l'instruction primaire complète.....
707	203	43,75	53,54	50,03	54,20			
	1.616	382	100	100	100	100		
Sachant lire à leur entrée.	288 380 47 401	54 51 11 62	64,07	65,17	71,86	66,00		
							Ayant appris à écrire.....	
								Ayant acquis l'instruction primaire complète.....
401	62	35,93	34,83	28,14	34,00			
	1.116	178	100	100	100	100		
Sachant lire et écrire à leur entrée.	571 250 659	91 23 119	55,47	48,93	54,51	43,91		
							Ayant appris à écrire et à calculer.....	
								Ayant acquis l'instruction primaire complète.....
659	119	44,53	51,07	45,49	56,09			
	1.480	233	100	100	100	100		
Sachant lire, écrire et calculer à leur entrée.	366 491	13 55	42,71	19,12	33,82	22,64		
							Ayant acquis l'instruction primaire complète.....	
								N'ayant fait aucun progrès..
491	55	57,29	80,88	66,18	77,36			
	857	68	100	100	100	100		
Possédant à leur entrée l'instruction primaire complète ou une instruction supérieure.	139 267	3 8	34,24	27,27	37,73	33,33		
							Ayant fait des progrès.....	
								N'ayant fait aucun progrès..
267	8	65,76	72,73	62,27	66,67			
	406	11	100	100	100	100		

Les indications contenues dans les deux tableaux qui précèdent, permettent d'apprécier dans une certaine mesure les conditions qui facilitaient aux libérés le retour au bien.

Sous le rapport de l'âge, la proportion des individus des deux sexes âgés de 30 à 40 ans est la plus forte; puis vient celle des individus de 25 à 30 ans. Plus de 50 p. 0/0 des condamnés avaient subi une détention de un an au moins à deux ans. La même proportion s'appliquait à ceux dont la conduite, pendant la captivité, avait paru bonne.

Le nombre des libérés récidivistes était de 47,79 p. 0/0 pour les hommes et de 40,13 p. 0/0 pour les femmes, ces deux chiffres en augmentation sur l'année 1882; par contre ceux qui restaient soumis à la surveillance de la haute police étaient moins nombreux.

Sous le rapport de la destination prise par les libérés, on remarque que 62,01 p. 0/0 pour les hommes et 54,01 p. 0/0 pour les femmes avaient demandé à être dirigés sur une autre localité que leur résidence ancienne, ce qui tend à démontrer que ces individus n'espéraient plus trouver à leur ancien domicile soit du travail, soit de la bienveillance de la part de ceux qui les avaient connus antérieurement. Tandis que 32,05 p. 0/0 des libérés du sexe masculin et 28,34 p. 0/0 de ceux du sexe féminin paraissaient avoir des ressources personnelles ou étaient au moins assurés de trouver du travail, 56,02 p. 0/0 des hommes et 68,68 p. 0/0 des femmes n'étaient pas en état de gagner leur vie soit faute d'aptitude soit par suite d'infirmités.

Au point de vue de leur situation pécuniaire au moment de la libération, on constatait que 81,65 p. 0/0 des hommes et 58,11 p. 0/0 seulement des femmes avaient reçu un solde de pécule après avoir pourvu eux-mêmes à leurs frais d'habillement et de route.

Le tableau de l'état de l'instruction au moment de la sortie, révèle parmi les libérés une diminution assez sensible du nombre de ceux qui étaient illettrés à leur entrée et qui n'avaient pu acquérir l'instruction à aucun degré. La proportion de ceux qui savaient lire et écrire, et de ceux qui savaient lire, écrire et calculer à leur entrée et qui ont profité de l'enseignement est supérieure aux chiffres de l'année 1882.

En résumé sur 5.475 libérés du sexe masculin, 46,11 p. 0/0 n'avaient fait aucun progrès; enfin, la proportion des femmes qui n'avaient tiré aucun profit des leçons de l'école s'élevait à 51,26 p. 0/0.

*Répartition des journées de détention et de l'effectif au 31 décembre, suivant l'état d'occupation, de chômage, de repos, de maladie et de punition (Tableaux XXXII et XXXIII).*

Ces divers renseignements sont présentés sous une forme synop-

tique qui permet d'envisager simultanément l'ensemble des services pénitentiaires à une date déterminée.

	1883				1882		
	NOMBRE		PROPORTION 0/0		PROPORTION 0/0		
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
<i>Répartition des journées de détention</i>							
Travail en commun.....	3.556.247	628.964	73,69	76,87	73,70	76,46	
Travail à l'isolement.....	11.964	»	0,25	»	0,48	»	
Chômage faute de travail.....	18.547	617	0,38	0,07	0,29	»	
Condamnés à la détention n'ayant pas accepté le travail.....	3.678	»	0,08	»	0,01	»	
Repos..	Infirmes, vieillards, arrivants, libérés.....	162.323	27.451	3,36	3,35	2,99	3,39
	Jours fériés.....	634.039	111.217	13,14	13,60	13,47	13,91
	Prescription médicale..	81.347	9.716	1,69	1,19	1,54	1,25
Maladie.....	Mauvais temps, réparation à l'outillage...	24.041	»	0,50	»	1,12	»
	A l'isolement sans travail.....	209.248	35.879	4,34	4,39	3,74	4,53
Cellule..	Par punition disciplinaire.....	11.039	847	0,23	0,13	0,20	0,20
	Journées de salle de discipline...	77.426	3.339	1,59	0,40	1,72	0,44
	35.887	»	0,75	»	0,74	»	
	4.825.786	817.565	100	100	100	100	
<i>Répartition de la population au 31 décembre 1883</i>							
Travail en commun.....	10.894	1.988	83,03	90,65	85,14	90,52	
Travail à l'isolement.....	38	»	0,30	»	0,46	»	
Chômage faute de travail.....	72	»	0,55	»	0,60	»	
Condamnés à la détention n'ayant pas accepté le travail.....	8	»	0,07	»	»	»	
Repos..	Infirmes, vieillards, arrivants, libérés....	481	75	3,67	3,42	2,83	3,49
	Prescription médicale..	169	30	1,29	1,37	1,73	1,01
	Mauvais temps, réparation à l'outillage...	619	»	4,69	»	2,46	»
Infirmerie.....	518	89	3,95	4,05	4,18	4,76	
Cellule..	A l'isolement sans travail.....	22	6	0,17	0,28	0,14	»
	Par punition disciplinaire.....	197	5	1,50	0,23	1,48	0,22
Salle de discipline.....	102	»	0,78	»	0,98	»	
	13.120	2.193	100	100	100	100	

Il ressort de ces indications, que les conditions dans lesquelles les détenus ont été occupés soit dans le courant de l'année, soit au 31 décembre, paraissent moins favorables pour les hommes que l'année précédente. Par contre en ce qui concerne les femmes on peut constater, sous ces divers points de vue, une amélioration sensible.

## MAISONS CENTRALES DE FORCE ET DE CORRECTION ET PÉNITENCIERS AGRICOLES

### ALGÉRIE

Trois établissements assuraient en Algérie l'exécution des longues peines: Berrouaghia, pénitencier agricole, et Lambèse maison centrale de force et de correction, affectés aux hommes; le Lazaret, maison centrale de force et de correction affectée aux femmes.

Le peu d'importance de ce dernier établissement permet de présenter simultanément les renseignements statistiques relatifs tant aux hommes qu'aux femmes qui subissaient leur peine en Algérie.

La population des trois établissements était, au 31 décembre 1882, de (Tableau I) .....	1.624 hommes	53 femmes
Il est entré pendant l'année .....	884	25
Ensemble .....	2.508	78
Il est sorti .....	1.038	27
L'effectif au 31 décembre 1883 était de	1.470	51

De même que dans la métropole, on constate donc une diminution.

L'ensemble des journées de détention a été de 589.653 dont 570.428 pour les hommes et 19.225 pour les femmes, ce qui donne une population moyenne générale de 1.615 individus répartis ainsi:

A Berrouaghia .....	1.001	}	1.562 hommes
A Lambèse .....	561		
Au Lazaret .....			

En 1882, la population moyenne était de 1.646 pour le sexe masculin et de 54 pour le sexe féminin.

Voici quelle était la composition de la population, sous le rapport de la juridiction et de la pénalité (Tableau II) :

383 hommes et 40 femmes avaient été jugés par les cours d'assises,			
744	—	4	—
343	—	7	—
			par les tribunaux correctionnels, militaires.

Les peines infligées avaient été les suivantes :

	1883				1882	
	NOMBRE		PROPORTION 0/0		PROPORTION 0/0	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Travaux forcés .....	»	31	»	60,78	»	58,49
Réclusion .....	374	6	25,44	11,77	24,69	9,43
Emprisonnement correctionnel .....	1.096	14	75,56	27,45	75,31	32,08
	1.470	51	100	100	100	100

On voit par ces indications, que seul le chiffre relatif aux femmes condamnées à l'emprisonnement correctionnel a subi une variation assez sensible, 4,63 p. 0/0 en moins qu'en 1882.

Classée sous le rapport de la durée des peines, la population présentait la situation suivante au 31 décembre 1883 :

	HOMMES	FEMMES
TRAVAUX FORCÉS		
5 ans .....	»	10
Plus de 5 ans et moins de 20 ans .....	»	2
10 ans .....	»	5
Plus de 10 à 15 ans .....	»	3
Plus de 15 à 20 ans .....	»	3
A perpétuité .....	»	8
RÉCLUSION		
5 ans .....	206	2
Plus de 5 ans et moins de 10 ans .....	59	4
10 ans .....	108	»
Plus de 10 à 15 ans .....	1	»
EMPRISONNEMENT CORRECTIONNEL		
1 an et 1 jour .....	359	4
Plus de 1 an et 1 jour et moins de 2 ans .....	141	»
2 ans .....	276	7
3 ans .....	190	1
4 ans .....	15	»
5 ans .....	103	1
Plus de 5 à 7 ans .....	6	»
10 ans .....	3	1
Plus de 10 à 15 ans .....	1	»
Plus de 15 ans .....	2	»

Ces condamnations avaient été motivées par les crimes ou délits ci-après qui sont groupés en cinq catégories analogues à celles des établissements de la métropole (Tableaux III et III<sup>bis</sup>).

	1883				1882	
	NOMBRE		PROPORTION 0/0		PROPORTION 0/0	
	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES
<i>1<sup>re</sup> Catégorie.</i>						
Assassinat, association de malfaiteurs, incendie, meurtre connexe à un crime ou à un délit, vol qualifié, etc.....	340	30	23,13	58,82	26,42	56,60
<i>2<sup>e</sup> Catégorie.</i>						
Abus de confiance, banqueroute, escroquerie, faux, vol simple, complicité d'avortement ou d'infanticide, etc.....	885	20	60,20	39,22	58,19	41,51
<i>3<sup>e</sup> Catégorie.</i>						
Évasion, mendicité, rupture de ban, vagabondage, faux dans les passeports, etc.	3	»	0,20	»	0,80	»
<i>4<sup>e</sup> Catégorie.</i>						
Attentat à la pudeur, coups et blessures, infanticide, avortement, meurtre non connexe à un crime ou à un délit, etc.	225	1	15,31	1,96	14,04	1,89
<i>5<sup>e</sup> Catégorie.</i>						
Arrestation illégale, désertion, insoumission, homicide par imprudence, exercice illégal de la médecine, etc.....	17	»	11,6	»	0,55	»
	1.470	51	100	100	100	100

Ces chiffres permettent de constater que, pour les hommes, il y a eu une diminution du nombre des condamnés les plus dangereux, 3,09 p. 0/0 pour la 1<sup>ère</sup> catégorie. En ce qui concerne les femmes, il y a eu au contraire augmentation pour le groupe correspondant.

Les 1.470 hommes et 51 femmes détenus au 31 décembre 1883, en Algérie, avaient été condamnés (Tableau IV) :

570 hommes et 27 femmes dans le département d'Alger.  
 525 — et 12 — — de Constantine.  
 353 — et 12 — — d'Oran.  
 13 — et » — dans divers départements de France.  
 9 — — faisant partie d'armées en campagne.

Le nombre des individus de nationalité étrangère qui figuraient parmi les condamnés est toujours considérable (Tableau V). Par ordre numérique on les classe ainsi :



	1883				1882	
	NOMBRE		PROPORTION 0/0		PROPORTION 0/0	
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.
Ayant subi antérieurement des condamnations entraînant les peines de la récidive	Une	254	»	17,28	»	17,55
	Deux	119	»	8,10	»	7,20
	Trois	62	»	4,22	»	4,62
	Quatre	32	2	2,18	3,93	2,16
	Plus de quatre	45	2	3,07	3,93	4,12
Ayant subi seulement des condamnations à un an et au-dessous	Une	152	»	10,33	»	10,47
	Deux	72	»	4,89	»	3,33
	Trois et plus	111	2	7,55	3,93	5,85
Ayant été seulement enfermés dans des établissements d'éducation correctionnelle		16	»	1,09	»	0,92
Exempts d'antécédents judiciaires	863	6	58,71	11,79	56,22	7,54
	607	45	41,29	88,21	43,78	92,46
<b>TOTAUX</b>	<b>1.470</b>	<b>51</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Il ressort de ces indications que la proportion des condamnés ayant des antécédents judiciaires est encore bien inférieure à celle constatée pour la métropole; mais les chiffres qui viennent d'être exposés révèlent en même temps une situation moins favorable qu'en 1882.

Les condamnés qui à l'expiration de leur peine restaient assujettis à la surveillance de la haute police étaient, en Algérie, au nombre de 391 dont 375 du sexe masculin et 16 du sexe féminin.

Sous le rapport de la quotité des parts attribuées aux condamnés sur le produit de leur travail, les condamnés se trouvaient ainsi répartis (Tableau XI) :

	Hommes.	Femmes.
Condamnés recevant 1 dixième	17	»
— 2 —	58	2
— 3 —	144	30
— 4 —	383	7
— 5 —	864	12
— 6 —	4	»
	<b>1.470</b>	<b>51</b>

*État de l'instruction des condamnés au moment de leur entrée (Tableau XII).*

L'état de l'instruction des condamnés au moment de leur entrée dans les établissements donnait lieu aux constatations ci-après :

	1883				1882	
	NOMBRE		PROPORTION 0/0		PROPORTION 0/0	
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.
Illettrés	1.086	45	73,88	88,24	76,72	90,57
Sachant lire	19	5	1,29	9,80	1,91	3,77
— lire et écrire	258	1	17,55	1,96	12,32	5,66
— lire, écrire et calculer	92	»	6,26	»	6,28	»
Possédant l'instruction primaire complète	5	»	0,34	»	2,03	»
Possédant une instruction plus élevée	10	»	0,68	»	0,74	»
	<b>1.470</b>	<b>51</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Ces chiffres permettent de reconnaître une amélioration générale au point de vue de l'instruction. Le nombre des illettrés a diminué de 2,84 p. 0/0 pour les hommes et de 2,33 p. 0/0 pour les femmes. Chez ces dernières on remarque cependant que tandis que le nombre des condamnées sachant lire et écrire diminuait de 3,70 p. 0/0, le nombre de celles qui savaient lire seulement augmentait de 6,03 p. 0/0. L'amélioration portait ainsi sur un degré inférieur de l'instruction. Un mouvement absolument opposé a eu lieu pour les hommes qui sont ainsi en progrès réel.

*Résultats de l'enseignement pendant l'année. — Bibliothèques (Tableau XIII).*

Depuis la création du pénitencier agricole de Berrouaghia, la population de cet établissement a été en totalité occupée à des travaux extérieurs qui n'ont pas permis jusqu'à ce jour d'organiser une école.

La maison de force et de correction de Lambèse, bien qu'elle renferme des ateliers où une partie des condamnés sont assujettis au travail, ne peut cependant, en raison du peu de ressources industrielles qu'offre la contrée, occuper l'effectif total de la population à des travaux intérieurs. C'est ce qui explique la présence d'un nombre très restreint de détenus à l'école.

Le nombre des élèves présents à l'école au 31 décembre 1882 dans les maisons centrales de Lambèze et du Lazaret était de

Élèves.....	65 hommes	21 femmes
Il y a été admis pendant l'année .....	108 —	29 —
Ensemble.....	173 —	50 —
Il en est sorti .....	88 —	25 —
L'effectif de l'école était au 31 décembre 1883 de..	85 —	25 —

C'est donc une augmentation de 20 hommes et de 4 femmes par rapport à l'année précédente.

Voici, résumé dans un seul tableau, quels ont été les résultats de l'enseignement, pendant l'année 1883, en ce qui concerne les 173 hommes et les 50 femmes qui ont fréquenté l'école :

	1883		1883		1882	
	NOMBRE		PROPORTION 0/0		PROPORTION 0/0	
	Hommes.	Femmes.	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Illettrés. {	Ayant appris à lire.....	26	»	»	52,87	»
	— à lire et à écrire.....	15				
	— à lire, écrire et calculer	5				
Demeurés illettrés.....	41	17	47,13	100	50,35	100
	87	17	100	100	100	100
Sachant lire. {	Ayant fait des progrès.....	2	4	»	100	36,36
	Ayant appris à écrire.....	10				
	— à écrire et à calculer.	6				
N'ayant fait aucun progrès.	»	7	»	63,64	»	9,09
	18	11	100	100	100	100
Sachant lire et écrire. {	Ayant fait des progrès.....	6	7	»	100	50,00
	Ayant appris à calculer.....	17				
	Ayant reçu le complément de l'instruction primaire..	»				
N'ayant fait aucun progrès.	»	7	»	50,00	»	28,57
	23	14	100	100	100	100
Possédant l'instruction primaire ou une instruction plus élevée. {	Ayant fait des progrès.....	45	6	»	100	75,00
	Ayant reçu le complément de l'instruction primaire..	»				
	N'ayant fait aucun progrès.	»				
	45	8	100	100	100	100

Ces chiffres donnent lieu de constater une situation assez favorable pour les hommes. On remarque en effet que le nombre de ceux qui n'ont tiré aucun profit de l'enseignement qui leur a été dispensé n'a été que de 23,69 p. 0/0; mais il y a lieu de tenir compte du fait que la plupart ne sont désignés que comme ayant réalisé quelques progrès seulement, ce qui ne peut être considéré comme une élévation du niveau de l'instruction. Quant aux femmes les résultats obtenus sont peu satisfaisants; on trouve que 66 p. 0/0 d'entre elles n'ont fait aucun progrès.

Les bibliothèques des établissements de l'Algérie avaient été utilisées de la façon ci-après :

Berrouaghia ....	502 volumes	pour	5.980 mises en lecture.
Lambèze.....	357	—	2.548 —
Le Lazaret.....	135	—	204 —

*Grâces, Commutations, Récompenses (Tableau XIV).*

Pendant le cours de l'année 1883, des mesures de clémence ont été prises à l'égard de 157 hommes et 8 femmes.

Elles consistent en :

	Hommes.	Femmes.	
Remise du restant de la peine.....	57	1	
Réduction sur la peine {	de moins de 1 an.....	32	1
	de 1 an à 3 ans.....	54	»
	de plus de 3 ans et moins de 5 ans.....	7	1
de 5 ans et plus.....	6	5	
Remise de la surveillance à titre spécial.....	1	»	
	157	8	

En outre, la remise de la surveillance avait été accordée à 10 condamnés du sexe masculin, accessoirement à une autre grâce.

Des dixièmes supplémentaires ont été concédés à 101 hommes dont la conduite et l'application au travail avaient paru mériter une récompense.

Des 165 mesures de clémence dont ont bénéficié les condamnés de l'Algérie, 131 avaient été prises sur la proposition de l'Administration, les autres sur la demande des condamnés ou de leurs familles.

*État disciplinaire (Tableau XV).*

On ne relève pendant l'année 1883 que deux condamnations prononcées par les tribunaux ordinaires pour vol commis au préjudice de l'État pendant la détention. En 1882, on avait signalé trois condamnations pour blessures à un gardien, vol et évasion.

Cependant, les infractions qui sont retenues par le prétoire de justice disciplinaire des établissements ont été plus nombreuses que l'année précédente tant pour les hommes que pour les femmes. Elles se sont élevées à 5.364 pour les premiers et à 50 pour les secondes. Les punitions qu'elles ont provoquées ont atteint en chiffre égal, savoir :

	1883				1882	
	NOMBRE		PROPORTION 0/0		PROPORTION 0/0	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
<i>Infractions.</i>						
Détournements ou larcins.....	119	»	2,22	»	4,26	»
Voies de fait envers les agents de surveillance.....	57	»	1,06	»	0,67	»
Voies de fait envers d'autres détenus .	494	18	9,21	36,00	9,40	6,67
Rébellion, mutinerie.....	161	6	3,00	12,00	5,53	»
Actes d'immoralité.....	26	»	0,49	»	0,55	»
Infractions au silence.....	325	17	6,06	34,00	6,49	60,00
Refus de travail.....	184	2	3,43	4,00	5,27	6,67
Paresse, négligence dans le travail....	1.035	2	19,30	4,00	22,50	»
Usage du tabac.....	833	»	15,53	»	15,08	»
Jeux, trafics, possession d'objets prohibés.....	601	2	11,20	4,00	11,81	»
Infractions diverses.....	1.529	3	28,50	6,00	18,44	26,66
	5.364	50	100	100	100	100
<i>Punitions.</i>						
Cellule.....	794	14	14,80	28,00	14,27	16,67
Salle de discipline.....	334	»	6,23	»	4,37	»
Pain sec.....	626	11	11,67	22,00	31,04	36,66
Autres privations alimentaires.....	687	13	12,81	26,00	9,18	23,33
Amendes.....	2.093	»	39,02	»	26,13	»
Punitions diverses.....	722	6	13,45	12,00	9,05	6,67
Réprimande.....	108	6	2,02	12,00	5,96	16,67
	5.364	50	100	100	100	100

Il ressort de ces indications que les infractions commises par les hommes présentaient un caractère moins grave que l'année précédente. Mais il n'en est pas de même des femmes pour lesquelles on constate des manquements plus graves à la discipline, notamment en ce qui concerne les voies de fait envers d'autres détenues (29,30 p. 0/0 de plus qu'en 1882).

1.317 hommes et 35 femmes ont été atteints par ces punitions dans les proportions suivantes :

429 hommes et 22 femmes ont été punis ou réprimandés une seule fois.
255 — et 11 — — — deux fois.
181 — et 2 — — — trois fois.
452 — et » — — — quatre fois au minimum.

Sous ce rapport le nombre des récidives a augmenté pour les hommes, d'une année à l'autre.

Les journées de cellules de prévention, punition ou consignation ont atteint le chiffre de 5.290 pour les hommes et celui de 193 pour les femmes. En outre les détenus du sexe masculin ont subi 110 journées de cellule d'observation et d'isolement.

On compte, pour le pénitencier agricole de Berrouaghia et la maison centrale de Lambèse, 2.034 journées de salle de discipline. Dans ces mêmes établissements les journées de privations alimentaires ont été de 7.442 à titre de punition principale et de 1.751 comme accessoires d'autres punitions.

En 1882, on avait constaté 5 tentatives d'évasion et 10 évasions consommées dont 4 seulement suivies de réintégration. L'année 1883 accuse 1 tentative et 16 évasions consommées ; 9 évadés avaient été repris avant le 31 décembre. La différence est assez sensible entre les deux années, mais il ne faut pas oublier que la présence des détenus sur les chantiers extérieurs leur offre des occasions presque continuelles de se soustraire à la vigilance des gardiens. Le tableau I mentionne 14 réintégrations après évasion, ce chiffre se décompose en 9 évadés pendant l'année 1883 qui ont été repris et 5 autres qui s'étaient évadés en 1882 et n'avaient été réintégrés qu'en 1883.

On ne signale aucune évasion ou tentative d'évasion à la maison centrale du Lazaret.

*État sanitaire* (Tableaux XVI à XXII<sup>bis</sup>).

Les malades en traitement dans les infirmeries des établissements de l'Algérie, étaient au 31 décembre 1882 :

Au nombre de .....	40 hommes	6 femmes
Les admissions pendant l'année se sont élevées à	974 —	36 —
Ensemble..	1.014 —	42 —

Il est sorti :

Guéris .....	930	28	
Transférés dans des établissements hospitaliers	1	1	} 34 —
Libérés .....	14	»	
Décédés .....	41	5	

Il restait au 31 décembre 1883.....28 hommes et 8 femmes

Le nombre de journées de maladies a été de 15.897 pour les hommes et de 2.882 pour les femmes.

Relativement aux entrées à l'infirmerie, au séjour que les malades y ont fait et au nombre des décès, on obtient les renseignements ci-après :

	HOMMES		FEMMES	
	1883	1882	1883	1882
Proportion des entrées à l'infirmerie, par jour et par rapport à la population moyenne.....	0,17	0,16	0,18	0,28
Proportion des journées d'infirmerie aux journées de détention .....	2,78	4,22	14,99	11,54
Durée moyenne de séjour à l'infirmerie .....	15 j. 67	24 j. 63	68 j. 62	34 j. 54
Proportion des décès au total des malades traités	4,04	6,01	11,90	1,51
Proportion des décès à la population moyenne	2,62	3,76	9,43	1,85

En ce qui concerne les hommes, la situation est donc plus favorable que l'année précédente. Il n'en est pas de même pour les femmes, toutefois, si l'on tient compte de la population restreinte du Lazaret, on s'explique facilement comment les proportions deviennent si élevées d'une année à l'autre, quoiqu'il n'y ait eu en 1883 que 4 décès de plus qu'en 1882.

Le plus grand nombre des admissions à l'infirmerie avait pour causes (Tableau XVII) :

Pour les hommes :

Les fièvres intermittentes ou diverses.....	387	soit 39,63 p. 0/0
Les contusions, plaies, luxations.....	120	12,32

Les maladies qui ont occasionné le plus grand nombre de décès sont (Tableau XVIII) :

Pour les femmes :

Les maladies indéterminées.....	7	soit 19,44 p. 0/0
Les fièvres diverses .....	3	8,33

Pour les hommes :

Les pneumonies, pleurésies. 17	soit 41,46 p. 0/0	contre 25,81 p. 0/0	en 1882
La phthisie pulmonaire.....	8	19,51	25,81

Pour les femmes :

La phthisie pulmonaire .....	2	soit 40,00 p. 0/0	contre » p. 0/0	en 1882
------------------------------	---	-------------------	-----------------	---------

Si l'on compare les trois établissements de l'Algérie, au point de vue de la mortalité calculée d'après la population moyenne, on trouve :

12 décès :	2,14	décès p. 0/0	à Lambèse
29 décès :	2,89	—	à Berrouaghia
5 décès :	9,43	—	au Lazaret

Il y a eu une amélioration considérable dans l'état sanitaire du pénitencier agricole de Berrouaghia qui comptait en 1882 4,80 p. 0/0 décès par rapport à la population moyenne.

*Aliénation mentale. — Suicides* (Tableau XXIII).

Au 31 décembre 1882, il ne restait dans les établissements de l'Algérie, aucun individu ayant donné des signes d'aliénation mentale.

Le nombre des cas constatés en 1883 a été de 5 pour les hommes, appartenant tous à la maison centrale de Lambèse. Un de ces malades est sorti par transfèrement dans un établissement spécial, un autre a été libéré. On en comptait donc encore trois, présents dans cette maison, au 31 décembre 1883.

On signalait encore à Lambèse 13 individus atteints d'épilepsie simple, au 31 décembre 1882. L'existence de cette affection ne s'est révélée chez aucun autre individu pendant l'année 1883. Douze de ces malades sont sortis de l'établissement par grâce, libération ou décès.

L'aliénation mentale ou l'épilepsie n'a été constatée chez aucune femme.

Il n'y a eu également aucune tentative de suicide dans les établissements de l'Algérie.

*Travail* (Tableaux XXV à XXVII).

La situation des établissements de l'Algérie sous le rapport du travail n'est pas aussi favorable que dans les maisons centrales de la métropole. Mais la nature même des occupations qui constituent l'élément dominant de travail (Tableau XXV) explique aisément l'écart sensible qui existe entre ces établissements et ceux de France.

Le tableau suivant résume les renseignements qui peuvent présenter quelque intérêt au point de vue de l'organisation du travail en Algérie :

	HOMMES		FEMMES
	BERROUAGHIA Pénitencier agricole.	LAMBÉZE Maison centrale.	LE LAZARET Maison centrale.
Nombre total des journées de travail .....	259.071	159.984	11.670
Produits de la main-d'œuvre.....	226.105 <sup>fr.</sup> 33	133.901 <sup>fr.</sup> 25	4.736 <sup>fr.</sup> 36
Produit moyen par journée de travail.....	0 <sup>fr.</sup> 8728	0 <sup>fr.</sup> 8369	0 <sup>fr.</sup> 4058
— par journée de détention..	0 6185	0 6535	0 2463
Produit en 1882.			
Par journée de travail .....	0 <sup>fr.</sup> 8823	0 <sup>fr.</sup> 7925	0 <sup>fr.</sup> 4280
Par journée de détention .....	0 6212	0 6078	0 2247

Voici quelle a été la répartition des produits de la main-d'œuvre :

	PÉCULE DES DÉTENUS		Portion concédée aux entrepreneurs.	PORTION RESTANT acquise au Trésor.		TOTALS
	Disponible	Réserve.		sur les travaux exécutés pour le compte de particuliers.	sur les travaux exécutés pour le compte de l'Etat.	
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Hommes.....	85.441 62	77.074 68	73.441 42	1.523 15	122.525 71	360.006 58
Femmes.....	883 17	820 12	3.033 07	»	»	4.736 36
Moyennes par journée de détention.						
Hommes.....	0 1498	0 1352	0 1287	0 0026	0 2148	0 6311
Femmes.....	0 0459	0 0427	0 1577	»	»	0 2463
Moyennes en 1882:						
Hommes.....	0 1476	0 1328	0 1347	0 0062	0 1952	0 6158
Femmes.....	0 0422	0 0390	0 1435	»	»	0 2247

On voit que les moyennes par journée de détention ont augmenté dans la proportion de 1 cent. 53 pour les hommes et de 2 cent. 16 pour les femmes, d'une année à l'autre.

*Pécule des détenus* (Tableau XXVIII).

On peut résumer ainsi qu'il suit, les comptes de pécule des condamnés de l'Algérie, pour l'année 1883 :

	HOMMES		FEMMES	
	Pécule disponible.	Pécule réserve.	Pécule disponible.	Pécule réserve.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Avoir net au 31 décembre 1882.....	25.553 25	102.408 70	512 75	2.555 01
Total net des recettes en 1883.....	101.219 59	77.627 58	1.094 43	820 12
Ensemble.....	126.772 84	180.036 28	1.607 18	3.375 13
Total net des dépenses en 1883.....	104.285 45	84.656 81	993 86	750 46
Avoir au 31 décembre 1883 .....	22.487 39	95.379 47	613 32	2.624 67
Auquel il y a lieu d'ajouter le débit au pécule disponible à la même date soit	633 82		»	
Ensemble.....	23.121 21		613 32	

*Dépenses des condamnés sur leur pécule* (Tableau XXIX).

La répartition des sommes afférentes aux comptes de pécule (Tableau XXVIII) fait connaître que les dépenses volontaires, effectuées par les condamnés de l'Algérie, se sont élevées à 83.548 fr. 61 pour les hommes et à 801 fr. 38 pour les femmes, savoir :

	Hommes.		Femmes.	
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Dépenses personnelles.	Achat de pain.....	13.683 73	»	»
	— d'autres aliments.....	58.966 92	712 88	»
	— d'effets d'habillements et menus ustensiles.....	4.706 26	41 20	»
	Ports de lettres, frais d'actes notariés, dépenses diverses.....	5.005 70	27 20	»
	Totaux.....	82.362 61	781 28	»
Dépenses exceptionnelles.	Secours aux familles.....	1.018 00	20 10	»
	Restitutions.....	168 00	»	»
Totaux.....	1.186 00	20 10	»	»

Les dépenses personnelles fournissent les moyennes suivantes par journée de détention :

	Hommes.	Femmes.
	fr.	fr.
Achat de pain et d'autres aliments.....	0 1274	0 0371
— d'effets d'habillement et menus ustensiles.....	0 0082	0 0021
Ports de lettres, frais d'actes notariés, dépenses diverses..	0 0087	0 0014
Moyennes générales.....	0 1443	0 0406

La moyenne des dépenses personnelles en 1882, était de 14 cent. 04 pour les hommes et de 4 cent. 36 pour les femmes.

Des vivres supplémentaires ont été distribués gratuitement par les soins de l'Administration, aux condamnés de la maison centrale de Lambèze. Ils consistaient en rations de pain d'une valeur totale de 161 fr. 57 à laquelle correspond une moyenne de 0 fr. 0008 par journée de détention.

*Libérés* (Tableaux XXX et XXXI).

En Algérie, le nombre des libérations effectuées pendant l'année 1883, a atteint le chiffre de 961 pour les hommes et de 18 pour les femmes. 57 hommes soit 5,93 p. 0/0 avaient obtenu remise entière du restant de leur peine.

Les renseignements les plus intéressants sur la situation des libérés se trouvent résumés dans les deux tableaux suivants :

	1883				1882	
	NOMBRE		PROPORTION 0/0		PROPORTION 0/0	
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.
<i>Age</i> (Tableau XXX).						
De 16 à 20 ans.....	21	2	2,19	11,12	3,68	12,50
Plus de 20 ans à 25 ans.....	271	6	28,20	33,34	31,72	12,50
— 25 ans à 30 ans.....	299	1	31,12	5,55	40,92	18,25
— 30 ans à 40 ans.....	252	6	26,22	33,34	13,91	18,75
— 40 ans à 50 ans.....	85	1	8,84	5,55	7,59	37,50
— 50 ans à 60 ans.....	25	1	2,60	5,55	1,72	»
— 60 ans à 70 ans.....	8	1	0,83	5,55	0,46	»
	961	18	100	100	100	100
<i>Durée de la détention</i> (Tableau XXX).						
1 an et moins.....	238	1	24,76	5,55	»	»
Plus de 1 an à 2 ans.....	504	8	52,44	44,44	71,27	50,00
— 2 ans à 3 ans.....	76	4	7,90	22,22	11,84	6,25
— 3 ans à 4 ans.....	51	1	5,30	5,55	6,55	12,50
— 4 ans à 5 ans.....	54	2	5,62	11,12	6,67	6,25
— 5 ans.....	38	2	3,98	11,12	3,67	25,00
	961	18	100	100	100	100
<i>Conduite</i> (Tableau XXX).						
Bonne.....	337	16	35,07	88,88	59,20	93,75
Médiocre.....	226	2	23,51	11,12	31,27	6,25
Mauvaise.....	393	»	40,90	»	9,42	»
Ayant encouru de nouvelles condamnations pendant la captivité.....	5	»	0,52	»	0,11	»
	961	18	100	100	100	100
<i>Antécédents</i> (Tableau XXX).						
Récidivistes.....	375	6	39,02	33,34	28,51	»
Restant soumis à la surveillance.....	152	2	15,81	11,12	13,91	12,50
	961	18	100	100	100	100
<i>Destination</i> (Tableau XXX).						
Expulsés comme étrangers.....	50	»	5,20	»	4,83	»
Incorporés dans les armées de terre ou de mer.....	7	»	0,73	»	0,46	»
Malades ou infirmes placés dans les établissements hospitaliers.....	1	»	0,10	»	0,11	»
Dirigés sur leur ancien domicile	478	13	49,74	72,22	71,95	62,50
{ Sur leur demande.	5	1	0,52	5,55	0,58	»
{ Par ordre.....	412	4	42,87	22,23	21,38	37,50
Dirigés sur une localité autre que leur résidence.	8	»	0,84	»	0,69	»
	961	18	100	100	100	100

*Moyens présumés d'existence* (Tableau XXX).

	1883		1882			
	NOMBRE	PROPORTION 0/0	NOMBRE	PROPORTION 0/0		
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.		
Paraissant avoir des ressources personnelles.....	130	»	13,53	»	9,77	»
En état de travailler	352	15	36,63	83,33	53,22	87,50
{ Ayant du travail assuré.....	409	3	42,56	16,67	30,58	12,50
{ N'ayant pas de travail assuré.	12	»	1,24	»	»	»
Hors d'état de travailler.....	58	»	6,04	»	1,03	»
Expulsés, incorporés ou placés dans des établissements hospitaliers.....	961	18	100	100	100	100

*Situation pécuniaire* (Tableau XXX).

	1883		1882			
	NOMBRE	PROPORTION 0/0	NOMBRE	PROPORTION 0/0		
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.		
Ayant reçu à leur résidence :						
Unsolde de pécule de 20 à 60 francs.....	313	»	32,57	»	24,03	»
— de plus de 60 à 100 francs.....	130	»	13,53	»	7,70	»
— de plus de 100 francs.....	105	»	10,93	»	5,86	»
Ayant seulement pourvu sur leur pécule à leurs frais d'habillement et de route.....	407	18	42,35	100	61,15	100
Ayant reçu des secours de l'Etat à leur sortie.....	6	»	0,62	»	1,26	»
	961	18	100	100	100	100

(\*) *État de l'instruction au moment de la sortie* (Tableau XXXI.)

	1883		1882			
	NOMBRE	PROPORTION 0/0	NOMBRE	PROPORTION 0/0		
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.		
Illétrés à leur entrée	15	»	»	»	»	»
{ Ayant appris	8	1	6,98	8,33	11,26	7,69
{ à lire.....	2	»	»	»	»	»
{ à lire et écrire	333	11	93,02	91,67	88,74	92,31
{ à lire, écrire et	358	12	100	100	100	100
{ calculer.....	7	4	»	»	»	»
Sachant lire	3	»	100	66,67	53,13	33,33
{ Ayant appris	»	»	»	»	»	»
{ à écrire.....	»	»	»	»	»	»
{ à écrire et à	»	2	»	33,33	46,87	66,67
{ calculer.....	10	6	100	100	100	100
{ Ayant acquis l'instruction primaire complète.....	9	»	100	»	41,94	»
{ N'ayant fait aucun progrès.	»	»	»	»	58,06	»
Sachant lire et écrire à leur entrée	9	»	100	»	100	»
{ Ayant acquis l'instruction primaire complète.....	»	»	»	»	»	»
{ N'ayant fait aucun progrès.	»	»	»	»	100	»
Sachant lire, écrire et calculer à leur entrée	»	»	»	»	»	»
{ Ayant fait des progrès.....	»	»	»	»	100	»
{ N'ayant fait aucun progrès.	»	»	»	»	»	»

(\*) Ces renseignements ne portent que sur les libérés provenant de Lambèze et du Lazaret.

Répartition des journées de détention et de la population au 31 décembre, suivant l'état d'occupation, de chômage, de repos, de maladie ou de punition (Tableaux XXXII et XXXIII).

Ces renseignements, résumés dans un seul tableau, permettent d'apprécier sous divers points de vue la situation des établissements d'Algérie, à une époque déterminée :

	1883				1882		
	NOMBRE		PROPORTION 0/0		PROPORTION 0/0		
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	
<i>Répartition des journées de détention.</i>							
Travail en commun.....	419.055	11.670	73,40	60,71	73,00	52,50	
Chômage faute de travail.....	»	625	»	3,25	»	9,25	
Condamnés à la détention n'ayant pas accepté le travail.....	»	»	»	»	0,02	»	
<i>Repos</i> {	Infirmes, vieillards, arrivants, libérés.....	4.735	590	0,83	3,07	1,32	6,33
	Jours fériés.....	75.680	2.968	13,27	15,44	12,50	15,27
	Prescription médicale.....	4.231	143	0,77	0,74	2,53	1,72
	Mauvais temps, réparation à l'outillage.....	43.396	154	7,64	0,80	5,22	3,19
Infirmerie.....	15.897	2.882	2,79	14,99	4,22	11,54	
Cellule ou salle de discipline sans travail..	7.434	193	1,30	1,00	1,19	0,20	
	570.428	19.225	100	100	100	100	
<i>Répartition de la population (au 31 décembre 1882).</i>							
Travail en commun.....	1.378	34	93,74	66,67	94,33	79,24	
Chômage faute de travail.....	»	4	»	7,85	»	»	
Infirmes, vieillards, arrivants libérés.....	2	3	0,13	5,87	1,60	»	
Prescription médicale.....	32	2	2,19	3,92	1,11	5,66	
Mauvais temps, réparation à l'outillage.....	»	»	»	»	»	3,78	
Infirmerie.....	28	8	1,90	15,69	2,46	11,32	
Cellule ou salle de discipline sans travail....	30	»	2,04	»	0,50	»	
	1.470	51	100	100	100	100	

Ces chiffres donnent lieu de constater que le nombre des journées de travail a augmenté dans la proportion de 8,21 p. 0/0 en ce qui concerne les femmes ; la statistique précédente accusait au contraire une diminution de 10,15 p. 0/0. Relativement à la répartition de la population on remarque que la maison centrale du Lazaret renfermait un certain nombre de non-valeurs (c'est ce qui explique une proportion moindre du nombre des femmes occupées).

Quant aux hommes, la situation générale paraît s'être améliorée en 1883.

## TROISIÈME PARTIE

### ÉTABLISSEMENTS D'ÉDUCATION CORRECTIONNELLE

#### FRANCE

Il existait, au 31 décembre 1882, 59 établissements d'éducation correctionnelle, savoir :

Garçons { 6 colonies publiques,  
5 quartiers correctionnels,  
27 maisons privées ;

Filles { 1 quartier correctionnel,  
20 maisons privées.

Deux maisons privées de jeunes filles, celles de Méplier-Blanzly et de Bourges ont été supprimées dans le courant de l'année, ce qui ramène à 57 le nombre total des établissements au 31 décembre 1883.

#### GARÇONS

*Mouvement d'entrée et de sortie (Tableau I).*

Il peut se résumer ainsi qu'il suit :

	Établissements publics	Établissements privés	TOTAL
Effectif au 31 décembre 1882.....	2.576	3.950	6.526
Entrées.....	759	997	1.756
Ensemble.....	3.335	4.947	8.282
Sorties.....	999	1.250	2.249
Effectif au 31 décembre 1883.....	2.336	3.697	6.033

Ces chiffres correspondent à 889.955 journées de détention et une moyenne de 2.438 enfants, d'une part, et de l'autre à 1.386.193 journées et une moyenne de 3.798 enfants ; ils dénotent une diminution sensible de la population sur l'année précédente (493 enfants, en moins, et 120.416 journées.)

*Répartition de la population suivant la durée de la peine ou de la correction (Tableau II).*

Au 31 décembre 1883, les enfants étaient ainsi répartis :

Acquittés comme ayant agi sans discernement, et placés sous la tutelle de l'Administration par application de l'article 66 du code pénal...	5.881
Condamnés pour 2 ans et moins (art. 67)	19
Condamnés pour plus de 2 ans (art. 69)	79
Détenus par correction paternelle	54
<b>Total</b>	<b>6.033</b>

La proportion des enfants condamnés est de 1,62 p. 0/0, au lieu de 1,79 en 1882.

*Nature des infractions et juridictions (Tableau III).*

Le tableau suivant présente les proportions des différents crimes, délits ou contraventions, comparées avec celles de 1882.

	1883	1882
Assassinat, empoisonnement	0,03	0,09
Meurtre, coups et blessures	1,77	1,63
Incendie	2,04	1,81
Attentat à la pudeur, aux mœurs	3,53	3,51
Vol qualifié, faux, fausse monnaie	4,89	5,21
Vol simple, escroquerie, etc.	63,66	60,83
Mendicité	5,42	6,51
Vagabondage	15,47	16,58
Autres crimes ou délits	2,28	2,76
Désobéissance à l'autorité paternelle	0,91	1,01
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

5.856 envois en correction ont été prononcés par les tribunaux correctionnels, 120 par les cours d'assises et 3 par les tribunaux militaires ou maritimes.

*Lieu d'origine des enfants (Tableau IV).*

Les départements qui en ont fourni le plus grand nombre sont : la Seine, 1,044 ; la Seine-Inférieure, 310 ; le Nord, 237 ; la Loire-Inférieure, 183 ; le Rhône, 175 ; le Finistère, 171, etc.

*Age au moment du délit (Tableau V).*

Les garçons se répartissaient de la manière suivante, au moment de leur entrée en correction :

	1883	1882
Au-dessous de 8 ans	0/0	0/0
De 8 à 10 ans	1,51	1,51
— 10 à 12 ans	12,45	10,13
— 12 à 14 ans	24,21	23,80
— 14 à 15 ans	32,34	32,83
Plus de 15 ans et moins de 16 ans	18,22	21,68
	11,27	10,05
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

*État civil (Tableau VI).*

De même que l'année précédente, la proportion des enfants naturels était de 15 p. 0/0.

22 p. 0/0 seulement étaient issus de parents exerçant des professions agricoles ; 17 p. 0/0 de parents mendiants, vagabonds, vivant de la prostitution, inconnus ou disparus.

*Religion (Tableau VII).*

Au point de vue religieux, les garçons étaient :

Catholiques	5.917	soit	98,08 p. 0/0
Protestants	109		1,81
Israélites	7		0,11
<b>Total</b>	<b>6.033</b>		<b>100</b>

*Antécédents judiciaires (Tableau VIII).*

13.23 p. 0/0 avaient déjà été envoyés en correction, savoir :

Une fois	8,01 p. 0/0
Deux fois	2,95
Trois fois	1,21
Quatre fois	0,43
Cinq fois et plus	0,63

*Profession et instruction au moment de l'entrée dans l'établissement (Tableau IX).*

Les garçons se répartissaient de la manière suivante sous le rapport des professions :

945	exerçaient une profession industrielle
790	— — agricole
437	— des professions diverses
3.861	étaient sans profession.

Sous le rapport de l'instruction, de même que l'année précédente, 50 p. 0/0 étaient complètement illettrés; et 31 seulement possédaient une instruction complète.

*Enseignement pendant l'année (Tableau X).*

Il a été donné à 8.239 garçons, se répartissant ainsi, suivant le degré de l'instruction au commencement et à la fin du cours :

	Commencement des cours.	Fin des cours.
Illettrés .....	1.258	484
Sachant lire .....	945	757
Sachant lire et écrire .....	1.683	1.662
Sachant lire, écrire et calculer .....	4.353	4.810
Possédant l'instruction primaire complète .....	»	526
	8.239	8.239

Les résultats détaillés de l'instruction sont consignés ci-après :

Illettrés...	Ayant appris à lire .....	332
	— — et à écrire .....	326
	— — à écrire et à calculer .....	116
Sachant lire.	Demeurés illettrés .....	484
	Ayant fait des progrès .....	350
	N'ayant pas fait de progrès .....	75
Sachant lire et écrire.	Ayant appris à écrire .....	370
	— — et à calculer .....	150
	Ayant fait des progrès .....	818
Sachant lire et écrire.	N'ayant pas fait de progrès .....	148
	Ayant appris à calculer .....	642
	Ayant reçu le complément de l'instruction primaire .....	75
Sachant lire, écrire et calculer.	Ayant fait des progrès .....	2.863
	N'ayant pas fait de progrès .....	402
	Ayant reçu le complément de l'instruction primaire .....	1.088
Total .....		8.239

Il faut ajouter que 468 garçons ont suivi des cours de dessin et 1.131 des cours de musique.

*État disciplinaire (Tableau XI).*

Le nombre des récompenses s'est élevé à 82.895, dont 110 grâces, 379 mises en liberté provisoire, 448 livrets de caisse d'épargne et 49.889 autres récompenses pécuniaires.

On a relevé 48.182 infractions réparties de la manière suivante :

Larcins .....	1.503
Immoralité .....	657
Voies de fait .....	1.656
Paresse .....	8.688
Insubordination .....	2.857
Diverses .....	32.821

D'autre part, 216 évasions ont été tentées, dont 190 dans les établissements privés, et 301 consommées, dont 264 dans ces mêmes établissements.

Enfin les tribunaux ont prononcé 21 peines diverses pour infractions commises par des jeunes gens, en état soit de détention, soit d'évasion.

*État sanitaire (Tableau XII).*

2.206 cas de maladie, ayant occasionné 96 décès, ont été relevés pendant l'année 1883; ils se répartissent ainsi, suivant la nature des maladies :

	1883		1882	
	MALADIES	DÉCÈS	MALADIES	DÉCÈS
	0/0	0/0	0/0	0/0
Phtisie pulmonaire .....	3,08	29,16	3,64	35,71
Scrofules .....	2,99	3,13	3,79	1,02
Fièvre typhoïde .....	3,85	22,92	3,41	13,27
Scorbut .....	»	»	»	»
Maladies des voies digestives .....	29,79	3,12	21,63	10,20
Autres maladies .....	60,29	41,67	67,53	39,80
TOTAL .....	100	100	100	100

On compte, d'autre part, 1 suicide, 1 mort accidentelle et 38 cas d'épilepsie.

Le nombre des journées de maladie s'est élevé à 33.846; il est sensiblement le même que celui de l'année précédente, eu égard au nombre total des journées de présence. Enfin la proportion des décès à la population moyenne de l'établissement a été de 1,54, au lieu de 1,49 en 1882.

*Travail* (Tableaux XIII et XIV).

L'ensemble des journées de travail a été de 1.703.957, se décomposant de la manière suivante :

	ÉTABLISSEMENTS publics.	ÉTABLISSEMENTS privés.	TOTAUX
Services économiques.....	98.840	75.227	174.067
Travaux agricoles.....	326.032	624.214	950.246
Travaux industriels.....	230.700	348.944	579.644
TOTAUX.....	655.572	1.048.385	1.703.957

Soit 74,86 p. 0/0 des journées de présence.

Les jeunes gens inoccupés au 31 décembre 1883 étaient au nombre de 592.

*Libération* (Tableaux XV et XVI).

Sur les 1.568 jeunes gens libérés dans le courant de l'année 1883, 587, soit 37,43 p. 0/0, l'ont été par anticipation, à la suite de grâces ou de mises en liberté provisoire.

On en comptait 128 hors d'état de gagner leur vie, soit pour cause de maladie, soit par défaut d'instruction professionnelle ou d'intelligence ; mais 15 seulement n'avaient aucune profession. Les 1.553 autres avaient appris dans l'établissement les professions suivantes :

Agricoles.....	955
Industrielles.....	570
Diverses.....	20

Au point de vue de la destination, les jeunes gens libérés se répartissaient ainsi :

Restés dans l'établissement.....	8
Rentrés dans leurs familles.....	1.087
Confiés à des sociétés de patronage.....	21
Engagés volontaires.....	177
Placés comme ouvriers, domestiques, etc.....	275

Enfin sous le rapport de l'instruction scolaire, au moment de leur sortie de l'établissement, on remarque que,

- 78 savaient lire.
- 282 — et écrire.
- 815 — écrire et calculer.
- 372 possédaient l'instruction primaire complète.
- 21 étaient demeurés illettrés.

**FILLES.**

*Mouvement d'entrée et de sortie* (Tableau I).

Il est résumé dans le tableau suivant :

	Quartier correctionnel	Etablissements privés.	Total.
Effectif au 31 décembre 1882.....	27	1.518	1.545
Entrées.....	5	668	673
Ensemble.....	32	2.186	2.218
Sorties.....	10	768	778
Effectif au 31 décembre 1883.....	22	1.418	1.440

Ces chiffres correspondent à 8.266 journées de détention et une moyenne de 23 enfants, d'une part, et de l'autre à 533.210 journées et une moyenne de 1.478 enfants. Comme pour les garçons, la population a sensiblement diminué, soit une différence en moins, sur l'année 1882, de 105 enfants et 37.497 journées.

*Répartition de la population suivant la durée de la peine ou de la correction* (Tableau II).

Au 31 décembre 1883, les enfants étaient ainsi réparties :

Acquittées et placées sous la tutelle de l'Administration (Art. 66 du code pénal).....	1.265
Condamnée pour 2 ans et moins (Art. 67).....	1
Condamnées pour plus de deux ans (Art. 69).....	12
Détenues par correction paternelle.....	162
	<u>1.440</u>

La proportion des enfants condamnées est de 0,90 p. 0/0, au lieu de 0,71 l'année précédente.

*Nature des infractions et juridictions* (Tableau III).

Le tableau suivant présente les proportions des différents crimes, délits et contraventions, comparées avec celles de 1882.

	1883	1882
Assassinat, empoisonnement.....	0,49	0,51
Meurtres, coups et blessures.....	1,39	1,49
Incendie.....	2,15	2,07
Attentat à la pudeur et aux mœurs.....	13,40	11,84
Vol qualifié, faux, fausse monnaie.....	2,36	2,46
Vol simple, escroquerie, etc.....	47,01	49,71
Mendicité.....	9,79	8,54
Vagabondage.....	11,39	12,04
Autres crimes ou délits.....	0,77	0,84
Désobéissance à l'autorité paternelle.....	11,25	10,50
	<u>100</u>	<u>100</u>

1.260 envois en correction ont été prononcés par les tribunaux correctionnels et 18 par les cours d'assises.

*Lieu d'origine* (Tableau IV).

Les départements qui ont fourni le plus grand nombre de jeunes détenues, sont : la Seine, 304 ; la Seine-Inférieure, 103 ; l'Eure, 60 ; la Somme, 40 ; l'Aisne et la Marne, chacun 37 ; le Calvados, 35 ; la Meurthe-et-Moselle, 34, etc.

*Age au moment du délit* (Tableau V).

Les filles se répartissaient de la manière suivante au moment de leur entrée en correction :

	1883	1882
Au-dessous de 8 ans.....		
De 8 à 10 ans.....	1,88	1,55
— 10 à 12 —.....	8,26	7,70
— 12 à 14 —.....	18,19	18,89
— 14 à 15 —.....	30,76	32,04
Au-dessus de 15 ans.....	24,52	24,09
	16,39	15,73
	100	100

*État civil* (Tableau VI).

La proportion des jeunes filles nées hors mariage était de 20 p. 0/0 ; celles qui étaient issues de parents mendiants, vagabonds, vivant de prostitution, inconnus ou disparus représentaient 26 p. 0/0 de la population, au lieu de 29 p. 0/0 en 1882.

*Religion* (Tableau VII).

Au point de vue religieux, les jeunes filles étaient

Catholiques.....	1.432
Protestantes.....	3
Israélites.....	4

Une seule n'appartenait à aucun culte.

*Antécédents judiciaires* (Tableau VIII).

8,95 p. 0/0 des enfants avaient été déjà envoyés en correction, savoir :

Une fois.....	5,97 p. 0/0
Deux fois.....	2,01
Trois fois.....	0,48
Quatre fois.....	0,42
Cinq fois et plus.....	0,07

*Professions et instruction* (Tableau IX).

La population se répartissait ainsi au moment de l'entrée dans l'établissement :

Ayant une profession industrielle.....	269
— — agricole.....	67
Ayant une autre profession.....	163
Sans profession.....	941

Au point de vue de l'instruction, on comptait 60 p. 0/0 d'illettrées, et 6 jeunes filles seulement avaient reçu une instruction complète.

*Enseignement pendant l'année* (Tableau X).

Il a été donné à 2.218 filles, se répartissant ainsi, suivant le degré de l'instruction au commencement et à la fin des cours :

	Commencement des cours.	Fin des cours.
Illettrées.....	389	155
Sachant lire.....	290	217
Sachant lire et écrire.....	525	550
Sachant lire, écrire et calculer.....	1.014	1.149
Possédant l'instruction primaire complète.....	»	147
	2.218	2.218

Les résultats détaillés de l'enseignement sont consignés ci-après :

Illettrées.	{	Ayant appris à lire.....	101	
		— — et à écrire.....	102	
		— — à écrire et à calculer.....	31	
Sachant lire.	{	Demeurées illettrées.....	155	
		Ayant fait des progrès.....	96	
		N'ayant pas fait de progrès.....	20	
Sachant lire et écrire.	{	Ayant appris à écrire.....	126	
		— — et à calculer.....	48	
		Ayant fait des progrès.....	249	
Sachant lire, écrire et calculer.	{	N'ayant pas fait de progrès.....	73	
		Ayant appris à calculer.....	195	
		Ayant reçu le complément de l'instruction primaire.....	8	
	{	Ayant fait des progrès.....	544	
		N'ayant pas fait de progrès.....	79	
		Ayant reçu le complément de l'instruction primaire.....	391	
			Total.....	2.218

Il faut ajouter que 27 jeunes filles ont suivi des cours de dessin et 70 des cours de musique.

*État disciplinaire* (Tableau XI).

Le nombre des récompenses s'est élevé à 8.416, parmi lesquelles 1 grâce, 22 mises en liberté provisoire, 105 livrets de caisse d'épargne et 3.196 autres récompenses pécuniaires.

On a constaté 3.623 infractions ainsi réparties :

Larcins .....	240
Immoralité .....	239
Voies de fait .....	24
Paresse .....	1.279
Insubordination .....	507
Diverses .....	1.334

Aucune de ces infractions n'a été jugée assez grave pour être déférée aux tribunaux.

Enfin, on a relevé 9 tentatives d'évasion et 5 évasions consommées.

*État sanitaire* (Tableau XII).

328 cas de maladie, ayant occasionné 27 décès, ont été relevés en 1883. Le tableau suivant présente les proportions de chaque maladie, comparées avec celles de l'année précédente :

	1883		1882	
	MALADIES 0/0	DÉCÈS 0/0	MALADIES 0/0	DÉCÈS 0/0
Phtisie pulmonaire .....	8,54	37,04	8,89	55,00
Scrofules .....	25,61	7,41	27,04	10,00
Fièvre typhoïde .....	7,01	18,51	1,11	10,00
Scorbut .....	0,61	»	0,37	»
Maladie des voies digestives .....	24,69	»	27,41	10,00
Autres maladies .....	33,54	37,04	35,18	15,00
	100	100	100	100

On a compté, en outre, 6 cas d'épilepsie.

Enfin le nombre de journées d'infirmerie s'est élevé à 6.739.

*Travail* (Tableaux XIII et XIV).

L'ensemble des journées de travail a été de 418.798, se décomposant ainsi :

Services économiques .....	108.272
Travaux agricoles .....	87.002
Travaux industriels .....	223.524

Soit 773,34 p. 0/0 des journées de détention.

40 jeunes filles étaient inoccupées pour différents motifs au 31 décembre 1883.

*Libération* (Tableaux XV et XVI).

Sur les 308 jeunes filles libérées dans le courant de l'année 1883, 28 l'ont été par anticipation, à la suite de grâces ou de mises en liberté provisoire.

On en comptait 18 hors d'état de gagner leur vie, soit pour cause de maladie, soit par défaut d'instruction professionnelle ou d'intelligence ; mais 3 seulement n'avaient aucune profession. Les 305 autres avaient appris dans l'établissement les professions suivantes :

Agricoles .....	98
Industrielles .....	177
Diverses .....	30

Au point de vue de leur destination, les jeunes filles se répartissaient ainsi :

Restées dans l'établissement .....	14
Rentrées dans leurs familles .....	202
Confidées à des sociétés de patronage .....	29
Placées comme ouvrières, domestiques, etc. ....	63

Enfin, sous le rapport de l'instruction scolaire, au moment de leur sortie de l'établissement, on remarque que :

- 8 savaient lire,
- 38 savaient lire et écrire,
- 158 savaient lire, écrire et calculer,
- 101 possédaient l'instruction primaire complète,
- 3 étaient demeurées illettrées.

**ALGÉRIE**

Le seul établissement d'éducation correctionnelle situé en Algérie, en 1883, était la colonie privée de M'Zéra, affectée aux garçons.

*Mouvement d'entrée et de sortie (Tableau I).*

Il peut se résumer ainsi qu'il suit :

Effectif au 31 décembre 1882.....	156
Entrées.....	30
Ensemble.....	186
Sorties.....	52
Effectif au 31 décembre 1883.....	134

Soit une diminution de 22 (14,10 p. 0/0) sur l'année précédente. Le nombre des journées de détention a été de 50.062, au lieu de 54.761, en 1882, et la population moyenne de 137, au lieu de 150.

*Durée de la peine ou de la détention (Tableau II).*

Les enfants étaient répartis de la manière suivante au 31 décembre 1883 :

Acquittés comme ayant agi sans discernement.....	81
Condamnés pour 2 ans et moins.....	6
Condamnés pour plus de deux ans.....	47
Total.....	134

La proportion des enfants condamnés est sensiblement la même qu'en 1882; et il est à remarquer que la colonie ne renfermait aucun enfant détenu par voie de correction paternelle.

*Nature des infractions et juridictions (Tableau III).*

Comparés avec ceux de l'année précédente, les chiffres qui représentent les crimes, délits ou contraventions donnent les proportions suivantes :

	1883	1882
Assassinat, empoisonnement.....	3,73	1,28
Meurtre, coups et blessures.....	15,67	17,31
Incendie.....	0,75	1,92
Attentat à la pudeur, aux mœurs.....	20,15	21,79
Vol qualifié, faux, fausse monnaie.....	7,46	6,41
Vol simple, escroquerie, etc.....	48,51	46,80
Divers.....	3,73	4,49
	100	100

103 envois en correction ont été prononcés par les tribunaux correctionnels, 18 par les cours d'assises et 13 par les tribunaux militaires ou maritimes.

*Lieu d'origine des enfants (Tableau IV).*

Le département d'Alger comptait dans l'effectif pour 60, celui de Constantine pour 32, celui d'Oran pour 41, enfin celui de la Seine pour un enfant.

*Age au moment du délit (Tableau V).*

Les enfants se répartissaient de la manière suivante au moment de l'entrée en correction :

	1883	1882
De 8 à 10 ans.....	8,21	1,92
— 10 à 12 ans.....	18,66	17,95
— 12 à 14 ans.....	32,09	25,64
— 14 à 15 ans.....	26,86	28,21
De plus de 15 ans.....	14,18	26,28
	100	100

*État civil (Tableau VI).*

Les enfants légitimes étaient au nombre de 130, les enfants naturels de 4; 57 étaient orphelins de père et de mère ou de l'un de leurs parents.

*Religion* (Tableau VII).

Les différents cultes étaient ainsi représentés :

Catholiques.....	24
Protestants.....	1
Israélites.....	1
Musulmans.....	108

Soit une proportion de 80 p. 0/0 de musulmans.

*Antécédents judiciaires* (Tableau VIII).

10 garçons avaient déjà été envoyés en correction une ou deux fois.

*Profession et instruction* (Tableau IX).

Les enfants se répartissaient ainsi au moment de leur entrée dans l'établissement :

- 71 exerçaient des professions agricoles ;
- 9 — des professions diverses ;
- 54 étaient sans professions.

D'autre part, 93 p. 0/0 étaient complètement illettrés.

*Enseignement pendant l'année* (Tableau X).

Il a été donné à 186 enfants, dont 115 ont fait des progrès. L'ensemble des élèves se répartissait ainsi, suivant le degré d'instruction au commencement et à la fin des cours.

	Commencement des cours.	Fin des cours.
Illettrés.....	97	52
Sachant lire.....	44	59
— et écrire.....	32	48
— écrire et calculer.....	13	27
	186	186

*État disciplinaire* (Tableau XI).

Le nombre des récompenses s'est élevé à 412, dont 3 mises en liberté provisoire et 117 récompenses pécuniaires.

On a prononcé 261 punitions pour les infractions suivantes :

Larcins.....	15
Immoralité.....	10
Voies de fait.....	14
Paresse.....	42
Insurbordination.....	11
Diverses.....	169
Total.....	261

Enfin il s'est produit 5 tentatives d'évasion, et 5 évasions consommées.

*État sanitaire* (Tableau XII).

21 cas de maladie, ayant occasionné 2 décès, ont été relevés en 1883, soit 6 décès de moins qu'en 1882. Par contre, le nombre des journées d'infirmerie s'est élevé à 937, au lieu de 637.

La statistique ne mentionne ni suicide, ni cas d'épilepsie.

*Travail* (Tableaux XIII et XIV).

Le nombre des journées de travail s'est élevé à 40.788, soit 81,47 p. 0/0 des journées de détention. Elles se répartissaient ainsi :

Services économiques.....	3.708
Travaux agricoles.....	29.664
Travaux industriels.....	7.416

On ne comptait au 31 décembre 1883 que 2 jeunes gens innocués pour cause de maladie.

*Libération* (Tableaux XV et XVI).

45 jeunes gens ont été libérés dans le courant de l'année 1883, dont 3 par anticipation.

43 d'entre eux sont rentrés dans leurs familles et 2 ont été placés par les soins de l'Administration.

Sous le rapport de l'instruction professionnelle, on n'en relève que 4 n'étant pas en état de gagner leur vie, pour cause de maladie ou par défaut d'intelligence.

## QUATRIÈME PARTIE

---

### MAISONS D'ARRÊT, DE JUSTICE ET DE CORRECTION CHAMBRES ET DÉPÔTS DE SURETÉ

---

#### APPLICATION

#### du régime d'emprisonnement individuel en France.

---

Par décrets en date du 17 mai 1883, les maisons d'arrêt et de correction de Pontoise et de Corbeil ont été reconnues comme établissements affectés à la mise en pratique du régime de l'emprisonnement individuel.

Le nombre des prisons déclarées cellulaires s'est ainsi trouvé porté à 11, savoir :

- 1°. La maison d'arrêt et de correction dite de Mazas ;
- 2°. Un quartier de la prison de la Santé ;
- 3°. Une partie du dépôt près la Préfecture de police ;
- 4°. La maison d'arrêt, de justice et de correction de Tours ;
- 5°. La maison d'arrêt, de justice et de correction d'Angers ;
- 6°. La maison d'arrêt et de correction de Sainte-Menehould ;
- 7°. La maison d'arrêt et de correction d'Étampes ;
- 8°. La maison d'arrêt et de correction de Corbeil ;
- 9°. La maison d'arrêt et de correction de Pontoise ;
- 10°. La maison d'arrêt et de justice de Versailles ;
- 11°. La maison d'arrêt et de justice de Dijon.

Les renseignements recueillis par l'Administration sur le fonctionnement du régime de l'emprisonnement individuel, en France, pendant l'année 1883, n'ont pas modifié les observations faites les années précédentes.

D'une manière générale il a été constaté qu'au point de vue physique la cellule n'exerçait sur la santé des détenus aucune influence fâcheuse.

Au point de vue moral il a été de nouveau reconnu que l'isolement était redouté des malfaiteurs d'habitude et recherché par les individus qui en étaient à leur première condamnation ou par ceux dont on pouvait espérer le retour au bien.

En ce qui concerne les prisons de la Seine, l'état statistique suivant indique le mouvement général de la population dans les trois établissements cellulaires de ce département.

	MAZAS	SANTÉ (Quartier cellulaire.)	DÉPÔT (Quartier cellulaire.)	TOTAUX
Population au 31 décembre 1882	1.317	447	»	1.764
Entrées en 1883	7.924	6.669	hommes 15 Femmes 6	14.614
Ensemble	9.241	7.116	21	16.378
Sorties en 1883	8.202	6.653	21	14.876
Population au 31 décembre 1883	1.039	463	»	1.502
Journées de détention	437.073	163.337	159	600.509
Population moyenne	1.197	448	»	»

La répartition des chiffres ci-dessus entre les prévenus et les condamnés s'établit comme suit :

PRÉVENUS ET CONDAMNÉS EN APPEL	MAZAS	SANTÉ (Quartier cellulaire.)	DÉPÔT (Quartier cellulaire.)	TOTAUX
Effectif au 31 décembre 1882	943	15	»	958
<i>Entrées en 1883.</i>				
Prévenus	7.734	494	15 hommes.	8.249
Condamnés en appel ou en pourvoi	79	204	6 femmes.	283
Ensemble	8.756	713	21	9.490
<i>Sorties en 1883.</i>				
Par suite de non-lieu, mainlevée, mise en liberté sous caution	2.643	10	15 hommes.	2.653
Placés sous mandat de dépôt	»	»	6 femmes.	21
Par suite d'acquiescement	329	92	»	421
Relaxés comme condamnés à l'amende de seulement	12	11	»	23
Transférés	comme présumés alié- nés	66	5	71
	à l'infirmerie centrale.	30	51	81
	pour causes diverses	741	140	881
Décédés	mort naturelle	2	»	2
	suicide	2	»	2
Détenus passés dans la catégorie des condamnés à titre définitif pendant leur séjour à la prison	4.061	369	»	4.430
Ensemble	7.886	678	21	8.585
Effectif au 31 décembre 1883	870	35	»	905
Journées de détention	322.101	15.724	159	337.984
Population moyenne	882	43	»	925
CONDAMNÉS A TITRE DÉFINITIF				
Effectif au 31 décembre 1882	374	432	»	806
<i>Entrées en 1883.</i>				
Condamnés qui étaient entrés au quartier cellulaire en état de pré- vention ou en appel	4.061	369	»	4.430
Condamnés venant d'autres prisons ou de l'état de liberté	111	5.431	»	5.542
Condamnés venant du quartier en commun, maintenus au quartier cellulaire	»	540	»	540
Ensemble	4.546	6.772	»	11.518

CONDAMNÉS  
A TITRE DÉFINITIF (suite).

Sorties en 1883.

Après expiration de peine sans réduction.....  
Par suite de réduction de peine, par application de l'art. 4 de la loi du 5 juin 1875.....  
Transférés dans d'autres prisons...  
Graciés.....  
Transférés { pour cause d'aliénation mentale...  
à l'infirmerie.....  
au quartier en commun.....  
Décédés { mort naturelle.....  
suicide.....

	MAZAS	SANTÉ (Quartier cellulaire.)	DÉPÔT (Quartier cellulaire.)	TOTAUX
Après expiration de peine sans réduction.....	1.630	4.969	»	6.599
Par suite de réduction de peine, par application de l'art. 4 de la loi du 5 juin 1875.....	348	244	»	592
Transférés dans d'autres prisons...	2.372	481	»	2.853
Graciés.....	12	116	»	128
Transférés { pour cause d'aliénation mentale...	»	15	»	15
à l'infirmerie.....	12	201	»	213
au quartier en commun.....	»	317	»	317
Décédés { mort naturelle.....	3	»	»	3
suicide.....	»	1	»	1
Ensemble.....	4.377	6.344	»	10.721
Effectif au 31 décembre 1883.....	169	428	»	597
Journées de détention.....	114.972	147.613	»	262.585
Population moyenne.....	315	405	»	

Le fonctionnement du régime de l'emprisonnement individuel, dans les prisons de la Seine, pendant le courant de l'année 1883, n'a donné lieu à aucune remarque particulière.

L'effectif de la prison de Tours pendant le cours de l'année 1883 se décompose ainsi :

	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.
Population au 31 décembre 1882.....	77	12	89
Entrées en 1883.....	864	208	1.072
Ensemble.....	941	220	1.161
Sorties en 1883.....	849	199	1.048
Population au 31 décembre 1883.....	92	21	113

La population moyenne a été de 80 pour le sexe masculin et de 75 pour le sexe féminin.

L'état sanitaire a été satisfaisant.

Le mouvement de la population de la prison d'Angers, pendant le cours de l'année 1883, se décompose ainsi :

	Sexe masculin	Sexe féminin.	Total.
Population au 31 décembre 1882.....	185	40	225
Entrées en 1883.....	858	251	1.109
Ensemble.....	1.043	291	1.334
Sorties en 1883.....	928	276	1.204
Population au 31 décembre 1883.....	115	15	130

La population moyenne a été de 129 pour le sexe masculin et de 36 pour le sexe féminin.

On a constaté que le régime de l'emprisonnement individuel a une influence marquée sur le travail des détenus. Le détenu qui n'a pas la ressource des distractions extérieures, est naturellement porté à chercher dans le travail un remède contre la solitude, il s'acquitte en général avec plus de soin de sa tâche et il produit davantage.

L'atelier cellulaire de vannerie, installé par les soins de l'administration, a continué à fonctionner pendant l'année 1883. On s'est occupé également de la fabrication des sangles, des filets de pêche et de l'apprêt des rotins.

A Sainte-Menehould, le mouvement de la population se décompose ainsi :

	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.
Population au 31 décembre 1882.....	21	»	21
Entrées en 1883.....	104	15	119
Ensemble.....	125	15	140
Sorties en 1883.....	114	13	127
Population au 31 décembre 1883.....	11	2	13

La population moyenne a été de 16 détenus pour le sexe masculin et de 1 pour le sexe féminin.

L'instituteur a donné aux détenus qui ne possèdent pas l'instruction primaire des leçons individuelles dans leurs cellules.

L'enseignement a fourni dans le courant de l'année les résultats suivants :

Il existait au 31 décembre 1882 .....	6	élèves.
Il en a été admis en 1883 .....	3	
Total .....	9	
Il en est sorti .....	7	
Il en restait au 31 décembre 1883 .....	2	

4 détenus ont complété leur instruction et 3, sachant lire et écrire, ont appris à calculer.

Indépendamment de l'école, l'instituteur a fait chaque semaine trois lectures accompagnées d'explications et de commentaires.

Le mouvement de la population se décompose ainsi dans la prison d'Étampes :

	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.
Population au 31 décembre 1882 .....	17	1	18
Entrées en 1883 .....	351	12	363
Ensemble .....	368	13	381
Sorties en 1883 .....	349	13	362
Population au 31 décembre 1883 .....	19	»	19

La population moyenne a été de 22 pour le sexe masculin et de 1 pour le sexe féminin.

Dans le courant de l'année 1883 plusieurs condamnés à plus d'un an et un jour d'emprisonnement ont été autorisés à subir leur peine dans la maison d'arrêt et de correction d'Étampes. D'après le rapport du directeur, ces condamnés, qui n'avaient pas d'antécédents judiciaires, « se sont toujours livrés au travail avec assiduité, leur santé a été bonne, et s'il s'est produit quelques cas d'anémie assez mal caractérisés, on les a constatés chez des individus déjà malades à leur entrée ».

Dans la prison d'Étampes, comme dans presque toutes les prisons cellulaires, la conduite des détenus a été bonne.

L'état sanitaire a été satisfaisant et il n'a pas été signalé plus de cas de suicides ou d'aliénation mentale que dans les prisons où la peine est subie en commun.

Dans les prisons de Pontoise et de Corbeil le mouvement de la population se décompose ainsi qu'il suit :

A Pontoise,

	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.
Population au 14 juin 1883 .....	38	1	39
Entrées en 1883 .....	551	71	622
Ensemble .....	589	72	661
Sorties en 1883 .....	489	61	550
Population au 31 décembre 1883 .....	100	11	111

La population moyenne a été de 78 pour le sexe masculin, et de 10 pour le sexe féminin.

A Corbeil,

	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.
Population au 11 juin 1883 .....	22	»	22
Entrées en 1883 .....	252	27	279
Ensemble .....	274	27	301
Sorties en 1883 .....	226	20	246
Population au 31 décembre 1883 .....	48	7	55

La population moyenne a été de 35 pour le sexe masculin, et de 3 pour le sexe féminin.

Le peu de temps qui s'est écoulé depuis la prise de possession des prisons cellulaires de Pontoise et de Corbeil n'a pas permis de formuler d'observations spéciales sur l'influence de l'emprisonnement cellulaire.

D'après les rapports des médecins, la santé des détenus a été bonne.

Dans la maison d'arrêt et de justice de Versailles le mouvement de la population se décompose ainsi :

	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.
Population au 31 décembre 1882.....	42	»	42
Entrées en 1883.....	1.304	»	1.304
Ensemble.....	1.346	»	1.346
Sorties en 1883.....	1.288	»	1.288
Population au 31 décembre 1883.....	58	»	58

La population moyenne a été de 61 détenus.

Le régime de l'emprisonnement individuel a donné de bons résultats dans cet établissement, où, d'ailleurs les détenus, prévenus et accusés ne séjournent que très peu de temps.

Le mouvement de la population dans la maison d'arrêt et de justice de Dijon se décompose de la manière suivante.

	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.
Population au 31 décembre 1882.....	10	2	12
Entrées en 1883.....	695	81	776
Ensemble.....	705	83	788
Sorties en 1883.....	696	81	777
Population au 31 décembre 1883.....	9	2	11

La population moyenne a été de 18 pour le sexe masculin et de 2 pour le sexe féminin.

Les projets de construction ou d'appropriation de Nice et de Saint-Étienne ont été définitivement approuvés par l'Administration, et il a été immédiatement procédé à l'adjudication des travaux.

## MAISONS D'ARRÊT, DE JUSTICE ET DE CORRECTION

### FRANCE

*Mouvement de la population. — Effectif au 31 décembre (Tableau I).  
Caractère légal de la détention (Tableau II).*

Le mouvement de la population pour l'ensemble des maisons d'arrêt, de justice et de correction de la France est indiqué dans le tableau suivant :

	Sexe masculin	Sexe féminin	Total
Effectif au 31 décembre 1882.....	20.713	3.931	24.644
Entrées pendant l'année 1883.....	235.535	57.570	293.105
Ensemble.....	256.248	61.501	317.749
Sorties pendant l'année 1883.....	235.703	57.588	293.291
Reste au 31 décembre 1883.....	20.545	3.913	24.458

Le chiffre de journées de détention a atteint pour les hommes 7.230.709 et pour les femmes 1.509.925, ce qui correspond à une population moyenne de 20.012 hommes ou jeunes garçons et 4.124 femmes ou jeunes filles.

Dans l'effectif au 31 décembre 1883, les prisons de la Seine comptent pour 4.983 hommes et 1.451 femmes. Dans le même département, les journées de détention se sont élevées au nombre de 2.456.089; savoir : 1.884.786 pour les hommes et 571.303 pour les femmes; la population moyenne ressort donc à 6.729, soit 5.164 hommes ou jeunes garçons et 1.565 femmes ou jeunes filles.

Les différences avec les chiffres de l'année précédente sont peu sensibles; la statistique de 1882 accusait en effet un total de 8.743.230 journées de détention dont 2.413.607 pour le département de la Seine.

Le nombre maximum de détenus qu'ont renfermé les maisons d'arrêt, de justice et de correction pendant l'année 1883 a été de 28.092 hommes ou jeunes garçons et de 6.394 femmes ou jeunes filles. Dans ce nombre maximum les prisons de Paris entrent pour 6.208 hommes et 1.803 femmes.

Les établissements dont le maximum d'effectif a été le plus élevé sont:

*Pour les départements*, la maison de correction de Marseille et la maison d'arrêt et de correction de Rouen qui ont renfermé l'une 883, l'autre 737 détenus;

*Pour Paris*, la maison cellulaire d'arrêt et de correction dite de Mazas avec 1.405 détenus et la maison de correction de la Santé avec 1.343.

Ceux pour lesquels ce maximum a été très faible sont :

*Pour les départements*, les prisons de Melle (7 détenus), du Blanc et de Florac (8 détenus), de Barcelonnette, Chambon, Parthenay et Saint-Yrieix (9 détenus);

*Pour Paris*, la maison de justice dite de la Conciergerie a renfermé au maximum 136 détenus et la maison d'éducation correctionnelle 340.

En 1882, les effectifs maxima avaient été de 27.735 hommes dont 9.018 pour les prisons de la Seine et de 6.434 femmes dont 1.877 pour le même département.

Sous le rapport du caractère légal de la détention, la population au 31 décembre 1883 se décomposait ainsi qu'il suit :

	SEINE			AUTRES DÉPARTEMENTS			TOTAL			
	Sexe masculin.	Sexe féminin.	TOTAL	Sexe masculin.	Sexe féminin.	TOTAL	Sexe masculin.	Sexe féminin.	TOTAL	
<i>Adultes.</i>										
Prévenus, accusés, condamnés en appel ou en pourvoi.....	1.301	250	1.551	4.258	499	4.757	5.559	749	6.308	
Attendant leur transfert à leur destination légale.....	100	21	121	358	48	403	458	69	527	
A l'emprisonnement de simple police.....	4	»	4	85	123	208	89	123	212	
CONDAMNÉS A l'emprisonnement correctionnel.	pour un mois et au-dessous.....	809	93	902	1.759	313	2.072	2.568	403	2.974
	pour plus d'un mois jusqu'à deux.....	329	85	414	1.697	295	1.992	2.026	380	2.406
	pour plus de deux mois jusqu'à trois.....	423	102	525	1.940	302	2.242	2.333	404	2.767
	pour plus de trois mois jusqu'à un an.....	909	214	1.123	4.462	692	5.154	5.371	903	6.277
pour plus d'un an (autorisés spécialement).....	7	»	7	30	32	62	37	32	69	
Détenus pour dettes envers l'Etat.....	30	11	41	536	91	657	596	102	698	
Détenus pour dettes envers des particuliers.....	2	»	2	6	1	7	8	1	9	
Détenus par mesure administrative.....	928	650	1.578	81	29	110	1.009	679	1.688	
Passagers civils.....	4	1	5	101	13	114	105	14	119	
— militaires et marins.....	»	»	»	26	»	26	26	»	26	
<i>Jeunes détenus.</i>										
Par voie de correction paternelle.....	43	9	52	23	2	25	66	11	77	
Prévenus, accusés, jugés en appel ou en pourvoi.....	63	13	76	85	10	95	148	23	171	
Condamnés à un emprisonnement de 10 mois et au-dessous.....	8	1	9	42	5	47	50	6	56	
Jugés attendant leur transfert.....	23	1	24	43	7	50	66	8	74	
TOTAUX.....	4.983	1.451	6.434	15.582	2.462	18.024	20.545	3.913	24.458	

Le tableau I indique que 594 hommes ou jeunes gens et 146 femmes ou jeunes filles ont été l'objet de décisions gracieuses dans le courant de l'année 1883; 53.026 hommes et 14.517 femmes sont sortis de prison par suite d'acquiescement, ordonnance de non-lieu ou ordre administratif.

En 1882 on comptait 553 hommes et 110 femmes ayant obtenu leur grâce; 51.935 hommes et 14.453 femmes sortis par acquiescement, ordonnance de non-lieu ou ordre administratif.

Le même tableau I indique que 3 individus ont, dans l'année, subi la peine capitale, savoir : 1 à Versailles, 1 à Lyon et 1 à Reims, En 1882, 5 exécutions avaient eu lieu dont 1 à Versailles, 1 à Orange, 1 au Puy, 1 à Bordeaux et 1 à Laon.

Il est à remarquer qu'aucune exécution n'a eu lieu à Paris pendant les années 1882 et 1883. — En 1881 au contraire on relevait

pour Paris 2 exécutions sur un nombre total de 2 et en 1880, 2 également sur un nombre total de 3.

*État sanitaire* (Tableau III).

14.170 cas de maladie dont 8.922 pour le département de la Seine ont motivé l'entrée de détenus à l'infirmerie ou le transfert à l'hôpital.

Sur ces 14.170 maladies, 6.701 avaient le caractère aigu et 7.469 le caractère chronique.

On compte comme atteints de maladies aiguës 5.328 hommes et 1.373 femmes; les maladies chroniques sont au nombre de 4.526 pour les hommes et 2.943 pour les femmes.

Le nombre des journées d'infirmerie s'est élevé à 152.823 pour les hommes et jeunes garçons et à 156.988 pour les femmes et jeunes filles. Les journées d'hôpital se chiffrent par 9.150 pour les hommes et 2.865 pour les femmes. Ce qui donne un total général de 321.826 journées, total dans lequel le département de la Seine entre pour 84.401 journées d'infirmerie (hommes) et 137.738 journées (femmes). Aucun détenu des prisons de la Seine n'a été transféré à l'hôpital.

Ces chiffres sembleraient indiquer une amélioration de l'état sanitaire, car en 1882 on avait relevé un nombre de 364.243 journées de traitement correspondant à 15.577 cas de maladie, cependant le chiffre des décès a augmenté.

753 hommes et 161 femmes sont décédés dans les infirmeries des prisons, 50 hommes et 9 femmes dans les hôpitaux. Soit un total de 973 décès contre 857 en 1882.

Il faut ajouter toutefois que ce chiffre de 857 est un minimum qui accusait une situation particulièrement favorable. En 1881 on avait compté 926 décès, 978 en 1880 et 982 en 1879.

Par contre le nombre des suicidés qui était de 23 en 1882 a été de 19 seulement en 1883 : 2 femmes et 17 hommes dont 3 à Paris.

Au 31 décembre, 900 malades (461 hommes et 410 femmes) restaient en traitement dans les infirmeries des prisons; 20 hommes et 9 femmes dans les hôpitaux.

Il y a lieu de remarquer que les femmes détenues à Paris et atteintes pour la plupart d'affections chroniques entrent pour une proportion considérable dans le nombre des maladies comme dans le nombre des décès.

*Aliénation mentale* (Tableau IV).

On a constaté l'aliénation mentale avec ou sans épilepsie chez 841 individus dont 682 du sexe masculin et 159 du sexe féminin. — 238 hommes et 57 femmes ont été atteints d'épilepsie sans aliénation mentale.

Au point de vue de leur situation légale au moment où la maladie a été constatée chez eux, ces aliénés se répartissaient ainsi :

	SEINE		AUTRES DÉPARTEMENTS		TOTAL	
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.
Inculpés, prévenus et accusés.....	309	84	257	51	566	135
Pendant les 15 premiers jours de la détention ...	26	»	24	7	50	7
Ayant subi plus de 15 jours et moins de 1 mois...	10	»	11	4	21	4
— plus de 1 mois et moins de 3 mois...	7	3	15	4	22	7
— plus de 3 mois et moins de 6 mois...	5	1	9	1	14	2
— plus de 6 mois et moins de 1 an.....	»	1	7	3	7	4
— plus de 1 an et moins de 2 ans.....	»	»	1	»	1	»
— plus de 2 ans.....	»	»	1	»	1	»
Totaux.....	357	89	325	70	582	159

*État disciplinaire* (Tableau V).

En 1882 les crimes ou délits commis pendant la détention avaient entraîné la condamnation de 74 individus dont un seul avait encouru une peine afflictive et infamante. En 1883 les tribunaux ont prononcé des peines afflictives et infamantes contre 2 hommes et des peines correctionnelles contre 44 hommes et une femme.

33.613 infractions ont été jugées par la justice disciplinaire des établissements. On relevait parmi les infractions commises par les hommes :

Actes de violence.....	2.400
Actes d'immoralité.....	581
Refus de travail.....	2.105
Infractions diverses.....	25.843
Total.....	30.929

Parmi celles commises par les femmes :

Actes de violences.....	165
Actes d'immoralité.....	178
Refus de travail.....	147
Infractions diverses.....	2.194
Total.....	2.684

Les départements où l'on relève le plus d'actes de violence sont la Seine 341, le Nord 271, la Seine-Inférieure 170.

Les actes d'immoralité sont constatés particulièrement dans la Seine (62 hommes et 74 femmes), dans le Nord (47 hommes et 13 femmes), dans la Marne (46 hommes et 10 femmes), dans la Seine-Inférieure (41 hommes et 19 femmes), dans la Vaucluse (42 hommes et 2 femmes).

C'est particulièrement dans la Seine et la Seine-Inférieure qu'on signale le plus grand nombre de refus de travail.

Il a été infligé un nombre de punitions égal au total des infractions.

Ces punitions ont consisté en :

	Hommes.	Femmes.	Total.
Cellule.....	10.486	1.113	11.599
Pain sec.....	12.001	764	12.765
Autres privations alimentaires.....	3.120	140	3.260
Amendes.....	2.610	90	2.700
Autres punitions.....	2.712	577	3.289
<b>Totaux.....</b>	<b>30.929</b>	<b>2.684</b>	<b>33.613</b>

Au 31 décembre 106 hommes et 10 femmes restaient en cellule.

En 1882, on n'avait relevé que 29.660 punitions infligées à 18.377 individus. En 1883 les punitions ont porté sur 19.505 individus; 12.793 n'ont été punis qu'une fois, 3.882 l'ont été deux fois; 2.830 trois fois et plus.

Une seule évasion a été consommée dans la Seine. Pour les autres départements on note 68 tentatives. 35 évadés (dont 1 femme) ont été réintégrés; enfin 16 évasions n'ont pas été suivies de réintégration. En tout 68 tentatives et 51 évasions consommées contre 50 tentatives et 43 évasions en 1882.

*Enseignement (Tableau VI).*

Le mouvement de l'école est résumé dans le tableau suivant :

	Hommes.	Femmes.	Total.
Présents à l'école au 31 décembre 1882 ...	1.804	222	2.026
Admis pendant l'année.....	10.624	1.521	12.145
<b>Ensemble ....</b>	<b>12.428</b>	<b>1.743</b>	<b>14.171</b>
Sortis pendant l'année.....	10.453	1.268	11.721
Présents à l'école au 31 décembre 1883 ...	1.975	475	2.450

L'enseignement a donné les résultats suivants :

	Hommes.	Femmes.	Total.	
Illettrés ..	Ayant appris à lire.....	1.318	203	5.315
	— — et à écrire.....	1.098	139	
	Ayant fait des progrès.....	1.162	180	
	N'ayant pas fait de progrès ..	1.115	100	
Sachant lire	Ayant appris à écrire.....	1.031	122	4.253
	— à écrire et à calculer	911	95	
	Ayant fait des progrès.....	732	273	
	N'ayant pas fait de progrès ..	967	122	
Sachant lire et écrire	Ayant fait des progrès.....	2.023	184	3.096
	N'ayant pas fait de progrès ..	866	23	
Possédant une instruction plus développée.	Ayant fait des progrès.....	908	182	1.507
	N'ayant pas fait de progrès...	297	120	
<b>Totaux .....</b>	<b>12.428</b>	<b>1.743</b>	<b>14.171</b>	
<b>TOTAL GÉNÉRAL .....</b>	<b>14.171</b>			

*Travail dans l'ensemble des prisons départementales (Tableaux VII et VIII).*

Au 31 décembre 1883 on comptait 14.746 individus occupés parmi lesquels 12.316 hommes. Dans ce total les prisons de la Seine entrent pour 3.456 individus dont 2.588 hommes.

Le nombre des journées de travail s'est élevé à 3.335.322 pour les hommes et à 703.125 pour les femmes, ce qui correspond pour le nombre de travailleurs à une moyenne de 10.895 hommes ou jeunes garçons et 2.282 femmes ou jeunes filles. Les prisons de la Seine sont comprises dans ces chiffres pour 752.950 journées de travail d'une part et 240.269 de l'autre ce qui donne un nombre moyen de travailleurs ressortissant à 2.445 hommes et 781 femmes.

Le produit du travail s'est élevé à 2.321.339 fr. 29 et a été attribué, savoir :

	fr.	c.
Au Trésor.....	150.801.	40
A l'entrepreneur.....	936.973.	25
Aux détenus (hommes).....	1.044.959.	92
— (femmes).....	188.604.	72
<b>TOTAL .....</b>	<b>2.321.339.</b>	<b>29</b>

Dans les sommes indiquées comme ayant été attribuées aux détenus des deux sexes sont comprises les sommes données par les entrepreneurs à titre de gratifications. Ces gratifications se sont élevées à 21.486 fr. 86 pour les hommes et 1.142 fr. 45 pour les femmes; soit pour les deux sexes un total de 22.629 fr. 31.

Les moyennes du produit sont :

Par rapport aux journées de travail,

De 0 fr. 59 pour les hommes et 0 fr. 49 pour les femmes avec 0 fr. 57 comme moyenne générale;

Par rapport aux journées de détention,

De 0 fr. 27 pour les hommes, 0 fr. 23 pour les femmes et 0 fr. 27 comme moyenne générale.

Ces moyennes concernent l'ensemble des départements. Si l'on examine à part les chiffres de la Seine, on trouve comme moyennes:

Par journée de travail, 0 fr. 58 (0 fr. 58 pour les hommes et 0 fr. 59 pour les femmes);

Par journée de détention 0 fr. 23 (0 fr. 23 pour les hommes et 0 fr. 25 pour les femmes).

**ALGÉRIE**

*Mouvement de la population. — Effectif au 31 décembre (Tableau I).*

	Hommes.	Femmes.	Total.
Effectif au 31 décembre 1882 .....	3.521	87	3.608
Entrées .....	46.119	1.676	47.795
Ensemble.....	49.640	1.763	51.403
Sorties.....	46.282	1.683	47.965
Effectif au 31 décembre 1883.....	3.358	80	3.438

*Répartition de l'effectif au 31 décembre (Tableau II).*

Les 3.438 individus restant au 31 décembre dans les prisons d'Algérie étaient ainsi répartis suivant le caractère légal de la détention :

	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.	
<i>Adultes.</i>				
Prévenus, accusés, condamnés en appel ou en pourvoi .....	1.564	41	1.605	
CONDAMNÉS à l'emprisonnement correctionnel	Attendant leur transfèrement à destination légale .....	147	»	147
	A l'emprisonnement de simple police .	57	6	63
	Pour un mois et au-dessous...	156	5	161
	Pour plus de un mois jusqu'à deux.....	107	4	111
	Pour plus de deux mois jusqu'à trois .....	239	13	252
	Pour plus de trois mois jusqu'à un an .....	727	7	734
	Pour plus de un an (autorisés exceptionnellement) .....	6	1	7
Détenus pour dettes envers l'Etat.....	163	»	163	
— — — — les particuliers.	6	»	6	
— par mesure administrative .....	47	2	49	
Passagers civils .....	68	1	69	
— militaires et marins .....	41	»	41	
<i>A reporter.....</i>	3.328	80	3.408	

	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.
Report.....	3.328	80	3.408
<i>Jeunes détenus.</i>			
Par voie de correction paternelle .....	»	»	»
Prévenus, accusés, jugés en appel ou en pourvoi.....	17	»	17
Condamnés à un emprisonnement de six mois et au-dessous .....	7	»	7
Jugés attendant leur transfèrement.....	2	»	6
Total .....	3.358	80	3.438
	3.438		

Le total des journées de détention (Tableau I) a été de 1.254.664 pour les hommes et de 36.047 pour les femmes, ce qui correspond à une moyenne de 3.533 individus, dont 3.439 hommes et 94 femmes (Tableau II).

La totalisation des effectifs maxima qu'aient renfermés les maisons d'arrêt, de justice et de correction et les prisons annexes s'élève à 5.259 pour les hommes et 474 pour les femmes.

*État sanitaire, Aliénation mentale, Suicides* (Tableaux III et IV).

Le nombre des cas de maladie constatés a été en 1883 de 1.084 dont 1.005 pour le sexe masculin et 79 pour le sexe féminin, soit par jour et pour 100 détenus 0,09 d'une part et 0,23 de l'autre.

15.544 journées d'infirmerie et 4.009 journées d'hôpital pour les hommes, 564 journées d'infirmerie et 216 journées d'hôpital pour les femmes, donnent une moyenne de 17 jours pour la durée du traitement de chaque malade.

On a constaté 122 décès parmi les hommes et 1 parmi les femmes, ce qui donne par rapport à la population totale, une moyenne de 3,55 p. 0/0 pour le sexe masculin, de 1,06 p. 0/0 pour le sexe féminin.

Un détenu s'est suicidé dans le département d'Alger.

On a relevé 9 cas d'aliénation mentale avec ou sans épilepsie : 6 hommes et une femme étaient en état de prévention lors de la constatation de la maladie, 2 femmes étaient en cours de peine depuis quinze jours.

*État disciplinaire* (Tableau V).

2 détenus ont comparu devant les tribunaux ordinaires pour crimes commis pendant la détention. Ils ont été condamnés, le premier à six mois d'emprisonnement, pour tentative d'évasion et bris de prison ; le second, pour le même motif à deux mois d'emprisonnement.

Le nombre des infractions relevant de la justice disciplinaire des établissements a été de 2.836 pour les hommes et de 54 pour les femmes. En 1882, bien que la population eût été plus considérable, on ne comptait que 2.425 infractions commises par les hommes et 18 par les femmes.

2.890 punitions ont été infligées, savoir :

	Hommes.	Femmes.
Cellule.....	1.171	5
Pain sec.....	892	20
Autres privations alimentaires.....	149	1
Amendes.....	4	»
Autres punitions.....	620	28
Total.....	2.836	54

En 1882 les punitions infligées avaient été principalement : la cellule, 1.229 ; le pain sec, 790.

Deux tentatives d'évasion sont restées infructueuses ; 15 évasions consommées ont été suivies de réintégration ; enfin, 12 individus évadés dans le courant de l'année, n'avaient encore pu être repris au 31 décembre. Aucune tentative d'évasion n'a été signalée parmi les femmes.

L'enseignement scolaire n'a pu être largement organisé dans les maisons d'arrêt, de justice et de correction d'Algérie. La population de ces établissements se compose en majeure partie d'indigènes ou d'immigrants étrangers qui ignorent la langue française. Toutefois, à la prison de Constantine, 37 individus ont, pendant l'année, participé à l'enseignement, mais les résultats obtenus ont été assez peu satisfaisants et 4 détenus seulement sont signalés comme ayant fait quelques progrès.

*Travail* (Tableaux VII et VIII).

Le nombre des journées de travail s'est élevé à 295.411, dont 290.188 pour les hommes et 5.223 pour les femmes. Le produit du travail est monté à 133.677 fr.69.

La moyenne ressort :

*Par journée de travail :* fr. c.  
 Pour le sexe masculin à ..... 0.45  
 Pour le sexe féminin à ..... 0.39  
 Soit pour les deux sexes à 0fr.45 contre 0fr.43 en 1881 et 0 fr.52 en 1882.

*Par journée de détention:* fr. c.  
 Pour le sexe masculin à ..... 0.10  
 Pour le sexe féminin à ..... 0.05  
 Pour les deux sexes à ..... 0.10

La moyenne par journée de détention, également de 0 fr. 10 en 1882, n'était que de 0 fr. 09 en 1881.

Il a été attribué sur le produit du travail :

Aux détenus :

(Hommes) 66.977 fr. 13  
 (Femmes) 1.327 fr. 12

Soit 68.304 fr. 25 ou 0 fr. 05 par journée de détention et 0 fr. 24 par journée de travail.

A l'entrepreneur 65.373 fr. 44 ou 0 fr. 05 par journée de détention.

Dans les sommes attribuées aux détenus sont comprises des gratifications se montant pour les hommes à 1.034. fr. 44 et à 26 fr. 48 pour les femmes.

**CHAMBRES ET DÉPÔTS DE SURETÉ**

**FRANCE ET ALGÉRIE**

*Mouvement de la population* (Tableau unique).

On comptait en France au 31 décembre 1883, 3.092 chambres de sûreté et 25 dépôts; et 100 chambres et 1 dépôt en Algérie.

Le tableau suivant en indique le mouvement de population.

		FRANCE		ALGÉRIE		TOTAL	
		Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.
Effectif	Civils .....	62	»	49	»	111	7
	Militaires et marins.....	2	»	»	»	2	»
Entrées	Civils .....	51.037	6.194	10.384	228	61.421	6.422
	Militaires et marins.....	1.915	»	1.144	»	3.059	»
Ensemble .....		53.010	6.201	11.577	228	64.593	6.429
Sorties	Civils .....	51049	6.200	10.363	228	61.412	6.428
	Militaires ou marins.....	1.917	»	1.144	»	3.061	»
Effectif au 31 décembre 1883 .....		50	1	70	»	120	1

Les journées de détention ont été au nombre de 117.940 réparties ainsi qu'il suit :

	FRANCE	ALGÉRIE
Hommes.....	57.926	47.569
Femmes	7.089	997
Militaires et marins	2.994	1.365
	68.009	49.931

Un individu s'est évadé d'une chambre de sûreté dans le département du Rhône, mais il a pu être repris.

## CINQUIÈME PARTIE

### DÉPOT DES CONDAMNÉS AUX TRAVAUX FORCÉS

Le dépôt de Saint-Martin-de-Ré reçoit les condamnés aux travaux forcés qui attendent leur départ pour la Nouvelle-Calédonie ou la Guyane française.

La statistique de cet établissement comprend 23 tableaux dont un est relatif au personnel.

Les renseignements contenus dans les 22 premiers tableaux sont résumés ci-après :

#### *Mouvement d'entrée et de sortie. Départs (Tableaux I et I<sup>bis</sup>).*

L'effectif au 31 décembre 1882 était de.....	231
Le nombre des entrées a été de.....	894
	<hr/>
Ensemble .....	1.125
Le nombre des sorties s'est élevé à.....	802
	<hr/>
Il restait au 31 décembre 1883.....	323

Sur les 802 individus sortis, 764 seulement ont été envoyés à la Nouvelle-Calédonie ou en Guyane; 28 ont été transférés dans d'autres établissements pénitentiaires; 9 sont décédés et 1 a été libéré.

17 condamnés ont vu leur peine commuée des travaux forcés en réclusion.

Le mouvement de la population correspond à 94.763 journées de détention et à une population moyenne de 260.

On avait en 1882, compté 91.425 journées de détention correspondant à une moyenne de 250 détenus.

L'établissement peut recevoir 480 condamnés.

Sur 73 individus présentés aux commissions médicales, 59 ont été reconnus provisoirement hors d'état d'être embarqués.

Trois départs pour les colonies ont eu lieu dans le courant de l'année 1883.

Le 8 mars, 320 condamnés ont été embarqués à bord du Navarin à destination de la Nouvelle-Calédonie.

Le 7 août, 374 sont partis pour la même destination à bord de la Loire.

Enfin le 6 décembre, 70 individus ont été dirigés sur la Guyane française.

*Répartition des détenus suivant la juridiction et la pénalité* (Tableau II).

Sur un total de 894 détenus entrés, 817 avaient été condamnés par les cours d'assises et 77 par les tribunaux militaires.

Sous le rapport de la condamnation qu'ils avaient à subir, ils étaient ainsi répartis :

De 5 à 7 ans .....	256	ou	28,64 p. 0/0
De plus de 7 à 10 ans.....	357		38,93
— 10 à 15 ans.....	62		6,94
— 15 à 20 ans.....	92		10,29
A plus de 20 ans.....	1		0,11
A perpétuité .....	126		15,09
	894		100

*Crimes* (Tableau III).

Comme les années précédentes les crimes qui ont donné lieu au plus grand nombre de condamnations sont particulièrement les suivants :

Vol qualifié .....	58,61	p. 0/0
Assassinat et meurtre .....	18,57	
Viol et attentat à la pudeur .....	7,71	
Incendie .....	5,48	

*Lieu de condamnation* (Tableau IV).

Les départements qui ont fourni le plus de condamnés sont :

La Seine avec 139 contre 143 en 1882;

Les Bouches-du-Rhône avec 47 contre 34 en 1882;

Le Nord avec 31;

Le département de Constantine avec 30;

La Seine-Inférieure qui comptait en 1882 pour 31 condamnés n'en a eu que 26 en 1883.

Les contingents fournis par la Gironde et le Rhône ont également diminué.

*Étrangers* (Tableau V).

Les étrangers sont au nombre de 130 contre 108 en 1882.

Cette augmentation porte sur les Italiens : 55 au lieu de 36.

On a compté 26 Allemands, 17 Belges, 13 Espagnols, 8 Suisses et 5 Anglais. Sauf en ce qui concerne les Belges, ces chiffres sont inférieurs à ceux fournis par la statistique de 1882.

*Age* (Tableau VI).

Les condamnés peuvent être, d'après leur âge, répartis dans les proportions suivantes :

De 16 à 20 ans .....	16,11	p. 0/0
— 21 à 25 — .....	27,18	
— 26 à 30 — .....	20,02	
— 31 à 40 — .....	21,14	
— 41 à 50 — .....	10,74	
— 51 à 60 — .....	4,81	

On remarque une augmentation notable dans le nombre des criminels âgés de 16 à 20 ans. La proportion de ces individus était en 1881 de 12 p. 0/0 et de 11,61 p. 0/0 en 1882.

*État civil. — Religion* (Tableaux VII et VIII).

Sur les 894 condamnés 46 étaient célibataires ou veufs avec enfants et 681 sans enfants; 125 étaient mariés et pères de famille; 42 étaient mariés mais n'avaient point d'enfants.

Sous le rapport de la religion on comptait :

Catholiques.....	871
Protestants.....	16
Israélites.....	3
Mahométans.....	3
Ayant déclaré n'appartenir à aucun culte.....	1

*Professions* (Tableau IX).

Les professions qui ont fourni le plus grand nombre de condamnés sont celles de :

Manceuvres, terrassiers, journaliers .....	24,60	p. 0/0
Cultivateurs, bergers, garçons de ferme .....	9,39	
Domestiques de ville .....	4,30	
Maçons .....	4,03	

Dans le nombre total des condamnés les militaires ou marins entrent dans la proportion de 8,90 p. 0/0. On compte en outre 1,34 p. 0/0 demeurants ou vagabonds et 5,39 p. 0/0 d'individus à la charge de leur famille, n'ayant ni métier ni profession.

*Antécédents judiciaires* (Tableau X).

580 individus soit 65 p. 0/0 environ avaient subi antérieurement des condamnations. Cette proportion est un peu inférieure à celles de 1882 et de 1881 qui accusaient 73 et 76 p. 0/0 d'individus ayant des antécédents judiciaires.

Sur ces 580 détenus, 286 avaient subi des condamnations entraînant la peine de la récidive ; 263 avaient subi des condamnations d'un an et au-dessous, enfin 31 avaient été dans des établissements ou quartiers d'éducation correctionnelle.

*Parts attribuées sur le produit du travail* (Tableau XI).

Suivant la catégorie pénale à laquelle ils appartenaient :

138 condamnés ont touché	1/10	du produit de leur travail.
173	—	2/10
583	—	3/10

*Instruction* (Tableau XII).

Au moment de leur entrée dans l'établissement, 200 condamnés, c'est-à-dire plus de 22 p. 0/0 étaient complètement illettrés et 42 ou 4,7 p. 0/0 seulement savaient lire, écrire et calculer ou possédaient une instruction supérieure.

*Grâces, Commutations, Récompenses* (Tableau XIII).

1 condamné a obtenu la remise du restant de sa peine ; 17 ont obtenu la commutation de la peine des travaux forcés en réclusion et 10 ont obtenu des réductions de peine.

*État disciplinaire* (Tableau XIV).

On a relevé pendant l'année 370 infractions se répartissant ainsi qu'il suit :

Voies de fait envers des co-détenus	39
Rébellion, mutinerie	53
Attentat aux mœurs	15
Infraction au silence	136
Usage du tabac	9
Jeux	7
Refus de travail	22
Négligence, paresse	30
Infractions diverses	51

Ces 370 infractions ont donné lieu à 370 punitions dont 131 punitions de cellule, 138 privations alimentaires, 58 punitions pécuniaires et 43 punitions diverses.

70 condamnés ont été punis	une seule fois.	
38	—	deux fois.
32	—	trois fois.
29	—	quatre fois et plus.

Aucune évasion n'a été consommée ni tentée. Aucun détenu n'a encouru de condamnation pour crime ou délit commis pendant la détention.

*État sanitaire* (Tableaux XV, XVI et XVII).

On a relevé 123 cas de maladie pendant l'année, 75 ayant le caractère aigu et 48 le caractère chronique.

9 individus sont décédés, 2 atteints d'affections aiguës, 7 d'affections chroniques.

1	était âgé de 16 à 20 ans.
3	étaient âgés de 21 à 30 —
2	— de 31 à 40 —
2	— de 41 à 50 —
1	avait plus de 50 ans et moins de 60.

La proportion des décès par rapport à la population moyenne de l'établissement ressort à 3,46 p. 0/0 et à 7,32 par rapport au total des entrées à l'infirmerie.

Aucun condamné n'a été atteint d'épilepsie ou d'aliénation mentale.

*Travail* (Tableaux XVIII et XIX).

219 ouvriers occupés en moyenne ont fourni 67.863 journées de travail et ont produit 27.654 fr. 52. Dans cette somme sont comprises les gratifications qui se montent à 926 fr. 69. Ces chiffres correspondent à une moyenne de 0 fr. 4075 par journée de travail, moyenne dans laquelle les gratifications entrent pour 0 fr. 0136.

L'effilochage de cordes a occupé en moyenne	115	ouvriers
La menuiserie	6	—
La confection des sacs en papier	55	—
La confection d'effets	2	—
Le service général	41	—

Il a été attribué au pécule, déduction faite des sommes perçues pour bris, dégâts, malfaçons, punitions, une somme de 7.666 fr. 85 ; aux entrepreneurs 19.989 fr. 37 ; au Trésor 19 fr. 30.

*Dépenses des condamnés (Tableau XX).*

Les condamnés ont dépensé à la cantine une somme de 14.506 fr. 93 répartie ainsi qu'il suit :

	fr. c.
Pain.....	519 45
Autres aliments.....	8.489 14
Objets divers.....	5.498 34

A cette somme il faut ajouter :

	fr. c.
Secours aux familles.....	298 86
Dépenses accidentelles et ports de lettres.....	604 15
Dépenses exceptionnelles.....	67 09

Ce qui donne comme total de dépenses 15.477 fr. 13.

Les chiffres ci-dessus correspondent à une moyenne par journée de détention de :

95 centimes pour achat de pain et autres aliments.
58 — pour achat d'objets divers et pour dépenses accidentelles.
10 — pour autres dépenses

Soit 26 centimes comme moyenne générale.

L'administration a donné gratuitement du pain pour une somme de 231 fr. 70 correspondant à une dépense par journée de détention de 0 fr. 0024.

*Répartition des journées de détention et de la population au 31 décembre (Tableaux XXI et XXII).*

Les 94.763 journées de détention se répartissent ainsi :

Journées de travail en commun.....	67.863
Journées de { Infirmes, vieillards, arrivants et libérés.....	894
de { Jours fériés.....	8.064
Repos. { Par prescription médicale.....	147
{ Expectative d'embarquement.....	14.549
Journées de maladie.....	2.709
Journées de cellule.....	537
Total.....	94.763

Au 31 décembre, la population composée de 323 condamnés se répartissait ainsi :

Travailleurs en commun.....	315
A l'infirmerie.....	7
En cellule par punition.....	1
Total.....	323

## SIXIÈME PARTIE

### DÉPENSES. — ÉTAT DU PERSONNEL

En 1883, les dépenses des services pénitentiaires avaient été classées, au budget du ministère de l'intérieur, dans le même ordre que l'année précédente.

Les crédits ci-après, répartis dans onze chapitres, étaient affectés aux divers services :

	fr.	c.
Chapitre XVI. — Personnel.....	5.912.859	»
— XVII. — Entretien des détenus.....	12.329.180	»
— XVIII. — Transport des détenus et des libérés; secours de route.....	542.132	»
— XIX. — Travaux ordinaires aux bâtiments (service à l'entreprise).....	220.000	»
— XX. — Mobilier (service à l'entreprise).....	90.500	»
— XXI. — Travaux ordinaires aux bâtiments et mobilier (service en régie).....	349.900	»
— XXII. — Exploitations agricoles. Dépenses accessoires.....	778.373	»
— XXIII. — Acquisitions et constructions.....	764.230	76
— XXIV. — Acquisition de la colonie agricole du Val d'Yèvre.....	70.149	»
— XXV. — Subvention aux départements pour l'exécution de la loi du 5 juin 1875	800.000	»
Chapitre unique. — Remboursement sur les produits du travail.....	4.310.000	»
Ensemble.....	26.167.323	76

L'ensemble des dépenses effectuées sur ces crédits, s'est élevé à 24.582.444 fr. 91, savoir :

Tableau résumé des dépenses effectuées en 1883.

ÉTABLISSEMENTS	PERSONNEL	ENTRETIEN des détenus.	TRANS-PORTS et secours de route.	TRAVAUX ordinaires aux bâtiments (entrepris).	MOBILIER (entrepris).	TRAVAUX ordinaires aux bâtiments. Mobilier (régie).	EXPLOITATIONS agricoles et dépenses accessoires.	ACQUISITIONS et constructions.	ACQUISITION de la colonie du Val-d'Yèvre.	SUBVENTION aux départements. (Loi du 5 juin 1875, Chap. XXV)	Remboursements sur les produits du travail. Chapitre unique.	TOTAL
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
<b>FRANCE</b>												
Maisons centrales (Entreprise) .....	1.072.193 41	1.125.360 21	»	155.659 52	8.451 31	»	2.097 36	60.346 83	»	»	3.109.697 31	5.533.805 63
— (Régie) .....	452.106 87	1.261.346 69	»	»	105.463 74	105.463 74	2.034 80	444.922 94	»	»	321.196 53	2.594.101 57
Pénitenciers agricoles .....	304.909 88	802.874 12	»	»	»	85.136 08	442.114 79	35.122 05	»	»	142.998 52	1.463.155 44
Dépôt de forçats de St-Martin-de-Ré .....	47.137 85	71.201 14	»	2.842 37	40 00	»	6 40	»	»	»	47 659 29	168.857 05
Maisons d'arrêt, de justice et de correction (Seine) .....	678.657 98	1.510.003 31	20.896 72	»	29.908 42	»	39.147 40	»	»	»	129.965 57	2.408.579 40
Maisons d'arrêt, de justice et de correction, chambres et dépôts de sûreté (autres départements) .....	2.176.451 13	3.984.718 72	38.638 16	4.869 70	24.446 77	35 00	446.744 55	»	102.555 86	»	»	6.478.149 89
Etablissements publics de jeunes détenus .....	397.633 46	482.779 30	6.301 21	»	»	80.422 29	44.374 63	139.400 64	»	»	17.087 42	1.964.695 60
Etablissements privés. Garçons .....	500 00	1.023.284 35	7 50	1.865 62	»	»	35.806 60	4.400 00	»	»	»	1.065.864 07
— Filles .....	»	317.681 60	5.118 45	»	»	»	14.230 00	»	»	»	»	337.690 05
Service des transfèrements .....	158.779 09	13.038 00	403.869 35	»	»	42.763 46	18.205 23	»	»	»	»	636.625 13
<b>ALGÉRIE</b>												
Maisons centrales et pénitencier agricole .....	262.867 67	518.359 67	»	2.985 32	389 45	28.989 84	72.152 02	25.148 20	»	»	208.207 66	1.119.109 83
Maisons d'arrêt, de justice et de correction, chambres et dépôts de sûreté .....	310.320 48	867.216 36	27.683 67	»	5.102 30	»	20.668 19	»	»	»	»	1.930.991 00
Etablis. privé de jeunes détenus .....	»	52.462 00	»	»	»	»	»	»	»	»	»	52.462 00
Transports maritimes, sommes payées à Paris .....	»	»	23.305 79	»	»	»	»	»	»	»	»	23.305 79
Dépenses communes aux divers services .....	41.323 70	»	»	»	»	»	74.180 45	»	»	»	»	115.504 15
Colonie du Val-d'Yèvre .....	»	»	»	»	»	»	»	70.148 28	»	»	»	70.148 28
<b>TOTAUX.</b> .....	5.902.590 90	12.030.325 47	525.820 85	168.183 53	68.338 25	342.810 41	715.819 42	709.040 64	70.448 28	102.555 86	3.946.812 30	24.582.444 91

De cette somme de 24.582.444 fr. 91, il y a lieu de déduire les produits du travail et autres produits versés au Trésor soit 5.324.126 fr. 49 ainsi répartis:

**FRANCE**

Entreprise: Maisons centrales ( <i>hommes</i> ) .....	2.467.942 80	
— Maisons centrales ( <i>femmes</i> ) .....	667.934 85	} 4.284.543 43
Régie: Maisons centrales ( <i>hommes</i> ) .....	1.148.665 78	
— Pénitenciers agricoles .....		249.571 56
— Dépôts de forçats .....		49.390 63
— Etablissements publics de jeunes détenus .....		148.741 91
— Prisons de la Seine .....		323.169 30

**ALGÉRIE**

Pénitencier agricole .....	126.041 71	
Maison centrale ( <i>hommes</i> ) .....	137.720 53	} 268.709 66
Maison centrale ( <i>femmes</i> ) .....	4.947 42	

Total .....

La dépense restée à la charge du Trésor ne s'élève plus, par suite qu'à 19.258.318 fr. 42.

Les subventions accordées aux départements sur le chapitre XX, en vue de l'application de la loi du 5 juin 1875, ne se sont élevées qu'à 125.903 fr. 37, savoir:

	fr. c.
Alpes Maritimes .....	1.412 28
Cher .....	36.174 37
Dordogne .....	13.851 69
Doubs .....	33.905 27
Loire .....	6.250 00
Haute-Marne .....	31.053 09
Seine-et-Oise .....	2.188 66
Basses-Pyrénées .....	1.068 01

Total égal .....

Sur le chapitre XXIII affecté aux acquisitions et constructions, une somme de 709.040 fr. 64 avait été imputée et répartie entre les établissements suivants:

**FRANCE**

*Maisons centrales (Entreprise).*

Beaulieu. — Acquisition d'un terrain .....	9.713 85
Loos. — Réfection des toitures .....	5.982 27
Thouars. — Restauration de la façade principale .....	20.398 42
Rennes. — Quartier cellulaire .....	24.252 29

*Maisons centrales (Régie).*

	fr. c.
Fontevrault. — Acquisition d'une source.....	32.720 00
Gaillon. — Reconstruction du bâtiment incendié en 1882.	102.588 37
Melun. — Reconstruction des bâtiments des services économiques et annexes.....	309.614 57

*Pénitenciers agricoles.*

Casabianda. — Achèvement de l'infirmerie et assainissement.....	33.397 41
Chiavari. — Réparation aux toitures.....	1.724 65

*Établissements d'éducation correctionnelle publics.*

Belle-Isle. — Installation du gaz.....	8.141 19
Les Douaires. — Construction d'étables et de hangars..	114.609 45
Saint-Hilaire. — Travaux à la ferme de Chanteloup...	15.414 87
Saint-Maurice. — Travaux à la porcherie.....	935 10

*Privé.*

Fouilleusé. — Mur de cloture et cabinets d'aisances...	4.400 00
--	----------

*Algérie.*

Pénitencier agricole de Berrouaghia. — Construction de caves et installation d'un matériel pour la vinification.	25.148 20
--	-----------

Total égal..... 709.040 64

Le crédit de 70.149 fr. porté au chapitre XXIV du budget du ministère de l'intérieur, représentait la quatrième annuité à payer pour l'acquisition de la colonie agricole du Val-d'Yèvre.

On a vu plus haut dans le tableau résumé des dépenses effectuées en 1883, que le service des transfèrements avait occasionné une dépense totale de 761.632 fr. 11.

**FRANCE**

	fr. c.
Traitement du personnel. (Chap. XVI.).....	157.285 94
Dépenses accessoires occasionnées pendant les voyages. (Chap. XVII.).....	13.038 00
Transport des détenus et secours de route. (Chap. XVIII.)	482.162 39
Entretien du matériel. (Chap. XXI.).....	42.763 46
Habillement des gardiens, loyers des locaux, etc. (Chap. XXII.).....	18.205 23

**ALGÉRIE**

Transport des détenus et secours de route. (Chap. XVIII.) 48.177 09

Total égal..... 761.632.11

Les dépenses imputées sur le chapitre XVIII relatif au transport des détenus, aux frais de nourriture de voyage, aux secours de route, etc., ont atteint la somme de 530.339 fr.48.

Après déduction des produits versés au Trésor et en éliminant les sommes qui ont été affectées aux acquisitions ou aux constructions dans différents établissements, on obtient les moyennes suivantes du prix par journée de détention :

**FRANCE**

	fr. c.	fr. c.		
Maisons centrales de force et de correction	0 67	contre 0 61 en 1882		
Pénitenciers agricoles.....	1 68	1 66		
Dépôt de forçats.....	1 26	1 44		
Établissements de jeunes détenus	}	Garçons. { publics.....	1 30	1 29
		{ privés.....	0 772	0 768
		Filles... { publics.....	1 10	»
		{ privés.....	0 70	0 633
Maisons d'arrêt, de justice et de correction..	0 982	0 97		

**ALGÉRIE**

Maisons centrales et pénitencier agricole... 1 40	contre 1 28 en 1882
Etablissement privé de jeunes détenus.... 1 00	1 102
Maisons d'arrêt, de justice et de correction et prisons annexes..... 0 933	0 83

Ces indications donnent lieu de constater une augmentation du prix moyen par journée de détention, tant en France qu'en Algérie.

*Personnel.*

Le personnel des services pénitentiaires était composé de 4.915 employés ou agents de tous grades, savoir :

	Administration. Services économiques. Services agricoles. Comptabilité.	ENSEIGNEMENT	CULTES	SERVICE DE SANTÉ	SERVICE DES BATIMENTS	GARDIENS-CHEFS	Premiers-Gardiens. Gardiens commis-secrétaires. Gardiens ordinaires. Contremaîtres.	SURVEILLANTES	TOTAL
<b>FRANCE</b>									
Maisons centrales . . . . .	123	15	22	29	15	15	715	136	1.070
Pénitenciers agricoles . .	30	2	3	6	2	2	154	»	199
Dépôt de forçats . . . . .	3	»	2	1	1	1	29	»	37
Maisons d'arrêt, de justice et de correction (Seine) . . . . .	39	2	11	24	»	9	242	71	398
Maisons d'arrêt, de justice et de correction (autres départements) .	49	49	378	354	»	367	846	464	2.507
Établissements publics de jeunes détenus . . . . .	32	12	7	5	1	6	185	»	248
Transports cellulaires . .	2	»	»	1	»	30	41	»	74
<b>ALGÉRIE</b>									
Maisons centrales . . . . .	7	1	2	2	2	1	51	6	72
Pénitenciers agricoles . .	9	1	»	1	1	1	65	»	78
Maisons d'arrêt, de justice et de correction et prisons annexes . . . . .	10	»	3	18	»	45	147	9	232
<b>TOTAUX . . . . .</b>	<b>304</b>	<b>82</b>	<b>428</b>	<b>441</b>	<b>22</b>	<b>477</b>	<b>2.475</b>	<b>686</b>	<b>4.915</b>

Le tableau du personnel indiquait en 1882 un effectif de 5.059 fonctionnaires, employés et agents. La différence de 144 en moins, constatée pour l'année 1883, s'explique par certaines modifications dans l'organisation intérieure des établissements et par la suppression d'une colonie agricole, celle de Tesson.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'hommage de mon profond respect.

*Le Conseiller d'État,  
 Directeur de l'Administration pénitentiaire.*  
**L. HERBETTE**

# I

## TRANSFÈREMENTS PAR LES VOITURES CELLULAIRES DES DÉTENUS ET CONDAMNÉS DE TOUTES CATÉGORIES

Nos  
 des tableaux

- I. — Répartition, par catégorie, des individus transférés (Hommes et jeunes garçons).
- I (bis). — Répartition, par catégorie, des individus transférés (Femmes).
- II. — Répartition des étrangers expulsés du territoire français et transférés aux frontières, suivant la nationalité à laquelle ils appartiennent.
- III. — Répartition des condamnés transférés dans les pénitenciers agricoles de la Corse.